

1998

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
BANCA NAZIONALE SVIZZERA  
BANCA NAZIUNALA SVIZRA ☒

# 91<sup>e</sup> rapport de gestion

## Tâches et objectifs de la Banque nationale

### Généralités

En tant que banque centrale autonome, la Banque nationale suisse conduit la politique monétaire qui, avec la politique budgétaire et la politique de la concurrence, crée les conditions-cadres fondamentales pour l'évolution de l'économie. Conformément à la constitution et à la loi, elle doit, dans son action, servir les intérêts généraux du pays. La stabilité des prix, estime-t-elle, est son objectif prioritaire.

### Stabilité des prix

La stabilité du niveau des prix est une condition importante à remplir pour assurer la croissance et la prospérité. L'inflation et la déflation rendent difficile la prise de décisions pour les consommateurs et les producteurs, perturbent l'évolution économique et pénalisent les économiquement faibles. En vue de maintenir stable le niveau des prix, la Banque nationale mène une politique monétaire en fonction des possibilités de croissance de l'économie.

### Rôle dans les opérations de paiement

Une des tâches importantes de la Banque nationale consiste à faciliter les opérations de paiement. Avec les banques et la Poste, l'institut d'émission est l'un des principaux agents du trafic des paiements.

### Approvisionnement en numéraire

La Banque nationale exerce, en vertu de la loi, le monopole d'émission des billets de banque. Elle approvisionne l'économie en billets répondant à des exigences élevées en matière de qualité et de sécurité. A la demande de la Confédération, elle assure en outre la mise en circulation des pièces.

### Paiements sans numéraire

Dans les opérations de paiement sans numéraire, la Banque nationale met l'accent sur les flux interbancaires, soit sur le domaine dans lequel elle peut apporter la plus grande contribution à la sécurité et à l'efficacité des transactions. Ces paiements passent par le Swiss Interbank Clearing (SIC).

### Placement des réserves monétaires

L'institut d'émission est chargé également du placement des réserves monétaires (or, devises, moyens de paiement internationaux). Ces réserves servent à asseoir la confiance dans le franc, à prévenir et à surmonter des crises, ainsi qu'à intervenir sur les marchés des changes.

### Statistiques

La Banque nationale établit plusieurs statistiques, en particulier les statistiques bancaires et la balance suisse des paiements.

### Services rendus à la Confédération

La Banque nationale conseille les autorités fédérales dans les questions monétaires. De plus, elle fournit des services bancaires à la Confédération.

### Stabilité du système financier

La stabilité du système financier repose avant tout sur la solidité des divers opérateurs sur les marchés et sur l'efficacité de la surveillance des banques. Cette surveillance entre dans les attributions de la Commission fédérale des banques. Sur ce plan, la Banque nationale apporte sa principale contribution en menant une politique monétaire axée sur la stabilité et en aménageant les conditions-cadres de la place financière suisse. Elle joue en outre le rôle de prêteur ultime («lender of last resort»).

Banque nationale suisse  
91<sup>e</sup> rapport de gestion 1998

## Table des matières

4	<b>Avant-propos</b>
6	<b>Les grandes lignes de l'évolution économique</b>
7	1 Etranger
7	1.1 Evolution de la conjoncture
11	1.2 Intégration européenne
13	1.3 Politique monétaire
14	1.4 Finances publiques
14	1.5 Marchés des changes
16	1.6 Marchés financiers
20	2 Suisse
20	2.1 Evolution de la conjoncture
25	2.2 Finances publiques
26	2.3 Marchés financiers
30	<b>La politique monétaire de la Banque nationale suisse</b>
31	1 Stratégie
34	2 Mise en œuvre de la politique monétaire
36	3 Réforme des dispositions constitutionnelles sur la monnaie
39	4 Projet d'une loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
40	<b>Relations financières de la Banque nationale suisse pendant la Seconde Guerre mondiale</b>
41	1 Opérations sur or de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale
42	2 Plainte collective contre la Banque nationale
44	<b>Les autres tâches de la Banque nationale</b>
45	1 Placement des actifs
45	1.1 Grandes lignes
46	1.2 Placements de devises
47	1.3 Placements en titres suisses
48	1.4 Prêts d'or
48	1.5 Gestion des risques
48	2 Trafic des paiements
48	2.1 Principes
50	2.2 Approvisionnement en numéraire
52	2.3 Trafic des paiements SIC
54	3 Statistiques
54	4 Services rendus à la Confédération
56	5 Collaboration avec des organes de la Confédération
56	5.1 Collaboration avec le Département fédéral des finances
57	5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques
57	6 Coopération internationale
57	6.1 Participation au Fonds monétaire international
58	6.2 Participation au Groupe des Dix
59	6.3 Crédits d'aide monétaire
59	6.4 Participation à la Banque des Règlements Internationaux
60	6.5 Aide technique et cours de formation

62		<b>La gestion interne</b>
63	1	Organisation
64	2	Personnel et ressources techniques
67	3	Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque
72		<b>Informations financières</b>
73	1	Compte de résultat pour 1998
74	2	Bilan au 31 décembre 1998
76	3	Annexe au 31 décembre 1998
76		3.1 Rappel des activités
76		3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation
78		3.3 Commentaire du compte de résultat
83		3.4 Commentaire du bilan
97		3.5 Commentaire des opérations hors bilan
98	4	Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires
99	5	Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires
100		<b>Chronique</b>
103		<b>Tableaux récapitulatifs et listes diverses</b>
104	1	Résultats annuels, depuis 1988
106	2	Aperçu du bilan, depuis 1988
108	3	Liste des membres des organes de surveillance et de direction
115	4	Publications

Dans le compte de résultat, le bilan et les autres tableaux, les chiffres sont arrondis. Il est possible par conséquent que les totaux s'écartent légèrement de la somme des valeurs qui les constituent.

## Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

L'année 1998 a été riche en événements. Les difficultés économiques et sociales dans de vastes régions du monde et les répercussions qu'elles ont eues sur les marchés financiers comme sur l'évolution de l'économie mondiale ont tout particulièrement requis notre attention.

L'économie suisse a connu une année dans l'ensemble réjouissante. Les exportations ont certes perdu de leur vigueur, mais la demande intérieure, notamment la consommation privée, a marqué une reprise, et la situation s'est stabilisée dans la construction. Ces évolutions ont sensiblement influé sur le marché du travail. Le nombre des chômeurs a nettement diminué. La tendance au repli du chômage n'a toutefois pas été aussi forte que le laissent supposer les statistiques. Elle atteste néanmoins la flexibilité régnant sur le marché du travail.

Les conditions-cadres sur le plan monétaire ont fortement contribué à la reprise économique. Par notre politique monétaire ample, nous avons soutenu une évolution fondamentalement positive. Compte tenu de l'environnement actuel, notre politique ne menace pas la stabilité du niveau des prix. Celle-ci reste une condition importante à remplir pour assurer une évolution économique équilibrée. Elle répond aussi à une préoccupation sociale, étant donné que les couches les plus défavorisées de la société sont celles qui souffrent le plus du renchérissement.

Les travaux visant à réformer les dispositions constitutionnelles sur la monnaie ont avancé à un bon rythme. Tel qu'il est prévu, l'article constitutionnel attribue à l'institut d'émission un mandat clair, établit son indépendance et son obligation de rendre compte et contient également des dispositions sur les réserves monétaires à détenir. Il répond ainsi à des exigences modernes.

Au début de 1999, l'Union monétaire européenne est devenue une réalité. La plupart des Etats membres de l'Union européenne ont choisi d'adopter une monnaie unique, l'euro. La Banque centrale européenne a reçu la mission de conduire la politique monétaire. Ces événements constituent une étape importante du processus d'intégration européenne. Ils revêtent une portée considérable pour la Suisse également. Nous constatons avec satisfaction que les objectifs et stratégies de la Banque centrale européenne correspondent dans une large mesure aux nôtres. En ce qui concerne l'avenir, nous sommes confiants, quand bien même l'ampleur des défis ne doit pas être sous-estimée.

Les travaux entrepris pour faire la lumière sur l'attitude de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale ont continué. La Commission Bergier a publié, le printemps dernier, un rapport intermédiaire sur les opérations sur or. Une appréciation définitive pourra être portée après la parution du rapport final.

Les comptes de la Banque nationale permettent une nouvelle distribution de bénéfices à la Confédération et aux cantons. Après l'attribution au fonds de réserve ainsi que le versement du dividende habituel aux actionnaires et de l'indemnité par habitant en faveur des cantons, cette distribution s'élève à 1,5 milliard de francs, conformément à la nouvelle convention conclue avec la Confédération.

Nous exprimons à nos collaboratrices et collaborateurs nos sentiments de reconnaissance pour l'engagement et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs tâches.

Berne, le 5 mars 1999

**Jakob Schönenberger**  
Président du Conseil de banque

**Hans Meyer**  
Président de la Direction générale

# Les grandes lignes de l'évolution économique

# 1 Etranger

## 1.1 Evolution de la conjoncture

En 1998, les crises asiatique et russe ont influé sur l'évolution de l'économie mondiale. En Asie de l'Est, la crise financière qui a éclaté vers le milieu de 1997 a eu de fortes répercussions sur la conjoncture. En Russie, les problèmes économiques et politiques se sont aggravés au cours des six premiers mois de 1998 et, en dépit de l'aide monétaire internationale, une nouvelle crise financière n'a pu être évitée. Les investisseurs, gagnés par l'incertitude, ont massivement rapatrié des capitaux placés sur les marchés émergents. Les économies de nombreux pays nouvellement industrialisés d'Amérique latine ont ainsi été confrontées à leur tour à des difficultés.

**Crises en Asie de l'Est et en Russie**

Les marchés financiers des pays industrialisés ont été eux aussi secoués par les crises financières et économiques dont ont souffert plusieurs régions du monde. En été, la crise russe a fait chuter les cours des actions. Les pertes boursières, la liquidation de placements risqués et la reprise d'un fonds spéculatif américain qui était au bord de l'effondrement ont contraint de grands établissements financiers internationaux à procéder à des amortissements élevés. Au quatrième trimestre, la situation s'est apaisée grâce notamment aux baisses de taux d'intérêt décidées par la Réserve fédérale des Etats-Unis.

**Marchés financiers fortement ébranlés**

Les crises économiques et les turbulences sur les marchés financiers ne se sont pas répercutées avec la même intensité sur tous les pays industrialisés. C'est le Japon qui a été le plus durement touché, alors que la plupart des autres pays industrialisés ont enregistré un net ralentissement de leurs exportations et une détérioration du climat dans l'industrie. Grâce à la demande intérieure plus vigoureuse, les pertes de croissance sont cependant restées faibles dans l'ensemble. Le produit intérieur brut réel des pays de l'OCDE a augmenté en moyenne de 2,2% en 1998, contre 3,2% l'année précédente. Pour une part importante, ce fléchissement est imputable à la récession au Japon.

**Affaiblissement de la croissance dans les pays industrialisés**

La croissance de l'économie américaine a atteint environ 4%, soit un rythme identique à celui de 1997. La demande intérieure a été le principal moteur de la conjoncture, les exportations s'étant essouffées. En dépit de la conjoncture favorable, l'augmentation de la production a fléchi dans l'industrie du fait de la crise asiatique.

**Conjoncture toujours favorable aux Etats-Unis**

Un tassement de la croissance a été observé au Royaume-Uni. Les investissements et les exportations ont perdu de leur vigueur, et la conjoncture a reposé une nouvelle fois, mais dans une mesure moindre qu'en 1997, sur la consommation privée. L'économie britannique a subi non seulement le contrecoup de la crise asiatique, mais aussi les effets de la politique monétaire restrictive que la Banque d'Angleterre a menée jusque vers le milieu de l'année pour contre-carrer les prémices d'une surchauffe.

**Essor en perte de vitesse au Royaume-Uni**

En Allemagne et en France, la reprise économique a gagné en dynamisme dans un premier temps. La demande intérieure, plus vive dans ces deux pays, a compensé le ralentissement marqué par les exportations. Vers la fin de l'année toutefois, les signes d'une détérioration de la conjoncture se sont multipliés. En Italie par contre, la croissance économique est restée faible. A la différence des grands Etats, la plupart des petits pays d'Europe occidentale ont enregistré

**Reprise économique sur le continent européen**

des taux de croissance supérieurs à la moyenne. Le repli des taux d'intérêt à l'approche du passage à l'euro a en effet stimulé ces économies. Dans l'Union européenne (UE), le produit intérieur brut réel a augmenté en moyenne de 2,8%, soit autant qu'en 1997.

#### Récession au Japon

L'économie japonaise est entrée en récession vers la fin de 1997, après avoir bénéficié pendant quelques années d'une amélioration découlant des vastes programmes de relance mis en place par l'Etat. La crise en Asie orientale a frappé lourdement l'industrie d'exportation comme le secteur bancaire, en butte déjà à de graves problèmes structurels. Aussi le gouvernement japonais a-t-il adopté de nouveaux programmes pour stimuler la conjoncture et pris des mesures pour libéraliser l'économie et assainir le secteur bancaire.

#### Diminution du chômage

Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, l'emploi a progressé, et les taux de chômage ont diminué. Sur le continent européen également, la situation s'est détendue; l'emploi a augmenté légèrement, et le nombre des chômeurs a marqué son premier repli depuis 1994. Toutefois, le taux de chômage s'inscrivait encore à 10,6% en moyenne de l'UE. Au Japon, il a augmenté pour atteindre le niveau record de 4,1%.

#### Renchérissement toujours très bas

Mesuré à l'indice des prix à la consommation, le renchérissement a continué à se replier dans la plupart des pays de l'OCDE. Les prix des matières premières, en forte baisse, et ceux des importations en provenance d'Asie de l'Est, qui ont eux aussi diminué, ont contribué à cette évolution. En moyenne de la zone de l'OCDE (sans les pays à forte inflation), le renchérissement a fléchi, passant de 2,7% en 1997 à 2% l'année suivante. Parmi les principaux pays industrialisés, seul le Royaume-Uni a enregistré une accélération de l'inflation.

#### Crise en Asie de l'Est ...

Les pays d'Asie orientale ont été frappés de plein fouet par la crise financière. En 1998, le produit intérieur brut a reculé d'environ 8% en Thaïlande et en Corée du Sud et même de quelque 15% en Indonésie. La Malaisie et Hong-Kong (Chine), peu touchés par la crise au début, ont subi un effondrement de la conjoncture dans la première moitié de l'année. En Chine aussi, la croissance économique a fléchi. La crise a mis en évidence les faiblesses structurelles du secteur bancaire et les lacunes en matière de surveillance des établissements financiers dans de nombreux pays, en particulier en Thaïlande, en Corée du Sud et en Indonésie. Vers la fin de l'année, ces trois pays ont pu ralentir la chute de leur conjoncture, grâce notamment aux aides financières du Fonds monétaire international (FMI) et aux réformes structurelles qu'ils ont introduites. Après avoir perdu beaucoup de leur valeur en 1997, les monnaies de ces trois pays se sont stabilisées graduellement, ce qui a permis une baisse du niveau des taux d'intérêt.

1994

1995

1996

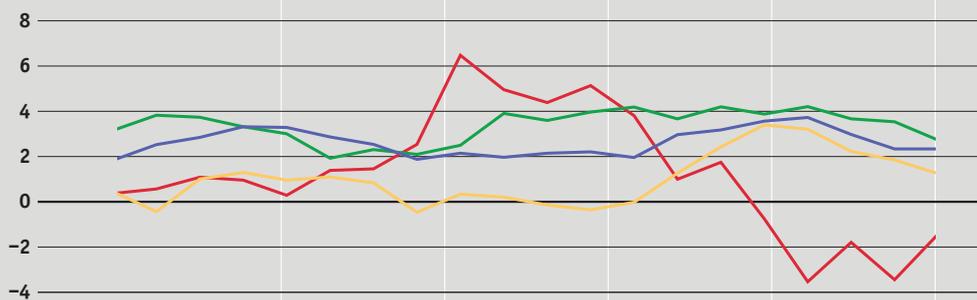
1997

1998

### Produit intérieur brut

Etats-Unis  
Japon  
OCDE Europe  
Suisse

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.  
Source: OCDE



### Chômage

Etats-Unis  
Japon  
OCDE Europe  
Suisse

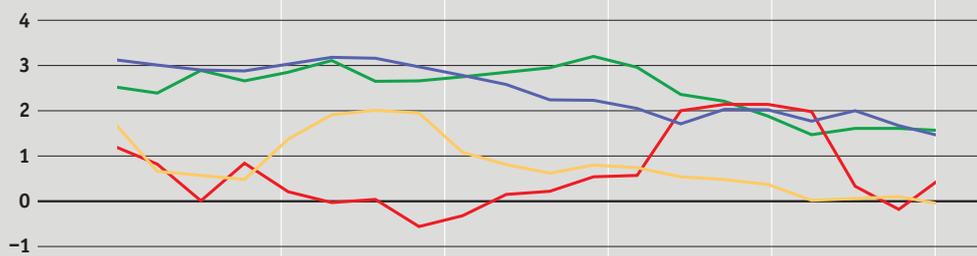
En pour-cent.  
Source: OCDE



### Renchérissement

Etats-Unis  
Japon  
OCDE Europe  
Suisse

En pour-cent.  
Source: OCDE



### Balance des transactions courantes

Etats-Unis  
Japon  
Union européenne  
Suisse

Solde en pour-cent du PIB.  
Source: OCDE



## Aperçu de la conjoncture économique

	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Produit intérieur brut réel</b> (variation en % par rapport à l'année précédente)					
Etats-Unis	3,5	2,3	3,5	3,9	3,9
Japon	0,7	1,4	5,2	1,4	-2,6
Allemagne	2,8	1,3	1,3	2,3	2,5
France	2,8	2,1	1,6	2,3	3,2
Royaume-Uni	4,4	2,8	2,6	3,5	2,0
Italie	2,2	2,9	0,7	1,5	1,5
Union européenne	3,0	2,4	1,8	2,7	2,8
Suisse	0,5	0,6	0,0	1,7	2,1

### Chômage (en %)

Etats-Unis	6,1	5,6	5,4	4,9	4,5
Japon	2,9	3,2	3,4	3,4	4,1
Allemagne	9,6	9,5	10,4	11,5	11,1
France	12,3	11,6	12,3	12,5	11,8
Royaume-Uni	9,3	8,0	7,3	5,5	4,7
Italie	11,3	12,0	12,1	12,3	12,3
Union européenne	11,5	11,2	11,3	11,2	10,6
Suisse	4,7	4,2	4,7	5,2	3,9

### Renchérissement (prix à la consommation; en %)

Etats-Unis	2,6	2,8	2,9	2,3	1,6
Japon	0,7	-0,1	0,1	1,7	0,7
Allemagne	2,7	1,8	1,5	1,8	1,0
France	1,7	1,8	2,0	1,2	0,7
Royaume-Uni	2,5	3,4	2,5	3,1	3,4
Italie	3,9	5,4	3,9	1,8	1,7
Union européenne	3,0	3,1	2,5	1,9	1,7
Suisse	0,9	1,8	0,8	0,6	0,0

### Solde de la balance des transactions courantes (en % du produit intérieur brut)

Etats-Unis	-1,8	-1,6	-1,8	-1,9	-2,7
Japon	2,8	2,1	1,4	2,3	3,2
Allemagne	-1,0	-1,0	-0,6	-0,2	-0,5
France	0,6	0,7	1,3	2,7	2,6
Royaume-Uni	-0,3	-0,5	-0,3	0,6	-0,6
Italie	1,4	2,4	3,3	2,9	3,2
Union européenne	0,3	0,6	1,0	1,4	1,4
Suisse	6,7	7,0	7,2	8,2	8,1

Pour 1998, les données sont en partie estimées.

Source: OCDE

En Russie, la situation économique s'est dégradée progressivement au cours des six premiers mois de l'année. Le gouvernement n'est pas parvenu à reprendre le contrôle des finances publiques. L'incertitude croissante a fait monter en flèche les taux d'intérêt sur les titres émis par l'Etat. Aussi, malgré l'aide financière internationale, le rouble, qui était rattaché au dollar, a-t-il subi des pressions de plus en plus fortes en été. Le gouvernement russe a alors annoncé une restructuration de la dette publique à court terme en roubles et décrété un moratoire sur le remboursement des dettes du secteur privé russe envers les créanciers du secteur privé à l'étranger. Ces mesures ont eu pour effet d'accroître les pressions à la baisse sur la monnaie russe. Après l'abandon des interventions de soutien, au début de septembre, le rouble a chuté fortement, d'où une accélération de l'inflation et une aggravation de la récession.

... et en Russie

La plupart des pays d'Europe orientale n'ont guère été affectés par les retombées de la crise russe. En Pologne, en Hongrie et en Slovaquie, la croissance n'a marqué qu'un faible ralentissement et l'inflation a continué à se replier. L'économie tchèque a connu une légère récession à la suite des politiques monétaire et budgétaire plus restrictives qui avaient été adoptées pour lutter contre la crise monétaire survenue au printemps de 1997. En Roumanie, l'économie s'est encore contractée, mais le renchérissement a nettement diminué.

Résistance à la crise en Europe de l'Est

L'Amérique latine a été elle aussi éprouvée par les crises asiatique et russe. Les recettes provenant des exportations ont fortement reculé dans le sillage de la crise asiatique et de la baisse des prix des matières premières. Au Brésil, l'important déficit de la balance des transactions courantes et la détérioration des finances publiques ont incité les investisseurs étrangers à se montrer méfiants et à rapatrier massivement leurs capitaux. Le réal, lié au dollar des Etats-Unis, a subi de fortes pressions à la baisse vers la fin de l'été. Dans un premier temps, la crise a pu être évitée, grâce à une aide financière internationale de grande ampleur et à un resserrement des politiques monétaire et budgétaire. En Argentine, au Chili et au Mexique, seul un léger ralentissement de la conjoncture a été observé. Le Venezuela, par contre, est entré dans une phase de récession.

Problèmes en Amérique latine – Aide financière internationale pour le Brésil

Malgré le fort recul des prix des matières premières, la croissance économique s'est quelque peu accélérée dans les pays africains en développement. Le renchérissement a continué son mouvement de repli.

Poursuite de la croissance en Afrique

## 1.2 Intégration européenne

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'Union économique et monétaire (UEM) est entrée dans sa troisième phase. Depuis, la politique monétaire européenne est conduite par la Banque centrale européenne (BCE), qui a commencé son activité le 1<sup>er</sup> juin 1998. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 également, l'euro a accédé au statut de monnaie juridiquement indépendante, et la BCE passe toutes ses opérations en euros. En outre, les Etats participant à l'UEM émettent leurs obligations en euros; ils ont aussi converti en euros une grande partie de leurs emprunts en cours.

Début de la troisième phase de l'UEM

#### Etats participants

Onze Etats ont pris part dès le début à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. En mai 1998, le Conseil européen avait constaté que ces pays rempliraient les conditions requises, en d'autres termes les critères de convergence. Des quatre autres pays de l'UE, seules la Grèce et la Suède ne satisfaisaient pas à ces conditions. Le Danemark et le Royaume-Uni ont, quant à eux, usé de leur droit de ne pas participer dans un premier temps à la troisième phase de l'Union monétaire.

#### Fixation des taux de conversion

Les parités bilatérales entre les monnaies des pays participants avaient été fixées en mai 1998. Elles correspondaient aux cours pivots appliqués dans le mécanisme de change du Système monétaire européen. Avec les cours observés sur les marchés le 31 décembre 1998, elles ont servi à déterminer les taux de conversion des monnaies nationales en euros. Ainsi, les responsables monétaires européens se sont assurés que l'introduction de l'euro ne modifie pas la valeur extérieure de l'écu qui, aux termes du traité de Maastricht, devait être remplacé par l'euro au taux d'un euro pour un écu.

#### Politique monétaire de la BCE

Pour sa politique monétaire, la BCE a adopté une stratégie reposant sur trois éléments: une définition quantitative de la stabilité des prix, une valeur de référence pour la croissance de la masse monétaire  $M_3$  et une estimation du renchérissement à attendre. Selon la définition retenue, la stabilité des prix est assimilée à une hausse annuelle n'excédant pas 2% de l'indice harmonisé des prix à la consommation. La BCE a fixé à 4,5% la valeur de référence pour la croissance de  $M_3$  en 1999; en ce qui concerne cet agrégat, elle a souligné que des écarts par rapport à la valeur de référence n'entraîneront pas automatiquement des adaptations de taux d'intérêt. Enfin, pour estimer l'évolution future du taux d'inflation, la BCE entend se fonder sur de nombreux indicateurs économiques et financiers.

#### Instruments de politique monétaire

Les opérations d'open market constituent le principal instrument de politique monétaire de la BCE. Elles portent avant tout sur des pensions à court terme, soit des opérations conclues à une fréquence hebdomadaire, avec une échéance de deux semaines, et sur des pensions à plus long terme, soit des opérations conclues à une fréquence mensuelle, avec une échéance de trois mois. La BCE passe également des opérations de réglage fin. Elle met en outre à disposition deux facilités permanentes: le prêt marginal, qui permet aux banques d'obtenir des liquidités au jour le jour contre des actifs éligibles, et le dépôt, qui offre aux banques la possibilité de placer leurs liquidités excédentaires. De plus, tous les établissements de crédit au sens de la première directive bancaire sont astreints à constituer des réserves obligatoires, qui sont rémunérées au taux des opérations principales de refinancement de la BCE.

#### Bases légales régissant l'introduction de l'euro

Le Conseil européen a défini les modalités du passage à l'euro dans trois règlements, dont le dernier est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Ce jour-là, l'euro s'est substitué aux monnaies nationales aux taux de conversion fixés. Jusqu'en 2002, les monnaies nationales sont des subdivisions de l'euro et peuvent toujours être utilisées. Pendant la période transitoire, les actes juridiques doivent en principe être exécutés dans la monnaie dans laquelle ils sont libellés, sauf si les parties en conviennent autrement. Les billets de banque et les pièces en euros seront mis en circulation au début de 2002. Six mois après au plus tard,

les billets de banque et les pièces en monnaies nationales n'auront plus le statut de moyens de paiement ayant cours légal dans les Etats participant à la troisième phase de l'Union monétaire.

L'UE a poursuivi ses efforts en vue de l'harmonisation du secteur financier. Le Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE a ainsi approuvé une directive permettant aux établissements de crédit et aux entreprises de placement de calculer, à l'aide de modèles internes, les fonds propres nécessaires à la couverture des risques de marché. Il a adopté également une directive qui révisé la couverture par des fonds propres des opérations sur instruments financiers dérivés et autorise des échanges accrus d'informations avec les autorités de contrôle de pays tiers.

**Poursuite de l'harmonisation du secteur financier**

### 1.3 Politique monétaire

Après un léger resserrement des rênes monétaires, que plusieurs banques centrales avaient décidé en 1997, les principaux pays industrialisés n'ont généralement pas modifié leur politique monétaire durant les trois premiers trimestres de 1998. La Réserve fédérale des Etats-Unis a assoupli graduellement sa politique dans les derniers mois de l'année. Elle a ainsi réagi aux turbulences sur les marchés financiers et aux perspectives de croissance moins favorables. Sur le continent européen, les taux d'intérêt ont continué leur mouvement de convergence à l'approche de l'introduction de l'euro. En décembre, les onze pays de la zone euro ont ramené leurs taux directeurs à 3%, étant donné que les signes d'un ralentissement conjoncturel se multipliaient.

**Politique monétaire inchangée au cours des trois premiers trimestres, puis assouplissement**

Entre la fin du mois de septembre et la mi-novembre, la Réserve fédérale des Etats-Unis a réduit de 5,5% à 4,75%, en trois étapes, le taux de l'argent au jour le jour et de 5% à 4,5% le taux de l'escompte. Jusqu'à la mi-décembre, la Banque d'Angleterre a ramené son taux directeur de 7,5% à 6,25%, en trois étapes également, eu égard au fléchissement de la croissance économique et au relâchement des pressions inflationnistes. En juin, elle avait encore relevé ce taux afin de prévenir une surchauffe de la conjoncture.

**Baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et au Royaume-Uni**

Jusqu'à fin novembre, les banques centrales d'Allemagne et de France ont maintenu leurs taux directeurs (taux des pensions de titres) inchangés à 3,3%. Celles d'Italie, d'Espagne, du Portugal et d'Irlande ont rapproché leurs taux directeurs du niveau allemand et français. Le 3 décembre, tous les pays de la zone euro, à l'exception de l'Italie, ont abaissé leurs taux directeurs, de manière concertée, à 3%. L'Italie a d'abord réduit son taux de l'escompte de 4% à 3,5%, avant de le ramener elle aussi à 3% à fin décembre. Ces dernières baisses de taux directeurs avant l'introduction de l'euro se sont inscrites entre 0,2 point (Autriche) et 1 point (Italie). La BCE a annoncé que le taux directeur européen serait de 3% et qu'elle avait l'intention de le laisser à ce niveau dans le proche avenir. Un an auparavant, le taux directeur moyen au sein de la future zone euro était encore de 4,1%.

**Convergence des taux directeurs vers 3% dans la zone euro**

En septembre, la Banque du Japon a réduit le taux de l'argent au jour le jour d'un quart de point pour le fixer à 0,25%. Elle a ainsi tenu compte de l'aggravation de la situation économique et des tendances à la déflation.

**Réduction d'un taux d'intérêt au Japon**

## 1.4 Finances publiques

### Evolution favorable des finances publiques

A l'exception du Japon, les principaux pays industrialisés ont enregistré une nouvelle amélioration de leurs finances publiques en 1998. La dette publique, mesurée au produit intérieur brut, a elle aussi diminué dans la plupart des pays. La contraction des déficits publics a découlé de la croissance économique et de la baisse des taux d'intérêt. Dans plusieurs pays, la politique budgétaire restrictive a contribué à ce redressement.

### Excédent de recettes aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les finances publiques ont renoué avec les chiffres noirs pour la première fois depuis trente ans. L'exercice 1997/1998 s'est en effet soldé par un excédent de recettes atteignant 1,7% du produit intérieur brut. Ce résultat s'explique principalement par les recettes en vive progression du fait de l'évolution favorable de la conjoncture. Pour l'exercice 1998/1999, le gouvernement table sur un léger tassement de l'excédent, en raison du ralentissement de la croissance qui est attendu aux Etats-Unis.

### Amélioration des finances publiques en Europe

Au Royaume-Uni, les finances publiques se sont soldées en 1998 par un boni correspondant à 0,6% environ du produit intérieur brut, contre un déficit de 1,5% l'année précédente. Cette évolution, comme celle qui a été observée aux Etats-Unis, est liée avant tout à la vigoureuse croissance économique. En outre, les déficits ont fléchi dans la plupart des pays qui, depuis le début de 1999, participent à la troisième phase de l'Union monétaire. L'excédent de dépenses s'est ainsi établi à environ 2,1% du produit intérieur brut en Allemagne et à 2,9% en France; il est resté stable à 2,7% en Italie. Les budgets de ces trois pays pour 1999 prévoient un nouveau repli des déficits.

### Forte détérioration des finances publiques au Japon

La politique budgétaire expansionniste que le gouvernement nippon a menée pour soutenir la conjoncture a entraîné un fort accroissement des dépenses publiques. Pour l'exercice 1998/1999, le déficit public atteindra probablement 6% du produit intérieur brut. Quant à la dette publique, elle passera à quelque 100% du produit intérieur brut.

## 1.5 Marchés des changes

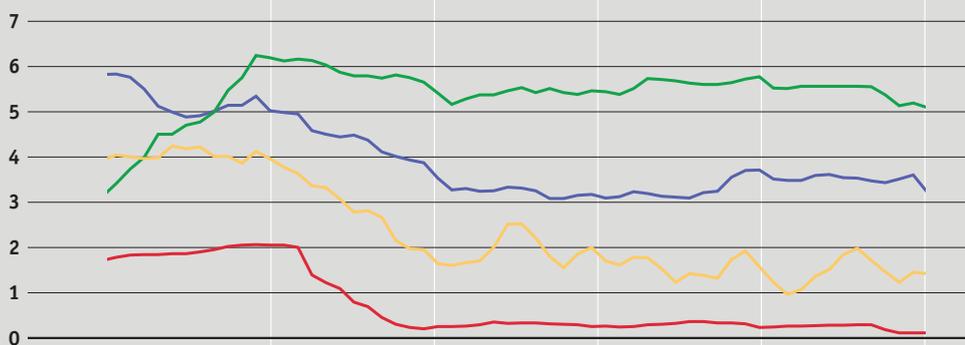
### Sensibles fluctuations du dollar

Entre janvier et août, le dollar a fait preuve de fermeté face aux monnaies européennes. Il a bénéficié notamment de la croissance économique aux Etats-Unis et de transferts de fonds qui étaient investis en Asie de l'Est et dans d'autres pays nouvellement industrialisés. La monnaie américaine s'est revalorisée en particulier par rapport au yen, du fait des problèmes économiques du Japon. A la suite des turbulences sur les marchés financiers, le dollar a toutefois fléchi nettement, vers fin août, vis-à-vis des monnaies européennes et du yen, puis de fortes fluctuations ont été observées jusqu'à la fin de l'année. Entre janvier et décembre, il a ainsi cédé au total 7,3% par rapport au mark allemand, 14,5% face au yen et 6,2% vis-à-vis du franc. En décembre, son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, dépassait cependant de 1,6% le niveau enregistré un an auparavant.

### Taux d'intérêt à court terme

- Dollar des Etats-Unis
- Yen japonais
- Mark allemand
- Franc suisse

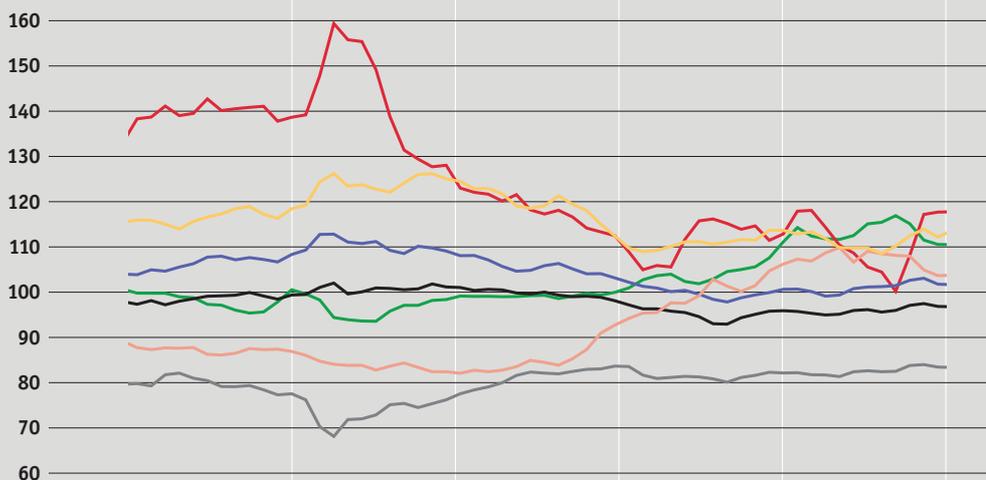
Dépôts à trois mois sur l'euro-marché.  
Source: BRI



### Cours de change

- Dollar des Etats-Unis
- Yen japonais
- Mark allemand
- Franc français
- Livre sterling
- Lire italienne
- Franc suisse

Cours réels, pondérés par le commerce extérieur.  
Indice: 1990 = 100.  
Source: OCDE



**Mark allemand stable**

En 1998, le mark allemand est resté stable par rapport à la plupart des monnaies européennes; il s'est raffermi de 6,8% – sa seule hausse sensible – face à la livre sterling et très légèrement vis-à-vis du franc. Son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, a diminué de 2,5% entre décembre 1997 et le mois correspondant de 1998.

**Calme au sein du Système monétaire européen**

A l'approche de l'introduction de l'euro, le calme a régné au sein du Système monétaire européen (SME), ce qui témoigne de la confiance croissante dont a bénéficié la future monnaie commune. En mars, la drachme grecque a été intégrée dans le mécanisme de change du SME. Les écarts entre les monnaies participant au mécanisme de change sont restés faibles. Seule la drachme grecque a enregistré de sensibles fluctuations.

**SME II**

Le SME II a été créé pour les monnaies des pays de l'UE qui ne font pas partie de la zone euro. La principale différence par rapport au SME réside dans le fait que les cours pivots des monnaies participant au SME II sont fixés non pas bilatéralement, mais par rapport à l'euro. Les interventions en vue de soutenir une monnaie sont en principe illimitées. Elles peuvent toutefois être suspendues si elles mettent en danger le but prioritaire de la politique monétaire de la BCE, à savoir le maintien de la stabilité des prix. Le Danemark et la Grèce sont membres du SME II depuis le début de 1999. La marge de fluctuation de la couronne danoise par rapport à l'euro a été fixée à  $\pm 2,25\%$ , et celle de la drachme grecque, à  $\pm 15\%$ . Le Royaume-Uni et la Suède ne participent pas au SME II.

## 1.6 Marchés financiers

**Nouveau repli des taux d'intérêt à long terme**

Les taux d'intérêt à long terme ont continué à se replier dans la zone de l'OCDE. La tendance au ralentissement de la hausse des prix et les perspectives favorables en matière de renchérissement ont contribué à cette évolution. En été, les fortes baisses des cours des actions ont en outre incité de nombreux investisseurs à détenir davantage d'obligations d'Etat de premier ordre. Dans les pays industrialisés occidentaux, les rendements des emprunts d'Etat ont par conséquent nettement diminué, et l'écart par rapport aux rendements des emprunts du secteur privé s'est creusé. Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt à long terme s'établissaient à 4,6% en décembre, contre 5,8% un an auparavant.

**Large convergence des taux à long terme en Europe**

Dans les pays de l'UE qui font partie de la zone euro, les taux d'intérêt à long terme ont convergé, dans une large mesure, avant l'introduction de la nouvelle monnaie commune. A la fin de l'année, le rendement moyen des emprunts d'Etat émis à 10 ans dans les onze pays participant à l'Union monétaire s'inscrivait à 4,1%. L'écart entre le taux le plus élevé (Italie) et le taux le plus bas (Allemagne) était de 0,3 point.

**Grande volatilité sur les marchés boursiers**

Après avoir poursuivi leur mouvement de hausse sur les principales places boursières, les cours des actions ont enregistré une forte chute à fin juillet. Ce revirement de tendance est dû à la crise financière russe qui a conduit les investisseurs à réviser leurs estimations des risques afférents à de nombreux marchés émergents et à s'interroger sur les perspectives de croissance dans les pays industrialisés. Au quatrième trimestre, les cours des actions se sont redressés dans la plupart des pays industrialisés, grâce notamment aux baisses de taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe.

1994

1995

1996

1997

1998

### Clôture des comptes des collectivités publiques

Etats-Unis  
Japon  
Union européenne  
Suisse

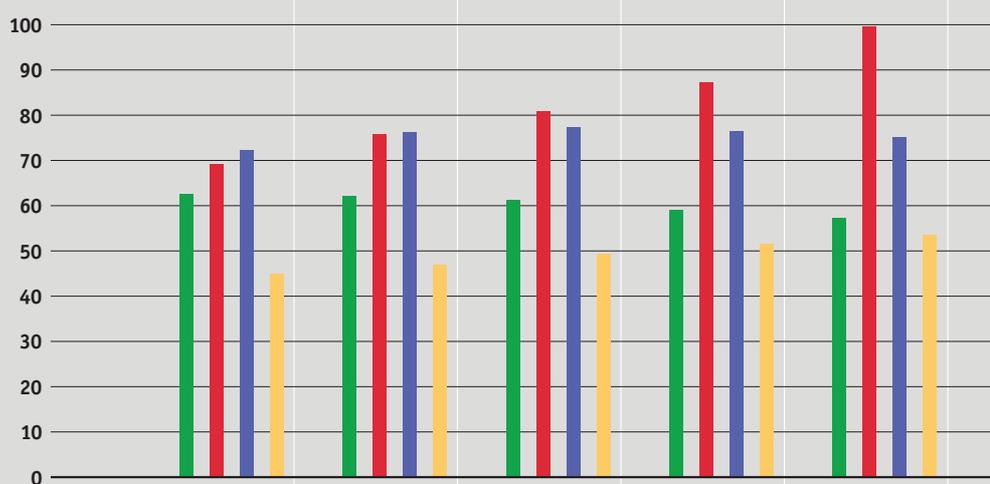
Solde financier des collectivités publiques (y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB.  
Pour 1998, budgets.  
Source: OCDE



### Dettes publiques

Etats-Unis  
Japon  
Union européenne  
Suisse

Dettes publiques totales (ensemble des collectivités publiques, y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB.  
Pour 1998, budgets.  
Source: OCDE



**Diminution du recours net aux marchés financiers internationaux**

Le volume net des capitaux levés sur les marchés financiers internationaux s'est inscrit à 912 milliards de dollars en 1998, soit à un montant inférieur de 12 % au chiffre de l'année précédente. Quelque 320 milliards de dollars revenaient aux crédits bancaires internationaux, 7 milliards aux instruments du marché monétaire et 585 milliards aux émissions nettes d'emprunts à moyen et long terme. La part des titres à taux variable et celle des titres liés à des actions ont progressé au détriment de celle des titres à taux fixe. Il ressort de la ventilation par monnaies que les parts du dollar et des monnaies de l'UE ont augmenté, passant respectivement de 50 % à 55 % et de 32 % à 38 %. Les émissions en francs suisses avaient une part de 1,5 %, contre 0,8 % en 1997. Ces progressions ont eu lieu aux dépens du yen.

**Recul des bénéfices des banques**

La chute des cours des actions et les retombées des crises financières ont entraîné un recul des bénéfices des banques commerciales. Un important fonds spéculatif américain, devenu insolvable, a été sauvé par un groupe de grandes banques internationales opérant à l'instigation de la Réserve fédérale des Etats-Unis.

**Constitution de provisions élevées par les banques américaines et européennes**

A la suite des crises asiatique et russe, les grandes banques américaines et européennes ont été contraintes d'augmenter substantiellement leurs provisions pour les créances qu'elles détiennent sur les régions en crise. Leurs opérations avec l'étranger ont par conséquent dégagé des bénéfices en fort recul. En revanche, elles ont pu accroître leur marge bénéficiaire sur leur marché national à la suite de l'évolution favorable de la conjoncture. Le processus de concentration s'est poursuivi dans le secteur financier. Les fusions et les reprises d'établissements financiers ont été nombreuses, notamment en Amérique du Nord. Les bourses à terme allemande et suisse ont fusionné, et plusieurs autres bourses étrangères ont décidé d'intensifier leur collaboration.

**Crise bancaire au Japon**

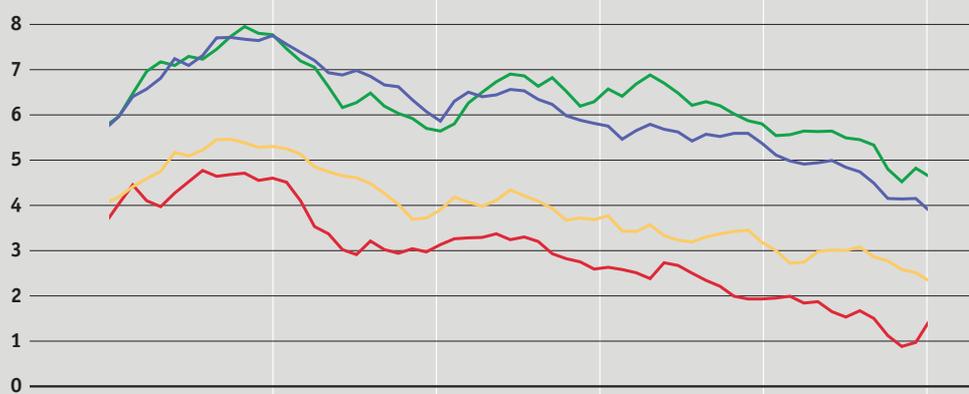
La situation a continué à se dégrader dans le secteur bancaire nippon. Les établissements financiers ont en majorité enregistré de sensibles pertes du fait d'amortissements élevés. Deux grandes banques ont été étatisées, et deux banques régionales ont dû mettre un terme à leurs activités. Le gouvernement a adopté un plan d'assainissement pour le secteur bancaire. Un fonds, alimenté par des capitaux publics, a été constitué pour protéger les investisseurs. Le gouvernement japonais a par ailleurs accordé des aides financières à des banques étatiques, mais aussi à des établissements financiers ayant conservé leur indépendance.

**Faillites bancaires et programmes de soutien en Asie de l'Est et en Russie**

De nombreuses banques thaïlandaises, indonésiennes, sud-coréennes et malaysiennes, en cessation de paiements, ont dû fermer leurs portes ou être recapitalisées avec l'aide de l'Etat. En Russie, le secteur bancaire s'est heurté à de graves problèmes de liquidités, et une grande banque a été contrainte de cesser ses activités. La banque centrale russe a soutenu le secteur bancaire par des crédits à court terme. La plupart des pays touchés par la crise financière ont annoncé un relèvement des exigences imposées aux établissements financiers en matière de fonds propres et de provisions ainsi qu'un renforcement de la surveillance bancaire.

### Taux d'intérêt à long terme

— Dollar des Etats-Unis  
— Yen japonais  
— Mark allemand  
— Franc suisse  
 Obligations à long terme de l'Etat.  
 En pour-cent.  
 Source: BRI



### Recours aux marchés financiers internationaux

■ Obligations et papiers à moyen terme  
■ Papiers monétaires  
■ Crédits bancaires  
 En milliards de dollars.  
 Source: BRI



## 2 Suisse

### 2.1 Evolution de la conjoncture

**Renforcement de la reprise économique**

Amorcée en 1997, la reprise de la conjoncture s'est renforcée en Suisse. Le produit intérieur brut réel a augmenté en moyenne de 2,1% en 1998, contre 1,7% l'année précédente. La progression des exportations, principal moteur de la reprise à l'origine, s'est ralentie, alors que la demande intérieure, notamment la consommation privée, a retrouvé du dynamisme. Pour la première fois depuis 1994, les investissements en constructions ont marqué une légère hausse. Quant aux investissements en biens d'équipement, ils ont continué à croître vivement.

**Affaiblissement du côté de l'industrie d'exportation, mais évolution réjouissante du marché intérieur**

Le refroidissement de la conjoncture mondiale a fortement touché le secteur des exportations. Depuis le début de 1998, la marche des affaires n'a cessé de se dégrader dans l'industrie exportatrice. Les entrées de commandes en provenance de l'étranger, qui avaient montré de premiers signes d'affaiblissement en automne 1997 déjà, ont même reculé au second semestre de 1998. Grâce à une demande intérieure robuste, la production industrielle a cependant augmenté une nouvelle fois, mais moins nettement qu'en 1997. Bien que les capacités techniques aient été accrues sensiblement au cours de l'année, leur taux d'utilisation s'établissait à 86% à fin 1998, soit au même niveau qu'un an auparavant.

**Reprise de la consommation privée**

La consommation privée a gagné en vigueur. D'une année à l'autre, elle a progressé de 1,8% en termes réels. L'amélioration observée sur le marché du travail et l'augmentation du revenu réel disponible des ménages ont contribué à cette évolution. Toutes deux se sont répercutées favorablement sur l'indice du climat de consommation. En juillet, celui-ci atteignait son niveau le plus élevé depuis huit ans et était ainsi de nouveau dans la zone positive. La demande de biens durables a marqué une nette progression, et la situation a continué de s'améliorer dans le tourisme.

**Fin du recul de l'activité dans la construction**

En crise depuis 1991, la construction a connu une stabilisation en 1998. Les investissements en constructions, qui avaient fléchi de 1,5% en 1997, ont augmenté de 0,7% à la suite notamment du programme d'investissement adopté par le Parlement et de plusieurs gros projets dans le domaine des transports, projets qui ont profité surtout au génie civil. Malgré le nombre toujours élevé de logements vacants, la construction a progressé légèrement dans ce segment. Du côté des immeubles destinés à l'industrie et au commerce, une reprise a été observée, mais l'activité est restée à un bas niveau.

**Forte croissance des investissements en biens d'équipement**

L'expansion des investissements en biens d'équipement s'est accélérée, passant de 5% en 1997 à 7,1% l'année suivante. Cette évolution, favorisée par le recul persistant des prix des biens d'équipement importés, a entraîné un fort accroissement des capacités techniques.

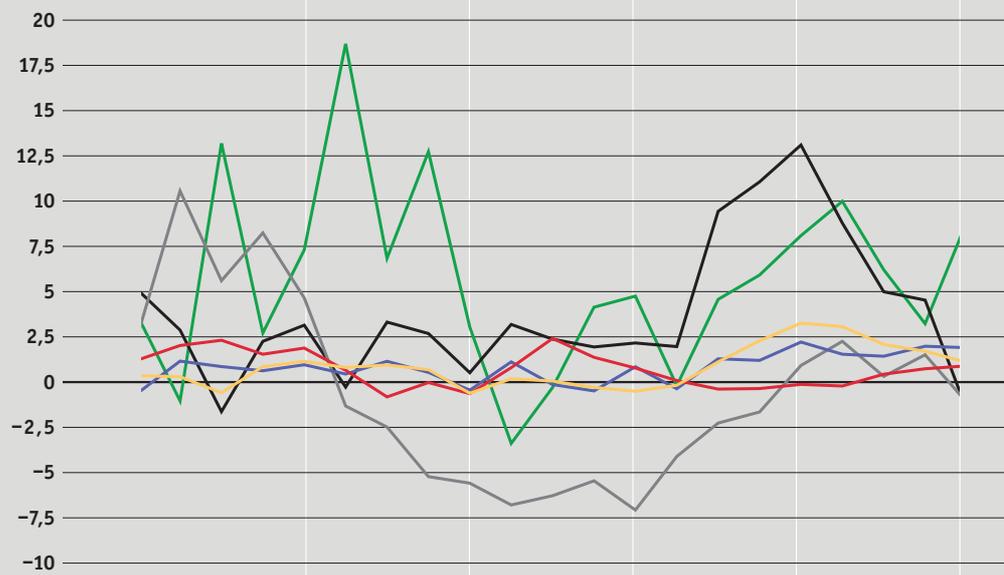
**Augmentation moins soutenue des exportations**

La croissance des exportations de biens a faibli en 1998. En moyenne annuelle, les livraisons à l'étranger ont augmenté en volume de 4,9%, contre 7,7% en 1997. Ce ralentissement est dû pour l'essentiel à la baisse de la demande en provenance du Japon et des pays en crise d'Asie orientale. D'une année à l'autre, les ventes aux pays de cette région ont chuté de 26,1%, et leur part au total des exportations a passé de 10,3% à 5,6%. En revanche, les exportations vers l'UE ont progressé à un rythme accru grâce à l'évolution favorable de la conjoncture en Europe. Au total, les ventes à l'étranger de biens d'équipement, de

### Produit intérieur brut

- Produit intérieur brut réel
- Consommation privée
- Consommation publique
- Investissements en constructions
- Investissements en biens d'équipement
- Exportations

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.  
Source: Office fédéral des questions conjoncturelles



biens de consommation ainsi que de matières premières et produits semi-finis n'ont, en moyenne annuelle, pas augmenté autant qu'en 1997. Les prix à l'exportation ont diminué, après avoir marqué une hausse l'année précédente.

#### **Vive expansion des importations**

Soutenus par une demande intérieure vigoureuse, les achats de biens à l'étranger ont de nouveau enregistré une forte expansion. En volume, ils se sont accrus de 8,1%. Les importations de biens de consommation ont tout particulièrement gagné en dynamisme. Celles de biens d'équipement ont elles aussi progressé davantage qu'en 1997. Par contre, les achats à l'étranger de matières premières et de produits semi-finis se sont quelque peu tassés. Les prix à l'importation ont fléchi, alors qu'ils avaient vivement augmenté l'année précédente. La forte baisse des prix du pétrole explique en grande partie cette évolution.

#### **Emploi en progression**

Dans le sillage de la reprise économique, la situation s'est sensiblement améliorée sur le marché du travail. Après un recul de 1,6% en 1997, l'emploi a progressé en moyenne de 1,2%. Toutefois, il était encore inférieur de 6,4% à son niveau record de 1991. L'amélioration a découlé principalement du secteur tertiaire, où une croissance de 1,6% a été observée; toutes les branches, à l'exception de celles des transports, des communications et de l'intermédiation financière, ont contribué à cette hausse. Dans l'industrie manufacturière par contre, l'emploi n'a que faiblement augmenté. Le nombre des personnes occupées s'est accru dans la chimie, l'électronique, l'industrie des machines et la métallurgie. Il a cependant diminué dans d'autres branches, en particulier dans l'habillement et la chaussure ainsi que dans l'édition et l'impression. Dans la construction, l'emploi a progressé de 0,8%, après avoir reculé au total d'environ 15% par rapport à son niveau le plus élevé.

#### **Repli accéléré du chômage**

L'accroissement de la demande de main-d'œuvre a renforcé le mouvement de repli du chômage. En données corrigées des variations saisonnières, le taux de chômage était de 3,2% en décembre 1998, contre 4,8% un an auparavant. Ainsi, le nombre des chômeurs a fléchi en un an de 57 000 pour s'établir à 116 500. Comme en 1997, son repli s'explique en partie par des effets statistiques: le nombre des chômeurs en fin de droits a augmenté, et les participants à des programmes cantonaux d'occupation ont été plus nombreux. Or seule la moitié environ des chômeurs en fin de droits est recensée dans la statistique, tandis que les personnes bénéficiant de programmes de travail et de formation en sont exclues. La conjoncture a néanmoins contribué dans une plus forte mesure qu'en 1997 au repli du chômage. Le nombre des personnes à la recherche d'un emploi – chômeurs et participants à des programmes de travail et de formation – a diminué, passant de 241 600 en décembre 1997 à 198 200 en décembre 1998. Les disparités régionales se sont maintenues. En moyenne annuelle, le taux de chômage était de 6,3% au Tessin, de 5,3% en Suisse romande et de 3,3% en Suisse alémanique. Dans ces trois régions, le chômage a cependant baissé dans des proportions identiques. En outre, la part des étrangers au total des chômeurs a augmenté légèrement pour s'établir à 48%. Quant au chômage partiel, il est resté à un bas niveau, après avoir nettement fléchi en 1997.

#### **Accroissement du nombre des personnes actives occupées**

Réalisée une fois par an, au deuxième trimestre, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) reflète elle aussi l'amélioration de la situation sur le marché suisse du travail. Le nombre des personnes actives occupées, qui avait diminué de 0,4% en 1997, a augmenté de 1,8% pour atteindre 3 833 000. Il a progressé de 1,4% seulement dans la catégorie des personnes employées à plein temps, mais de 2,5% dans celle des personnes travaillant selon un horaire com-

### Commerce extérieur

Importations  
Exportations

En volume; séries cvs et lissées.  
Indice: 1988 = 100.  
Source: Direction générale  
des douanes



### Evolution des prix

Prix à la consommation  
Prix à la consommation des biens suisses  
Prix à la consommation des biens importés  
Prix à la production et à l'importation  
Prix à la production  
Prix à l'importation

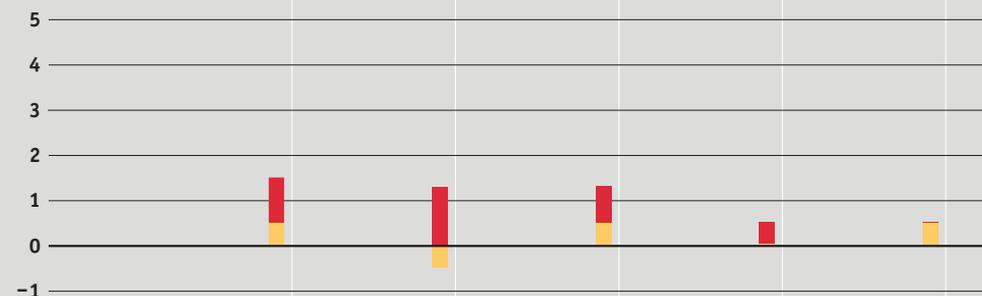
Variation en pour-cent par rapport  
à l'année précédente.  
Source: Office fédéral  
de la statistique



### Salaires

En termes nominaux  
En termes réels

Gains des travailleurs  
Variation en pour-cent par rapport  
à l'année précédente  
(pour 1998, selon des estimations).  
Source: Département fédéral  
de l'économie



pris entre 50% et 89% et de 3,2% dans celle où le degré d'occupation est inférieur à 50%. La part des personnes employées à temps partiel au total des personnes actives occupées a ainsi enregistré un nouvel accroissement. Elle s'établissait à 28,5%, contre 25,4% au début des années nonante. En un an, le taux de chômage a diminué, passant de 4,1% à 3,6%. En recul chez les hommes, il a faiblement augmenté chez les femmes. Toutefois, l'effectif des femmes actives occupées a progressé de 2,3%, soit davantage que celui des hommes. Cette évolution indique une présence accrue des femmes sur le marché du travail.

### Emploi et chômage

	1994	1995	1996	1997	1998
1 Selon la statistique de l'emploi					
<b>Personnes occupées à plein temps<sup>1</sup> variation en %</b>	-1,4	-0,5	-1,0	-1,8	0,8
2 Selon l'ESPA					
<b>Personnes occupées à plein temps et à temps partiel<sup>1</sup> variation en %</b>	-1,1	0,1	-0,3	-1,6	1,2
3 Volume des annonces d'offres d'emploi dans les journaux					
<b>Personnes actives occupées<sup>2</sup> variation en %</b>	-1,7	1,5	0,5	-0,4	1,8
<b>Taux de chômage en %</b>	4,7	4,2	4,7	5,2	3,9
<b>Chômeurs en milliers</b>	171,0	153,3	168,6	188,3	139,7
Sources: Office fédéral de la statistique, Office fédéral du développement économique et de l'emploi, Manpower					
<b>Personnes occupées selon un horaire réduit en milliers</b>	22,6	9,9	13,1	6,6	3,1
<b>Indice de l'emploi Manpower<sup>3</sup> variation en %</b>	27,2	18,4	-19,8	0,8	36,1

#### Prix stables à la consommation

Mesuré à l'indice suisse des prix à la consommation, le renchérissement était de 0% en moyenne annuelle, contre 0,5% en 1997. Les prix des services ont augmenté de 0,2%, après un accroissement de 0,5% l'année précédente; ce nouveau repli du renchérissement a découlé notamment de la forte baisse observée dans les prix des télécommunications à la suite de mesures de déréglementation. Les prix des marchandises, en hausse de 0,2% en 1997, ont fléchi de 0,3% l'année suivante.

#### Hausse des prix des biens suisses, mais baisse du côté des biens importés

Les prix des marchandises et services suisses ont augmenté de 0,3% en moyenne annuelle. En revanche, les prix des marchandises et services étrangers ont diminué de 0,7% du fait principalement de la chute des prix du pétrole.

#### Recul des prix de l'offre globale

Tant les prix à la production que ceux à l'importation ont diminué en 1998. La baisse a été particulièrement sensible pour les matières premières et les produits semi-finis. Les prix à la production étaient inférieurs de 1,2% à leur niveau de l'année précédente, et ceux des biens importés ont reculé de 2,2%, après une augmentation de 2% en 1997.

#### Excédent moins élevé de la balance des transactions courantes

En 1998, le solde actif de la balance des transactions courantes a fléchi de 2 milliards pour s'établir à 31,1 milliards de francs, soit à 8,1% du produit intérieur brut. En valeur, les exportations de biens ont progressé de 3,2%, et les importations, de 5,2%. La balance commerciale – commerce spécial – a enregistré ainsi un déficit de 1,8 milliard de francs. De son côté, la balance des services a dégagé un excédent de recettes de 18,5 milliards de francs, contre 18,8 milliards en 1997. Les recettes tirées du tourisme ont continué à croître, alors que les commissions encaissées par les banques ont fortement reculé. Le solde actif des revenus de facteurs a augmenté de 0,3 milliard, passant à 20 milliards de francs. Dans les revenus de capitaux, les rentrées de la Suisse ont progressé plus fortement que les sorties. Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement des revenus nets découlant des investissements directs. Le solde passif des transferts courants s'est inscrit à 4,8 milliards de francs, soit à un niveau légèrement inférieur à celui de 1997.

## Balance des transactions courantes soldes en milliards de francs

	1994	1995	1996	1997	1998
			Chiffres révisés	Chiffres provisoires	Chiffres estimés
Biens	2,2	1,0	1,1	-0,5	-2,7
dont commerce spécial	3,2	1,8	1,9	0,3	-1,8
Services	15,6	15,2	15,4	18,8	18,5
dont tourisme	2,7	2,4	1,6	1,5	1,5
Revenu de facteurs	10,7	13,9	15,6	19,7	20,0
dont revenus de capitaux	17,6	20,8	22,4	26,2	26,4
Transferts courants	-4,7	-5,0	-5,0	-4,9	-4,8
<b>Balance des transactions courantes</b>	<b>23,9</b>	<b>25,2</b>	<b>27,2</b>	<b>33,1</b>	<b>31,1</b>

## 2.2 Finances publiques

En 1998, le compte financier de la Confédération s'est soldé par un excédent de recettes de 0,5 milliard de francs, soit 0,1% du produit intérieur brut. L'écart atteint 8,1 milliards de francs par rapport au budget et 5,8 milliards par rapport au solde de l'exercice précédent. Ce résultat réjouissant a découlé en grande partie de rentrées extraordinaires. La part fédérale au bénéfice de la Banque nationale a été, avec 400 millions de francs, deux fois plus élevée que prévu. Ensuite, la vente des actions Swisscom a engendré des recettes nettes extraordinaires de 2,9 milliards de francs, qui ont été portées au compte financier. Par ailleurs, les rentrées au titre des droits de timbre et de l'impôt fédéral direct ont dépassé les prévisions grâce à l'évolution favorable de la conjoncture. Quant aux dépenses, elles ont été inférieures d'un milliard de francs à ce qui figurait au budget; des crédits – assurance-chômage notamment – n'ont pas été entièrement utilisés, et les charges d'intérêts ont diminué. Pour 1999, le budget de la Confédération se solde par un déficit de 4 milliards de francs, soit environ 1% du produit intérieur brut.

Selon des données encore provisoires, le déficit de l'ensemble des cantons a atteint 3,2 milliards de francs, contre 3,1 milliards en 1997. Il est toutefois inférieur d'un milliard de francs au montant résultant des budgets, en raison notamment du bénéfice accru versé par la Banque nationale. La plupart des cantons s'attendent à des recettes fiscales moins élevées que prévu. Parmi les dépenses, les prêts à l'assurance-chômage et les intérêts sur la dette ont probablement diminué.

Pour l'exercice 1998, les comptes communaux devraient se solder par un déficit de 0,3 milliard de francs, alors qu'un excédent de dépenses de 0,6 milliard avait été budgété. Les comptes des communes rurales et des petites villes ont été généralement équilibrés ou excédentaires, mais la situation financière des grandes cités est restée déficitaire.

**Excédent de recettes pour la Confédération**

**Déficits cantonaux...**

**... et communaux**

**Augmentation de la quote-part d'endettement**

La quote-part d'endettement (dette publique en pourcentage du produit intérieur brut) de la Confédération, des cantons et des communes a augmenté, selon des estimations, pour atteindre environ 53%. La dette publique revenait pour près de moitié à la Confédération, pour plus de 30% aux cantons et pour près de 20% aux communes.

**Mesures visant à assainir les finances fédérales**

Les efforts du Conseil fédéral en vue d'assainir les finances de la Confédération ont débouché sur un projet d'article constitutionnel, l'«Objectif budgétaire 2001». Le nouvel article constitutionnel a été approuvé en votation populaire en juin 1998. Il oblige le Conseil fédéral et le Parlement à réduire le déficit selon des étapes précises et prévoit des mécanismes en cas de non-respect des valeurs fixées. Au terme de l'exercice 2001, le déficit ne devra pas excéder 2% des recettes, soit 1 milliard de francs environ. Les objectifs intermédiaires consistent à contenir les excédents de dépenses à 5 milliards en 1999 et à 2,5 milliards de francs en l'an 2000.

**Programme de stabilisation 1998**

Les représentants des cantons, des partis gouvernementaux et des partenaires sociaux se sont réunis autour d'une table ronde pour discuter des mesures à prendre pour atteindre l'objectif budgétaire 2001. Ils se sont mis d'accord sur un «Programme de stabilisation 1998», présentant un potentiel d'assainissement de quelque 2 milliards de francs, côté dépenses et côté recettes confondus. Ce train de mesures, qui a été soumis ensuite au Parlement, prévoit des économies dans les assurances sociales, les transferts aux cantons, la défense nationale et les CFF ainsi que le blocage de crédits. Pour dégager des recettes supplémentaires, les participants à la table ronde ont proposé de combler des lacunes fiscales.

## 2.3 Marchés financiers

**Bas niveau des taux d'intérêt**

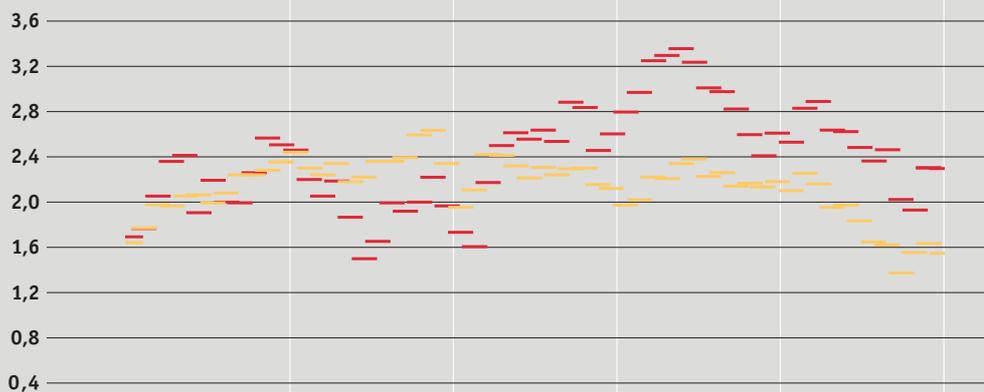
Le mouvement de repli que les taux d'intérêt ont amorcé en 1995 s'est poursuivi jusqu'au mois de février 1998. Le rendement moyen des emprunts fédéraux a ainsi fléchi jusqu'à fin février pour s'inscrire à 2,6%, et celui des créances comptables à trois mois sur la Confédération a passé au-dessous de 1%. Les taux d'intérêt à court terme et à long terme ont ensuite augmenté, les premiers plus fortement que les seconds, jusqu'en été. En raison de la crise financière internationale, ils se sont de nouveau repliés durant la seconde moitié de 1998. Le rendement moyen des emprunts fédéraux était de 2,3% en décembre, soit un niveau inférieur à celui de février. Les problèmes financiers internationaux ayant accru l'incertitude sur les marchés, l'écart s'est creusé entre le rendement des titres de la Confédération et celui des autres débiteurs.

**Pressions à la hausse sur le franc à la suite de la crise financière**

Après une phase de revalorisation due aux turbulences sur les marchés financiers asiatiques, le franc a faibli à partir du mois de mars, notamment face aux monnaies européennes. La confiance des marchés quant au respect du calendrier prévu pour l'introduction de l'euro et à la stabilité de celui-ci a contribué à ce repli. Vers fin août, le franc est toutefois reparti à la hausse eu égard à la crise financière internationale. En moyenne annuelle, son cours réel, pondéré par les exportations, est resté approximativement inchangé.

### Ecart entre taux d'intérêt à long terme

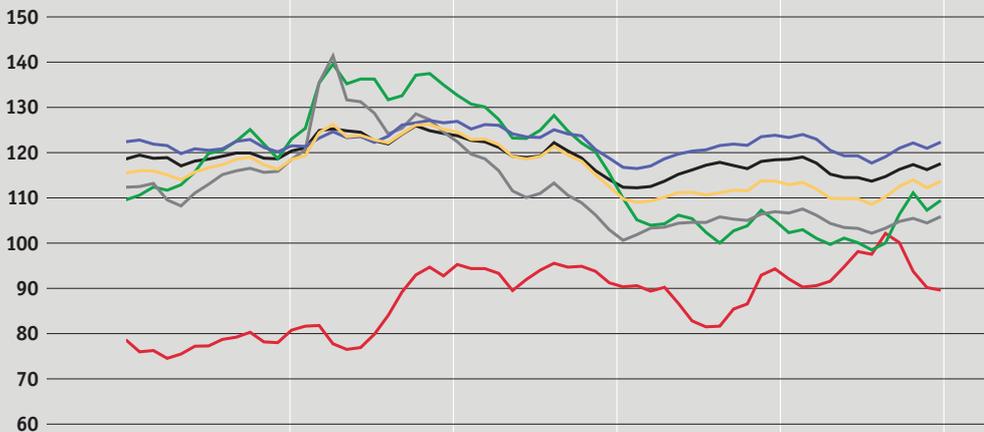
— Allemagne – Suisse  
 — Etats-Unis – Suisse  
 En points.  
 Source: BRI



### Evolution du cours du franc

— Total (15 pays)  
 — Dollar des E.-U.  
 — Mark allemand  
 — Yen japonais  
 — Franc français  
 — Lire italienne

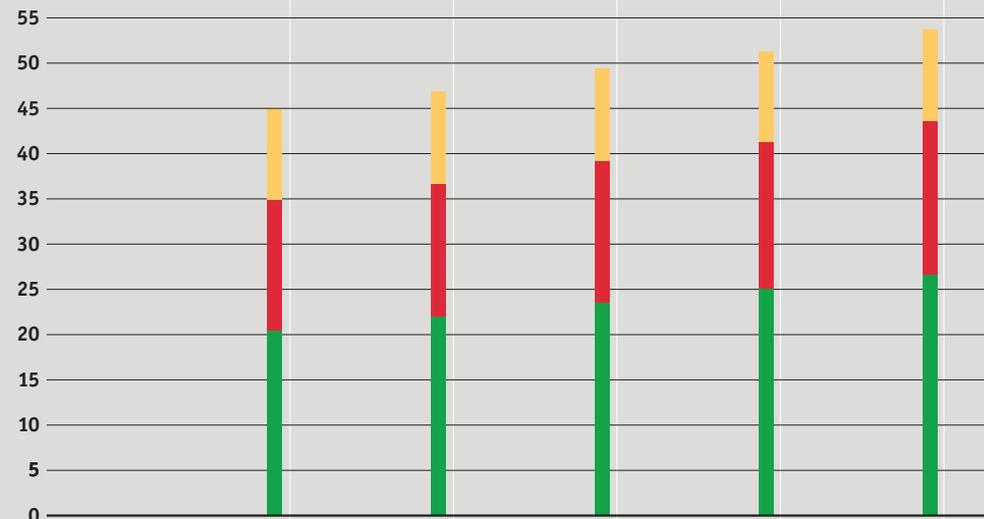
Prix réel du franc en termes de monnaies étrangères.  
 Total: pondéré par les exportations.  
 Indice: novembre 1977 = 100



### Dettes publiques

— Communes  
 — Cantons  
 — Confédération

En pour-cent du PIB  
 (pour 1998, selon des estimations).  
 Source: Département fédéral de l'économie



**Recours accru au marché des capitaux**

Le recours au marché suisse des capitaux a sensiblement augmenté. Le prélèvement net (émissions moins remboursements) a atteint 42 milliards de francs, contre 28 milliards en 1997. Les débiteurs suisses ont recueilli 14 milliards de francs, soit près du double du montant enregistré l'année précédente. Pour l'essentiel, ils ont émis des emprunts; du côté des actions, les émissions et les remboursements ont en effet porté sur des montants à peu près égaux. En termes nets, les débiteurs étrangers ont prélevé 28 milliards de francs sur le marché suisse des capitaux.

**Volatilité élevée sur le marché des actions**

La vive hausse des cours des actions a continué durant les six premiers mois de 1998. Le «Swiss Performance Index» (SPI) a progressé de 32%, entre janvier et fin juillet, pour atteindre plus de 5200 points. Après l'éclatement de la crise financière internationale, il a fléchi, passant au-dessous de 3400 points en octobre. Les cours des actions industrielles ont perdu dans l'ensemble quelque 24%, et ceux des titres du tertiaire, plus de 51%. Parmi ceux-ci, les titres bancaires ont chuté de 55% en moyenne. Le SPI s'est ensuite redressé et affichait, en fin d'année, un niveau nettement supérieur à celui de début 1998.

**Stagnation des crédits des banques à la clientèle suisse**

Comme les années précédentes, les crédits des banques à des débiteurs suisses ont presque stagné en 1998. Les prêts à la clientèle étrangère ont en revanche enregistré une vigoureuse expansion. La somme des bilans de toutes les banques s'est accrue de 25% du fait en grande partie de modifications intervenues dans la comptabilisation des pensions de titres.

**Résultats inchangés pour les banques**

Les bénéfices opérationnels réalisés en Suisse et les affaires internationales avec la clientèle privée ont influé positivement sur les résultats des banques. Mais ces effets ont été atténués par l'effondrement des cours boursiers vers la fin de l'été, par les pertes subies dans les opérations sur instruments dérivés et par les problèmes que les grandes banques ont connus avec leurs crédits aux pays nouvellement industrialisés, pays qui ont été frappés par la crise financière.

**Fusion de deux grandes banques**

La fusion, annoncée en décembre 1997, de l'Union de Banques Suisses et de la Société de Banque Suisse a été réalisée sur le plan juridique à fin juin 1998. Elle a donné naissance à l'UBS SA. La Commission de la concurrence a subordonné son autorisation à plusieurs conditions. Avant ce regroupement, la Commission fédérale des banques avait fait connaître son intention de soumettre les grandes banques à une surveillance accrue; en automne 1998, elle a créé à cet effet une cellule spéciale.

**Une innovation sur le marché monétaire suisse: les pensions de titres**

En avril 1998, un nouvel instrument de financement, les pensions de titres ou «repurchase agreement», a été lancé sur le marché monétaire suisse (voir page 32). Cet instrument, développé en commun par la Société suisse pour le virement de titres SA (SEGA), les banques, la Bourse Suisse et la Banque nationale, permet de remplacer les crédits en blanc entre banques par des crédits couverts, d'où une diminution des risques de contrepartie et de marché. La SEGA assure le déroulement des opérations selon le principe «donnant, donnant», ce qui élimine en outre le risque de règlement. Les opérations sont automatisées dans une large mesure. La sélection, dans les dépôts des emprunteurs, des titres à mettre en garantie et les appels de marge se font automatiquement.

### Taux d'intérêt représentatifs dans les banques

Anciennes hypothèques,  
banques cantonales

Nouvelles hypothèques,  
banques cantonales

Dépôts d'épargne,  
banques cantonales

Dépôts à trois mois,  
grandes banques

Moyenne trimestrielle,  
en pour-cent



### Cours des actions

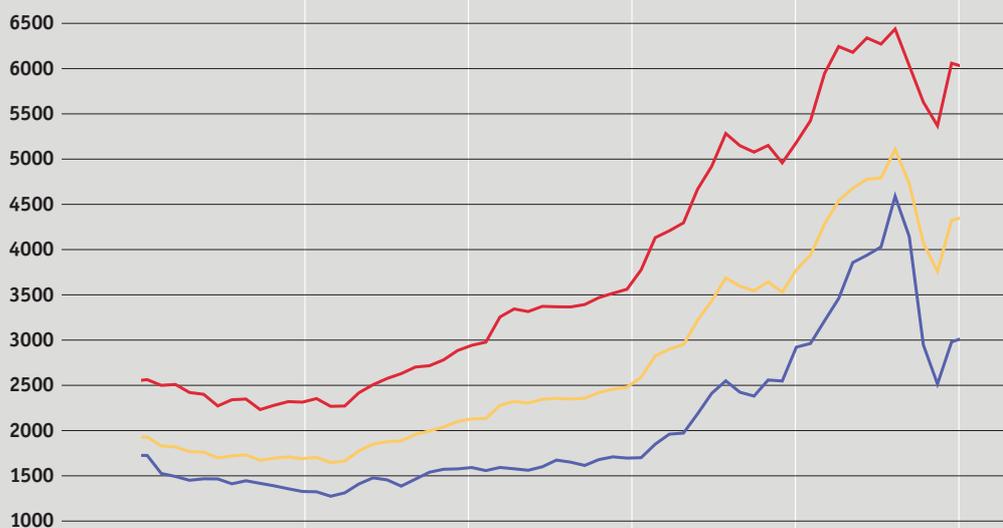
Total

Banques

Industrie

Swiss Performance Index.

Source: Bourse Suisse





# 1 Stratégie

La Banque nationale mène une politique monétaire qui vise à permettre à l'économie d'utiliser pleinement son potentiel de production, sans menacer à moyen terme la stabilité du niveau des prix. La stabilité des prix est une condition importante à remplir pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. Une expansion excessive de l'offre de monnaie engendrerait une demande trop forte de biens et de services. L'appareil de production serait alors trop sollicité, d'où des hausses de prix. Inversement, une offre de monnaie insuffisante freinerait la production, et l'économie enregistrerait des déficits de croissance, voire un recul du niveau des prix.

**Objectifs de la politique monétaire: stabilité des prix et pleine utilisation du potentiel de production**

En visant la stabilité des prix, la Banque nationale tient compte également de la situation conjoncturelle. Sa politique contribue en effet à atténuer les fluctuations de la conjoncture. Si les capacités de production de l'économie ne sont pas pleinement utilisées, une politique monétaire axée sur le potentiel de production conduit à des baisses de taux d'intérêt. Ainsi, elle stimule la demande globale et aide à résorber le sous-emploi des capacités. Si, au contraire, les capacités de l'économie sont trop sollicitées, une politique monétaire axée sur le potentiel de production entraîne des hausses de taux d'intérêt, d'où un frein à la demande et à la surchauffe de la conjoncture. La Banque nationale se réserve en outre la possibilité de réagir en cas d'événements imprévus – fortes fluctuations des cours de change ou de la demande de monnaie notamment – pour limiter autant que faire se peut des répercussions dommageables sur l'économie.

**Prise en compte des fluctuations de la conjoncture**

La Banque nationale a besoin d'indicateurs qui lui permettent de déterminer si le cap donné à sa politique est approprié compte tenu de l'objectif de la stabilité des prix. Si un rapport particulièrement étroit et stable existe entre un indicateur et l'objectif de la stabilité des prix, cet indicateur peut servir d'objectif intermédiaire à la politique monétaire. La monnaie centrale, qui est formée des billets de banque en circulation et des avoirs que les banques détiennent en comptes de virements à la Banque nationale, a longtemps rempli cette condition. Aussi la Banque nationale a-t-elle assigné à la monnaie centrale un sentier de croissance à moyen terme. Ce sentier de croissance lui a servi de guide pour doser de manière adéquate l'offre de monnaie.

**Indicateurs de la politique monétaire**

Au cours des années 1997 et 1998, la monnaie centrale a perdu ses caractéristiques d'indicateur fiable de la politique monétaire. Ses deux composantes, à savoir les billets en circulation et les avoirs en comptes de virements, ont subi de fortes fluctuations qui n'étaient pas prévisibles. Dans l'ensemble, la croissance de l'agrégat pendant ces deux années a dépassé sensiblement ce que la Banque nationale avait pronostiqué. La politique monétaire n'a toutefois pas été aussi expansionniste que le laisse supposer l'évolution de la monnaie centrale.

**Distorsion subie par la monnaie centrale**

Etant donné cette incertitude, la Banque nationale a davantage recouru à un indicateur monétaire supplémentaire, soit à la masse monétaire  $M_3$ . Constituée du numéraire en circulation, des dépôts à vue, des comptes de transactions, des dépôts d'épargne et des dépôts à terme, la masse monétaire  $M_3$  est l'agrégat qui répond à la définition la plus large. A moyen ou long terme, un rapport étroit peut être observé entre l'évolution de  $M_3$  et le niveau des prix. En effet, une trop forte expansion de  $M_3$  est suivie, généralement après environ trois ans, d'une accélération du renchérissement.

**Recours accru à  $M_3$  en tant qu'indicateur à long terme**

**Indicateurs complémentaires  
à court terme**

La croissance des agrégats monétaires fournit des informations principalement sur l'évolution des prix à moyen et long terme. A court terme, le niveau des prix est soumis aussi à d'autres influences, notamment aux fortes fluctuations des cours de change et des prix des produits énergétiques ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture. Si de telles influences menacent d'engendrer un processus inflationniste ou déflationniste durable, la Banque nationale doit réagir. C'est pourquoi, dans la fixation du cap de sa politique monétaire, elle tient compte des agrégats monétaires, mais également d'autres indicateurs, en particulier des cours de change et de la conjoncture.

**Caractéristiques du pilotage  
des agrégats monétaires**

La Banque nationale gère l'offre de monnaie en passant des opérations financières avec les banques commerciales. Elle influence ainsi sur l'approvisionnement des banques en liquidités et sur les rémunérations servies sur le marché monétaire. Les liquidités des banques sont constituées en majeure partie des avoirs que celles-ci détiennent en comptes de virements à la Banque nationale. En agissant sur le volume de ces avoirs, la Banque nationale amène les opérateurs sur le marché à déclencher les mouvements des taux d'intérêt qui sont compatibles avec l'orientation de sa politique monétaire. Les variations des taux d'intérêt influent avec le temps sur l'évolution des billets en circulation et des agrégats monétaires.

**Mise en œuvre de la politique  
monétaire**

Pour contrôler l'offre d'avoirs en comptes de virements, la Banque nationale recourt à ses instruments de politique monétaire. La demande d'avoirs en comptes de virements dépend des exigences légales auxquelles les banques doivent satisfaire en matière de liquidités et des besoins liés au trafic des paiements scripturaux. Comparé aux flux quotidiens de fonds au sein du système bancaire ainsi qu'entre les banques et le secteur non bancaire (y compris la Confédération et la Poste), le volume des avoirs en comptes de virements est faible. Aussi la Banque nationale agit-elle régulièrement sur le marché de l'argent au jour le jour pour assurer un approvisionnement approprié en liquidités.

**Prédominance de la politique  
d'open market**

La Banque nationale passe des opérations avec les banques, aux conditions du marché, pour influencer sur le volume des avoirs en comptes de virements. Afin de conserver sa marge de manœuvre, elle ne met en règle générale que temporairement des liquidités à la disposition des banques en concluant des opérations d'open market sur la base de pensions de titres et de swaps (achats d'actifs avec ventes simultanées à terme).

**Pensions de titres: nouvel  
instrument d'open market**

L'introduction des pensions de titres a permis d'ajouter un outil offrant une grande souplesse à l'éventail des instruments de politique monétaire. Dans une pension de titres («repurchase agreement» ou «repo»), l'emprunteur vend au prêteur des titres qu'il détenait dans son portefeuille ou qu'il a empruntés. Simultanément, il s'engage à racheter au prêteur, à une date ultérieure, une quantité équivalente de titres de la même catégorie. Bien que la propriété des titres soit transférée au prêteur, il s'agit sous l'angle économique d'un prêt assorti d'une garantie. Le risque de contrepartie et le risque de marché sont réduits grâce aux titres servant de garantie et, en cas de fluctuations des cours, aux appels quotidiens de marge. Les pensions de titres ont peu à peu détrôné les swaps devises contre francs en tant que principal instrument de politique monétaire. En outre, les swaps portant sur des créances comptables à court terme sur la Confédération ont été entièrement remplacés, en peu de temps, par des pensions de titres. Les durées des pensions de titres sont comprises entre un jour et quelques mois. La Banque nationale fixe le taux des pensions de titres en fonction de la durée des opérations et des conditions régnant sur le marché (voir page 28).

En plus des pensions de titres, la Banque nationale recourt également aux swaps devises contre francs pour la gestion du marché monétaire. Jusqu'au milieu de 1998, elle ne concluait que des swaps dollars contre francs. Depuis, elle passe aussi des swaps marks allemands contre francs. Ces opérations ont des durées allant d'un mois à un an.

Pour la gestion à très court terme des liquidités, la Banque nationale utilise en outre la possibilité de placer dans des banques des fonds que la Confédération a déposés à terme fixe chez elle. Ainsi, elle peut compenser des mouvements de liquidités entre les banques et la Confédération.

Swaps devises contre francs

Placement de fonds  
déposés à terme fixe par la  
Confédération

### Instrumentes servant à la gestion du marché monétaire en milliards de francs

	1997		1998	
	Encours moyenne annuelle	Mouvement	Encours moyenne annuelle <sup>3</sup>	Mouvement <sup>3</sup>
<b>Pensions de titres<sup>1</sup></b>	–	–	9,7	313,8
<b>Swaps devises contre francs durées:</b>				
jusqu'à 1 mois	0,5	2,1	0,1	1,3
plus de 1 mois à 3 mois	6,0	15,1	3,4	10,3
plus de 3 mois à 12 mois	1,1	14,7	2,6	16,3
<b>Total</b>	<b>7,6</b>	<b>31,9</b>	<b>6,1</b>	<b>27,9</b>
<b>Créances comptables à court terme<sup>2</sup></b>				
Swaps	0,9	78,9	0,4	43,7
Achats et ventes	0,6	2,8	0,1	0,4
<b>Total</b>	<b>1,5</b>	<b>82,6</b>	<b>0,5</b>	<b>44,1</b>
<b>Fonds de la Confédération</b>				
Dépôts à la BNS	4,8	77,8	12,1	128,4
Placements par la BNS	4,3	79,3	5,1	74,9

1 Depuis le 20 avril 1998

2 Jusqu'au 30 avril 1998

3 Pensions de titres: du 20 avril 1998 au 31 décembre 1998  
Créances comptables à court terme: du 1er janvier 1998 au 30 avril 1998

Swaps devises contre francs et placements de fonds de la Confédération: ensemble de l'année

Lorsqu'une banque est confrontée à des besoins urgents de liquidités qu'elle ne peut couvrir sur le marché monétaire, elle a la possibilité de s'adresser à l'institut d'émission pour obtenir une avance sur nantissement. Ces avances sont rémunérées au taux lombard officiel, et la banque ne doit pas dépasser sa limite de crédit, limite qui est garantie par un dépôt de papiers-valeurs. Pour éviter que les banques n'utilisent les avances sur nantissement comme source permanente de refinancement, la Banque nationale fixe quotidiennement le taux lombard deux points au-dessus du taux de l'argent au jour le jour.

Avances sur nantissement:  
souple de sécurité

## 2 Mise en œuvre de la politique monétaire

### Annnonce d'une politique monétaire inchangée

A fin 1997, la Banque nationale avait annoncé son intention de poursuivre sa politique monétaire ample. Elle s'attendait à ce que les taux d'intérêt à court terme fluctuent à un niveau inférieur à 2%. Il fallait adapter l'offre de monnaie à l'augmentation de la demande, la Banque nationale tablait alors sur une croissance économique réelle de 2% et sur un taux de renchérissement de 1%.

### Prise en compte de la conjoncture et des cours de change

En dépit d'une détérioration de la situation économique internationale, la conjoncture en 1998 a correspondu pour l'essentiel à ce qu'attendait la Banque nationale. De plus, le renchérissement n'a été que légèrement surestimé. Au cours de l'année toutefois, le climat s'est dégradé, en particulier dans l'industrie d'exportation, et les prévisions de croissance à moyen terme ont été révisées à la baisse pour la Suisse comme pour l'étranger. Quand le franc a subi des pressions à la hausse sur les marchés des changes, en février et, surtout, durant les mois de septembre et d'octobre, la Banque nationale a réagi avec souplesse et approvisionné généreusement le marché monétaire.

### Fortes fluctuations des avoirs en comptes de virements

Les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements à l'institut d'émission ont augmenté nettement d'une année à l'autre. En outre, ils ont enregistré de sensibles fluctuations au cours de l'année. Il faut y voir le reflet de l'action de la Banque nationale – expansion par moments forte des liquidités – pour contrecarrer une revalorisation excessive du franc. La fusion de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses, qui a donné naissance à l'UBS SA, et la création du marché des pensions de titres en Suisse ont elles aussi influé sur le comportement des banques en matière de liquidités. De plus, les turbulences qui ont secoué les marchés financiers ont entraîné des répercussions sur la demande d'avoirs en comptes de virements, plusieurs banques ayant accru temporairement, dans de fortes proportions, leurs disponibilités à la Banque nationale.

### Accroissement de la monnaie centrale

A la suite de la nette expansion des avoirs en comptes de virements, la monnaie centrale désaisonnalisée a augmenté plus fortement que prévu. Au quatrième trimestre, elle dépassait de 5,2% son niveau de la période correspondante de 1997 et de 7,9% son sentier de croissance à moyen terme. Etant donné les déplacements que la demande de billets de banque a subis les années précédentes et les transferts de disponibilités opérés par plusieurs banques des comptes postaux vers les comptes de virements, la Banque nationale continue à penser que sa politique monétaire n'a pas eu le caractère expansionniste que laisse supposer l'écart entre la monnaie centrale et son sentier de croissance à moyen terme.

### Faible progression de $M_3$

La masse monétaire  $M_3$  – la Banque nationale a utilisé davantage cet agrégat comme indicateur à partir de 1996 – n'a progressé que légèrement en 1998. Cette évolution reflète la faiblesse persistante de la croissance des crédits bancaires. L'agrégat  $M_3$  a augmenté de 0,9% entre le quatrième trimestre de 1997 et la période correspondante de 1998.

### Politique monétaire probablement inchangée en 1999

Pour 1999, la Banque nationale s'attend à une croissance économique réelle de 1,5%. Les capacités de production au sein de l'économie devraient ainsi rester modérément sollicitées, d'où aucune accentuation des pressions à la hausse sur les prix. La Banque nationale table sur un renchérissement annuel

### Monnaie centrale désaisonnalisée

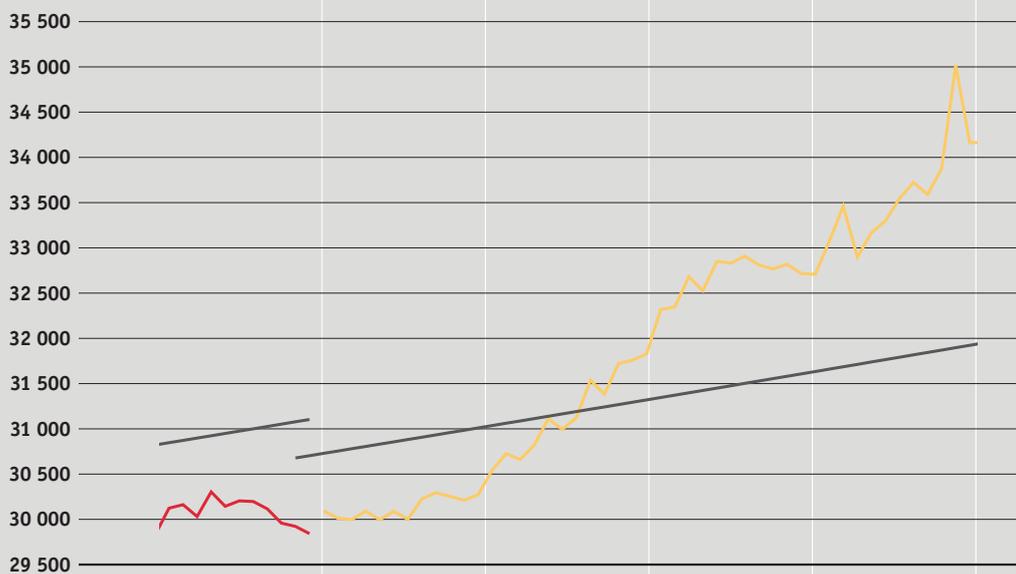
Monnaie centrale, jusqu'à fin 1994

Monnaie centrale, depuis janvier 1995

Sentier de croissance de 1%

En millions de francs

Depuis janvier 1995, les avoirs en comptes de virements sont constitués uniquement des dépôts des banques en Suisse. Auparavant, ils incluaient des dépôts de quelques établissements non soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne.



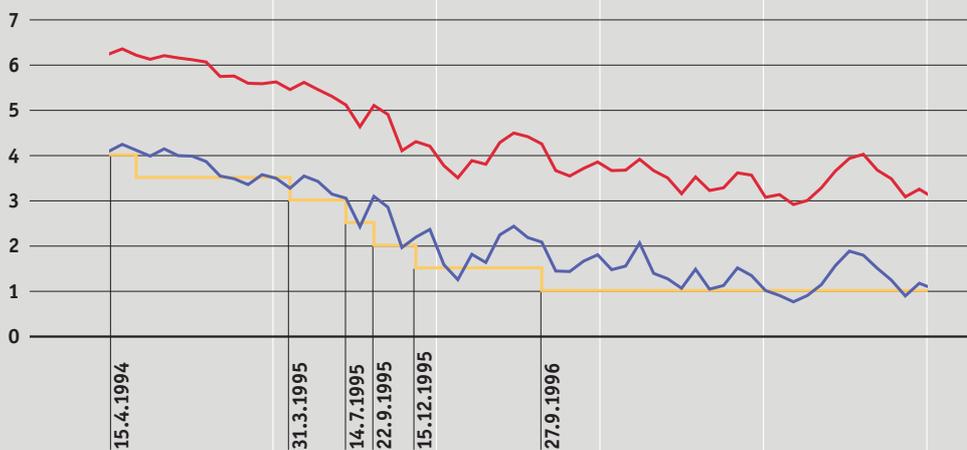
### Taux de l'escompte et des avances sur nantissement

Taux de l'escompte

Taux lombard

Taux de l'argent au jour le jour

En pour-cent



moyen de 1% en chiffre rond, et la moitié environ de celui-ci résultera du relèvement, au 1<sup>er</sup> janvier 1999, de la TVA. Dans ces circonstances, une hausse des taux d'intérêt ne s'impose pas pour le moment. Les taux d'intérêt demeurant stables, la masse monétaire  $M_3$  augmentera sans doute plus vigoureusement qu'en 1998. Sa progression se maintiendra toutefois à un rythme compatible à moyen terme avec la stabilité des prix.

Pour l'économie suisse, l'introduction de l'euro est un événement qui revêt une portée considérable. La nouvelle monnaie a reçu un bon accueil sur les marchés. Au premier trimestre de 1999, la relation de change entre l'euro et le franc a fluctué à l'intérieur d'une marge étroite. Si cela devait changer à l'avenir, la Banque nationale serait prête à réagir en se servant de ses moyens de politique monétaire.

**Introduction de l'euro**

**Projet de réforme soumis à une procédure de consultation sous forme de conférences**

**Message concernant le nouvel article constitutionnel sur la monnaie**

### 3 Réforme des dispositions constitutionnelles sur la monnaie

Un groupe d'experts, formé de représentants de la Confédération, de la Banque nationale et de milieux scientifiques, avait élaboré un projet pour la réforme des dispositions qui, dans la constitution, régissent la monnaie et la banque d'émission (voir 90<sup>e</sup> rapport de gestion, pages 36s). En janvier 1998, le Conseil fédéral a soumis le projet de nouvel article constitutionnel à une procédure de consultation sous forme de conférences avec les cantons, les groupements politiques ainsi que les organisations patronales et syndicales. Lors de ces discussions, le projet de réforme a reçu une approbation sur le fond, mais des divergences d'opinions sont toutefois apparues au sujet de la formulation du mandat assigné à la Banque nationale et de l'affectation à prévoir pour la part des réserves monétaires qui ne sera plus nécessaire à la conduite de la politique monétaire. Plusieurs intervenants ont demandé que l'indépendance de la Banque nationale soit assortie d'une obligation de rendre compte.

Le 27 mai 1998, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, un message concernant un nouvel article constitutionnel sur la monnaie. Le nouvel article sur la monnaie, dans la teneur ainsi proposée, ne prévoit plus le rattachement juridique du franc à l'or. Il remplace les articles sur la banque d'émission et sur la monnaie par un régime monétaire moderne, qui correspond pour l'essentiel au droit communautaire européen. La Banque nationale se voit confier un mandat clairement défini. Elle doit en effet mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays, tout en accordant la primauté à la stabilité des prix. Elle doit remplir sa mission de manière indépendante. L'inscription dans la constitution de l'indépendance de la Banque nationale est assortie de l'obligation de rendre compte de la politique monétaire à la Confédération et au public. Enfin, selon l'article constitutionnel proposé, la Banque nationale doit détenir les réserves monétaires – en partie sous forme d'or – dont elle a besoin pour remplir sa mission. Comme elle aura, après la suppression du rattachement du franc à l'or, des réserves monétaires atteignant un volume supérieur à ce qui sera nécessaire à sa mission, la moitié environ de son

Monnaie centrale

M<sub>1</sub>M<sub>2</sub>M<sub>3</sub>

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente

## Agrégats monétaires

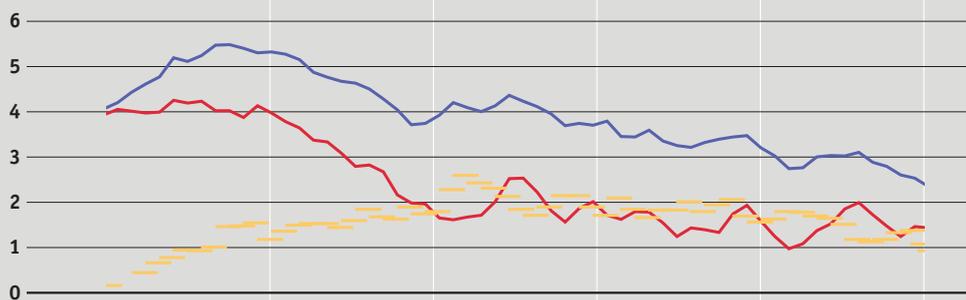


Dépôts à trois mois, en pour-cent (marché des euro-francs)

Rendement d'obligations fédérales, en pour-cent

Ecart en points

## Taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux



encaisse-or de 2590 tonnes pourra être affectée à d'autres buts publics. Le Conseil fédéral a l'intention d'attribuer une partie des réserves excédentaires au financement de la Fondation Suisse solidaire.

#### Examen en commission

En été et au début de l'automne, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a examiné en détail le projet de révision de la constitution. Elle a repris sans les modifier les propositions du Conseil fédéral concernant les dispositions sur la souveraineté de la Confédération en matière monétaire, le monopole d'émission du numéraire (billets de banque et pièces de monnaie) et la mission de la banque centrale. En outre, elle a adopté une formulation plus précise en ce qui concerne l'obligation de la Banque nationale de rendre compte et s'est prononcée pour les dispositions selon lesquelles l'institut d'émission doit détenir les réserves monétaires nécessaires à l'accomplissement de son mandat et attribuer son bénéfice net à raison de deux tiers aux cantons et d'un tiers à la Confédération. De plus, la Commission a estimé que, pour sortir du bilan de la Banque nationale une part des réserves monétaires qui ne sont pas indispensables, il faut créer une base constitutionnelle spéciale, dérogeant à la clé prévue dans la constitution pour la répartition du bénéfice. Aussi a-t-elle ajouté à cet effet un alinéa à l'article constitutionnel proposé par le Conseil fédéral.

#### Délibération au Conseil national

Le nouvel article constitutionnel sur la monnaie a été soumis d'abord au Conseil national. A la session de décembre 1998, celui-ci l'a approuvé dans la version proposée par la Commission de l'économie et des redevances.

#### Relation avec la mise à jour de la constitution

A la session de décembre également, le Conseil national et le Conseil des Etats ont éliminé les dernières divergences au sujet du projet de mise à jour de la constitution (révision totale). Dans le projet de révision totale, le texte de la constitution contient un article sur la monnaie (art. 99) qui, lui aussi, supprime le rattachement du franc à l'or et inscrit dans le droit constitutionnel l'indépendance de la Banque nationale (voir 89<sup>e</sup> rapport de gestion, page 36). Cet article se distingue sur plusieurs points de celui qui est prévu dans le projet de réforme des seuls articles 38 (sur la monnaie) et 39 (sur la banque d'émission) de la constitution. En effet, il reprend la formulation actuelle de la mission de la Banque nationale (il ne précise donc pas que la stabilité des prix doit être l'objectif prioritaire de la politique monétaire et ne fait pas obligation à la Banque nationale de rendre compte). En outre, il ne contient aucune réserve permettant de déroger à la règle actuelle pour la répartition du bénéfice. Pour la Banque nationale, la constitution mise à jour n'offre donc pas une base suffisante pour sortir du bilan des réserves monétaires non nécessaires et les affecter à d'autres buts publics (voir page 56).

## 4 Projet d'une loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement

Le groupe d'experts «Réforme du régime monétaire» avait été constitué par le chef du Département fédéral des finances, en avril 1997, pour élaborer un projet d'article constitutionnel sur la monnaie, mais aussi pour examiner toutes les questions qui se poseront, au niveau des lois et ordonnances, après l'adoption du nouveau régime monétaire (voir 90<sup>e</sup> rapport de gestion, page 36). En 1998, il a établi un projet de loi pour remplacer les dispositions qui rattachent encore le franc à l'or. Selon la proposition du groupe d'experts, le relais sera assuré par une nouvelle loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP).

Le projet de loi définit l'unité monétaire de la Suisse et les moyens de paiement ayant cours légal. Il remplace intégralement la loi actuelle sur la monnaie et reprend les dispositions qui, dans la loi sur la Banque nationale, régissent le domaine des billets de banque. Cette approche permettra d'alléger le contenu de la loi sur la Banque nationale, loi qui ne réglera ainsi plus que les tâches hors du numéraire, les instruments de politique monétaire et l'organisation. La création d'une nouvelle loi s'impose d'autant que, au niveau de la constitution, les questions afférentes à la monnaie ne seront plus traitées dans deux articles distincts, l'un sur la monnaie – les pièces – et l'autre sur la banque d'émission. Dans la législation fédérale, la séparation traditionnelle entre la loi sur la monnaie – concrétisant l'article 38 de la constitution – et la loi sur la Banque nationale – concrétisant l'article 39 de la constitution – est aujourd'hui obsolète. En effet, il paraît judicieux de rassembler dans une seule loi fédérale toutes les caractéristiques, importantes pour le public, de l'unité monétaire et de la monnaie émise par l'Etat. A fin octobre 1998, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur ce projet.

Le projet de loi comprend six sections. Il inclut les avoirs à vue à la Banque nationale, avoirs qui sont libellés en francs, dans les moyens de paiement ayant cours légal. Ceux-ci comprennent donc les billets de banque, les pièces de monnaie et les avoirs en comptes de virements à la Banque nationale. Ils permettent d'acquitter des dettes ayant pour objet des sommes d'argent, avec effet libératoire. Les billets de banque doivent être acceptés en paiement par tout un chacun et sans limitation du montant. L'obligation d'accepter les avoirs à vue à la Banque nationale est limitée aux titulaires de comptes de virements à l'institut d'émission. En ce qui concerne les pièces courantes qui sont émises par la Confédération, chacun est tenu de les accepter jusqu'à concurrence de cent unités. Enfin, seules la Banque nationale et les caisses publiques de la Confédération seront à l'avenir tenues d'accepter, à leur valeur nominale, les monnaies commémoratives et de thésaurisation. Le projet de loi contient également des normes pénales destinées à protéger le monopole d'émission des espèces métalliques et des billets de banque.

**Première étape de la concrétisation du nouvel article constitutionnel sur la monnaie**

**Ouverture d'une procédure de consultation sur le projet de loi**

**Avoirs en comptes de virements, nouveaux moyens de paiement ayant cours légal**

# Relations financières de la Banque nationale suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

# 1 Opérations sur or de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

La controverse sur les relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale s'est amplifiée en 1998. La Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale, que le Conseil fédéral a constituée, a publié son premier rapport intermédiaire le 25 mai 1998. Ce rapport est consacré aux opérations sur or de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Il confirme les données déjà connues sur le volume des opérations passées par la Banque nationale tant avec la Reichsbank d'Allemagne qu'avec les Alliés. Il démontre également que les Alliés disposaient, à l'issue de la guerre, d'une vision exacte des opérations sur or de la Banque nationale et qu'ils négocièrent par conséquent l'accord de Washington en pleine connaissance des faits. Le rapport révèle cependant que la Reichsbank a transféré dans le dépôt qu'elle détenait à la Banque nationale 119,5 kg d'or provenant des camps de concentration. La Commission d'experts suppose que la Banque nationale ait acquis ultérieurement une partie de cet or, mais souligne que les dirigeants d'alors de l'institut d'émission n'avaient pas les moyens d'en identifier l'origine réelle.

Le rapport intermédiaire ne ménage pas les critiques à l'égard de la Banque nationale pour avoir maintenu pendant la guerre la politique de libre convertibilité du franc en or, mais aussi pour avoir affirmé qu'elle avait agi de bonne foi, en ce qui concerne la provenance de l'or, et en accord avec la politique de neutralité et de sécurité de la Confédération. Il ne met toutefois pas en doute la volonté de la Direction générale d'alors d'avoir œuvré dans le sens de l'intérêt général du pays.

Dans sa prise de position sur le rapport intermédiaire de la Commission indépendante d'experts, la Banque nationale a regretté qu'elle ait peut-être acquis, à son insu, de l'or pris aux victimes de l'Holocauste. Elle a souligné qu'elle avait dû, pendant la Seconde Guerre mondiale, remplir ses tâches dans des circonstances particulièrement difficiles. En outre, elle a reconnu les zones d'ombre dans sa politique de l'époque et rappelé la contribution de 100 millions de francs qu'elle a versée au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin pour marquer sa compassion envers ceux qui souffrent encore des conséquences du régime national-socialiste. Le rapport intermédiaire de la Commission indépendante d'experts n'apportant pas d'éléments nouveaux de nature à modifier notablement l'appréciation de sa politique pendant la Seconde Guerre mondiale, la Banque nationale a estimé que les mesures prises jusque-là sont appropriées.

**Rapport intermédiaire sur les opérations sur or de la Suisse**

**Critiques adressées à la direction d'alors de la Banque nationale**

**Position de la Banque nationale**

## 2 Plainte collective contre la Banque nationale

### Dépôt d'une plainte collective aux Etats-Unis

Selon des informations qui ont circulé à partir de fin mars 1998, un groupe d'avocats envisageait de déposer aux Etats-Unis, au nom des victimes de l'Holocauste, une plainte collective contre la Banque nationale. Dans une prise de position qu'elle a publiée début avril, la Banque nationale a tenu à rappeler que la question de ses opérations sur or pendant la Seconde Guerre mondiale avait fait l'objet, par l'accord de Washington de 1946, d'un règlement relevant du droit international. Elle a aussi souligné qu'elle s'opposerait par tous les moyens juridiques à disposition à une éventuelle plainte et qu'elle excluait toute participation à un règlement extrajudiciaire. A fin juin, la Banque nationale a réaffirmé sa position, après l'annonce, par les médias, du dépôt d'une plainte collective contre elle devant un tribunal de Washington DC.

### Conclusion d'un accord par les grandes banques suisses

Plusieurs plaintes collectives, déposées contre les grandes banques suisses, étaient pendantes aux Etats-Unis depuis l'automne 1996 déjà. Ces plaintes exigeaient la restitution d'avoirs en déshérence, mais portaient aussi sur des biens arrachés aux plaignants par les nazis et présumés vendus ultérieurement en Suisse. Des négociations en vue de la conclusion d'un accord ont été alors menées à l'instigation d'un juge. Dans ces négociations, les parties plaignantes se sont constamment prononcées en faveur d'un accord global. Pour elles, un tel accord devrait régler l'ensemble des prétentions à l'égard de la Suisse, y compris celles envers la Confédération et la Banque nationale. Tant le Conseil fédéral que la Banque nationale ont rejeté toute participation à un accord entre parties privées. A la mi-août 1998, les médias ont annoncé que les parties négociant sous la houlette d'un juge américain avaient en principe abouti à un accord mettant fin aux plaintes collectives. Selon la volonté des parties à l'accord, ce dernier couvre non seulement les banques visées par les plaintes, mais aussi la Confédération, la Banque nationale, les autres banques et le reste de l'économie suisse, à l'exception des compagnies suisses d'assurances. Les grandes banques se sont ainsi déclarées prêtes à verser une somme de 1,25 milliard de dollars. Elles se sont ensuite tournées vers les autres milieux suisses inclus dans l'accord, notamment vers la Banque nationale, pour qu'ils fournissent des contributions financières.

### Position de la Banque nationale

La question d'une contribution financière de la Banque nationale à l'accord conclu par les grandes banques a été examinée lors de la séance extraordinaire que le Conseil de banque a tenue le 21 août 1998. Le Conseil de banque a salué la conclusion d'un accord et émis l'espoir que celui-ci contribuera à apaiser la situation. Il a cependant rejeté toute participation de la Banque nationale au financement de la somme à verser. Le Conseil de banque s'est appuyé sur les prises de position que l'institut d'émission avait publiées sur le rapport intermédiaire de la Commission indépendante d'experts et sur la plainte collective déposée contre lui. La Banque nationale n'a pas participé aux négociations qui ont conduit les grandes banques à conclure un accord. Une contribution ultérieure de sa part au financement de cet accord donnerait à celui-ci un caractère officiel, ce qui, pour le Conseil de banque, ne servirait pas les intérêts généraux du pays.



## Les autres tâches de la Banque nationale

# 1 Placement des actifs

## 1.1 Grandes lignes

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances sur des débiteurs suisses (titres et créances résultant de pensions de titres). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend principalement du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Une partie des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Pour approvisionner l'économie en monnaie centrale, la Banque nationale conclut avant tout des pensions de titres, ou «repos», et des swaps devises contre francs. Les pensions de titres sont des crédits à court terme, garantis par des titres (créances résultant de pensions de titres). Quant aux devises découlant de swaps, elles constituent des réserves monétaires qui sont couvertes, sur le marché à terme, contre le risque de change.

Les réserves de devises non couvertes contre le risque de change sont placées pour l'essentiel dans les monnaies les plus importantes. Elles permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. L'institut d'émission peut en tout temps, pour soutenir la valeur extérieure du franc, vendre des réserves de devises contre des francs. L'encaisse-or n'est par contre pas mobilisable à des fins d'intervention. En vertu des dispositions constitutionnelles et légales, le franc est rattaché à l'or, ce qui signifie que la Banque nationale ne peut vendre et acheter de l'or qu'au prix officiel, lequel est très inférieur au prix du marché. Néanmoins, tant l'encaisse-or que les réserves de devises jouent un rôle important en cas de crise. Toutes deux contribuent en effet à ce que la Suisse, même dans une telle situation, reste solvable face à l'étranger.

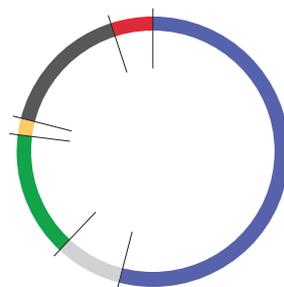
La loi sur la Banque nationale définit non seulement les catégories d'actifs que l'institut d'émission est autorisé à acquérir, mais aussi les instruments auxquels il peut recourir pour administrer et gérer ces actifs. La Banque nationale s'efforce d'obtenir, sur ses actifs, le meilleur rendement possible, compte tenu des dispositions légales et du mandat qu'elle a à remplir sur le plan monétaire. La révision de la loi sur la Banque nationale, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1997 (voir 90<sup>e</sup> rapport de gestion, pages 34ss), a élargi la marge de manœuvre à disposition pour la gestion des réserves de devises et de l'encaisse-or. Depuis, l'institut d'émission peut placer ses réserves de devises sur des segments plus nombreux des marchés et, ainsi, opérer de manière plus rentable à long terme, sans s'exposer dans l'ensemble à de plus fortes fluctuations des rendements. Il a aussi la possibilité d'accorder des prêts d'or («gold lending»), donc de faire fructifier une partie de son encaisse-or.

### Nature et but des actifs de la Banque nationale

### Rôle des actifs suisses et des réserves de devises couvertes

### Rôle des réserves de devises non couvertes et de l'encaisse-or

### Marge de manœuvre accrue pour le placement des réserves de devises



### Structure des actifs de la Banque nationale, en pour-cent

Rés. de devises non couvertes	54
Swaps devises contre francs	8
Or	15
Autres actifs en francs	2
Actifs financiers en francs	16
Autres actifs en monnaies étrangères	5
Total: 78 milliards de francs (moyenne annuelle)	

## 1.2 Placements de devises

### Principes

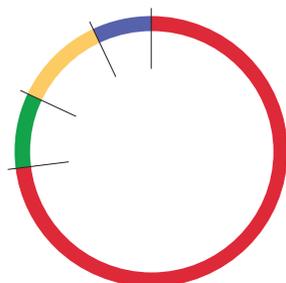
La Banque nationale place ses réserves de devises en papiers-valeurs sûrs et liquides et, pour une petite part, en dépôts à terme fixe dans des banques étrangères de premier ordre. Elle est ainsi en mesure, au besoin, de procéder rapidement à des ventes, sans risquer de subir de lourdes pertes sur les cours. La loi sur la Banque nationale autorise celle-ci à acquérir des obligations négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de banques étrangères.

### Processus de décision en matière de placements

Depuis novembre 1997, les décisions de la Banque nationale en matière de placements sont prises à trois niveaux. La Direction générale arrête les lignes directrices de la politique de placement, puis un comité de placement détermine, sur cette base, la part précise de chacune des monnaies et le risque de taux d'intérêt admis. Pour chaque monnaie, les gestionnaires disposent d'un portefeuille de référence. Les rendements obtenus sont comparés à ceux des portefeuilles de référence, mais aussi aux performances enregistrées par un conseiller externe, auquel la Banque nationale a confié la gestion d'une part de ses avoirs en dollars.

### Placements et résultats obtenus

Le remaniement des placements de devises, entrepris à partir de novembre 1997, a été presque entièrement achevé en 1998. La Banque nationale opère aussi des placements en livres sterling, depuis la mi-février, et en couronnes danoises, depuis juin. La part du dollar des Etats-Unis a une nouvelle fois diminué au profit du mark allemand, de la livre sterling, du florin néerlandais et de la couronne danoise. Les possibilités offertes par la révision de la loi sur la Banque nationale ont permis une plus grande diversification selon les débiteurs. La Banque nationale a acquis davantage d'obligations d'organisations internationales et d'établissements placés sous l'égide de l'Etat américain («agencies») dont les titres bénéficient d'une garantie indirecte de l'Etat). Près de 82% des placements portent sur des titres publics et des titres assortis de facto d'une garantie de l'Etat. Pour la première fois, la Banque nationale a recouru occasionnellement à des contrats à terme sur taux d'intérêt pour gérer la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («duration»). En 1998, celle-ci a été portée, pour l'ensemble des placements de devises, à trois ans.



Placements de devises selon le débiteur en pour-cent

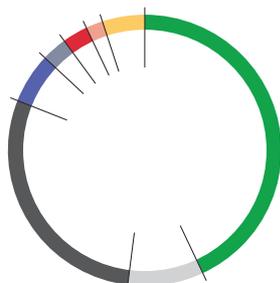
Titres publics 73

Titres avec garantie indirecte de l'Etat 9

Institutions internationales 11

Banques 7

Total: 52,8 milliards de francs à fin 1998



Placements de devises selon la monnaie en pour-cent

Dollars des E.-U. 43

Dollars des E.-U. couverts 9

Marks allemands 29

Marks allemands couverts 6

Florins néerlandais 3

Livres sterling 3

Couronnes danoises 2

Yens japonais 5

Total: 52,8 milliards de francs à fin 1998

## Résultat annuel des placements de devises rendements en pour-cent

Monnaies détenues	1997		1998	
	en monnaie locale	en francs	en monnaie locale	en francs
Dollars des E.-U. (sans les swaps)	5,8	14,0	7,8	2,1
Marks allemands (sans les swaps)	3,2	3,5	7,4	8,6
Yens japonais	0,2	3,4	0,5	8,7
Florins néerlandais	–	–	8,4	9,6
Livres sterling (depuis mars 1998)	–	–	9,6	3,9
Couronnes danoises (depuis juin 1998)	–	–	4,8	3,7
<b>Total des placements de devises</b>	–	10,9	–	5,9

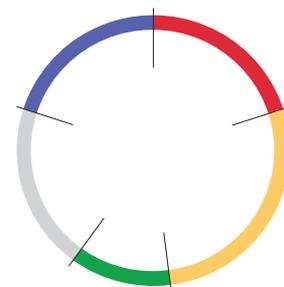
### 1.3 Placements en titres suisses

Depuis le début des années quatre-vingt, la Banque nationale accroît son portefeuille d'obligations suisses de quelque 100 millions de francs par an. Elle gère ce portefeuille en veillant à ne pas nuire à la politique monétaire ni à tirer parti de celle-ci. Sa politique de placement obéit par conséquent à des règles très précises, et la performance est mesurée à l'aide d'indices de référence. Les achats sont répartis sur l'ensemble de l'année. La Banque nationale n'est autorisée à acquérir que des obligations de collectivités publiques suisses, des lettres de gage émises par les centrales suisses et des obligations négociables de banques en Suisse. Elle prend en considération ces catégories de débiteurs dans des proportions qui tiennent compte approximativement de l'ensemble des titres qu'ils ont sur le marché. Par l'adoption de limites, l'institut d'émission évite une concentration des placements sur certains débiteurs.

Évalué au prix du marché, le portefeuille atteignait 5010 millions de francs à fin 1998, contre 4941 millions un an auparavant. La durée moyenne d'immobilisation des capitaux a diminué, passant de 3,8 ans à 3,3 ans. Le rendement du portefeuille s'est inscrit à 4,8%, contre 5,9% en 1997.

#### Principes

#### Résultat des placements



#### Titres en francs suisses selon le débiteur en pour-cent

- Confédération 20
- Cantons 28
- Communes 12
- Centrales de lettres de gage 20
- Banques 20

Total: 5 milliards de francs à fin 1998

## 1.4 Prêts d'or

### Principes

Le marché des prêts d'or est relativement étroit. Afin de ne pas le perturber, la Banque nationale opère avec circonspection et ne mobilise qu'une petite part de son encaisse-or. Ses partenaires sont des établissements de premier ordre, des banques et maisons de titres suisses et étrangères. Ils versent un intérêt pour l'or mis temporairement à leur disposition.

### Résultat des placements

A fin 1998, les prêts d'or de la Banque nationale portaient sur 187 tonnes, et la durée résiduelle moyenne de ces opérations était d'environ 4,5 mois. En 1998, les prêts d'or ont dégagé un rendement de 1,9% par an.

## 1.5 Gestion des risques

### Point de départ

Ces dernières années, la gestion des risques a pris une importance accrue, à l'institut d'émission comme ailleurs. La loi sur la Banque nationale et d'autres textes à caractère normatif règlent de manière détaillée les opérations que l'institut d'émission est autorisé à passer et les compétences en matière de crédit. La surveillance et la limitation des risques portent avant tout sur les actifs qui sont gérés selon des critères de rentabilité, actifs au premier rang desquels figurent les réserves de devises.

### Méthodes

La gestion des risques consiste essentiellement à saisir, à calculer et à évaluer des risques. Pour mener à bien cette tâche, la Banque nationale recourt aux méthodes habituelles et à des instruments modernes, tels les analyses de sensibilité et de scénarios ainsi que le calcul de la «value at risk». Les limites en matière de risques et les lignes directrices détaillées pour les placements sont au cœur du dispositif. Ces lignes directrices fixent notamment des fourchettes pour les parts des monnaies, la durée d'immobilisation des placements de devises et des plafonds pour certains segments. Des limites de crédit sont adoptées pour restreindre les risques de contrepartie découlant des placements de devises et des prêts d'or. La gestion des risques inclut également un système de rapports aux organes de décision et de surveillance de la Banque nationale.

## 2 Trafic des paiements

### 2.1 Principes

### Aperçu

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. L'institut d'émission approvisionne l'économie en billets et en pièces par le truchement des banques et de la Poste. Il joue en outre le rôle de centre de règlement pour les paiements sans numéraire entre les banques ainsi qu'entre la Poste et les banques.

Depuis quelques années, de nombreux partenaires de la Banque nationale (banques, Poste et entreprises de transport de valeurs) rationalisent leurs activités portant sur le numéraire. Les banques disposant d'un réseau de succursales assurent de plus en plus, sur le plan interne, l'équilibre de leurs besoins en numéraire. Plusieurs fusions bancaires ont accéléré cette évolution. En outre, les banques et la Poste confient un volume croissant de leurs travaux en rapport avec le numéraire à des entreprises de transport de valeurs. On observe également une concentration des flux de numéraire sur certains comptoirs de la Banque nationale. Celle-ci tient compte de ces évolutions dans sa nouvelle stratégie en matière de numéraire. Elle a en effet prévu, à partir de l'an 2000, de concentrer les activités portant sur le numéraire dans les comptoirs de Berne, Genève, Lugano et Zurich. Son réseau décentralisé d'agences restera toutefois inchangé. Ces agences sont chargées, sur le plan local, de la mise en circulation et de la reprise des billets et des pièces.

**Développements dans les paiements en numéraire et nouvelle stratégie de la Banque nationale**

La Banque nationale a confié à Telekurs l'exploitation du système électronique de paiements interbancaires SIC (Swiss Interbank Clearing). Les banques recourent au SIC pour leur trafic des paiements. Le système de règlement des opérations sur titres SECOM de la SEGA (Société suisse pour le virement de titres SA) est relié au SIC. Ce raccordement permet d'assurer une livraison et un paiement simultanés dans les opérations sur titres, mais aussi dans les pensions de titres, un nouvel instrument introduit sur le marché monétaire suisse. D'autres services interbancaires, à savoir les échanges de supports de données et le système de recouvrement direct, passent eux aussi par le SIC depuis juin 1998.

**Système de paiements interbancaires SIC**

Réservé jusque-là aux banques domiciliées en Suisse et à plusieurs de leurs entreprises communes, l'accès au SIC a été étendu en 1998, pour répondre aux besoins du marché, aux négociants en valeurs mobilières qui ne sont pas soumis à la loi sur les banques. Du fait de l'internationalisation accrue du trafic des paiements, la Banque nationale a décidé également d'autoriser, à certaines conditions, l'accès à distance au SIC à des entreprises communes et organisations de clearing de banques à l'étranger, ainsi qu'à leurs établissements membres. A fin 1998, environ 60 banques étrangères avaient demandé un tel raccordement. Il s'agit d'établissements allemands qui, depuis la création d'Eurex par la fusion de la SOFFEX et de la Bourse à terme allemande, passent davantage d'opérations en francs suisses.

**Élargissement du cercle des participants au SIC**

Les banques centrales des pays participant à l'Union monétaire européenne ont mis sur pied le système TARGET («Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer System»), qui doit assurer le lien entre les systèmes nationaux de paiement. TARGET vise à faciliter la mise en œuvre de la politique monétaire européenne et le trafic transfrontière des paiements en euros. Un raccordement du SIC à TARGET n'est pas possible, étant donné que seuls les systèmes de paiement des pays membres de l'UE peuvent y accéder.

**Aucun raccordement du SIC à TARGET**

Pour faciliter le trafic des paiements en euros entre la Suisse et l'UE, les banques suisses ont créé une banque de clearing, la Swiss Euro Clearing Bank (SECB), à Francfort-sur-le-Main. La SECB est soumise à la surveillance bancaire allemande et permet, grâce à un accès direct à TARGET, d'assurer le déroulement des paiements en euros des banques suisses. Le système euroSIC, auquel la SECB recourt pour le traitement des paiements, correspond en grande partie au SIC. Il se distingue de celui-ci notamment par le fait que des découverts en cours de journée sont possibles contre la mise en garantie de titres classés comme éligibles par la Banque centrale européenne. EuroSIC est relié à la Bourse Suisse (SWX) et au SECOM, le système de règlement des opérations sur titres.

**Fondation d'une banque de clearing pour le trafic suisse des paiements en euros**

## 2.2 Approvisionnement en numéraire

### Numéraire en circulation

En moyenne, la circulation des billets a progressé de 2% en 1998 pour s'inscrire à 29,6 milliards de francs. Quant à la circulation des pièces, elle est restée à son niveau de l'année précédente, soit à 2,1 milliards de francs.

### Confection et destruction de billets

Orell Füssli Arts Graphiques SA a livré 93 millions de billets neufs, d'une valeur nominale de 9,3 milliards de francs, à la Banque nationale. Celle-ci a retiré, pour les détruire, 200,5 millions de billets détériorés ou rappelés d'une valeur nominale de 36,4 milliards de francs.

### Mouvement de caisse

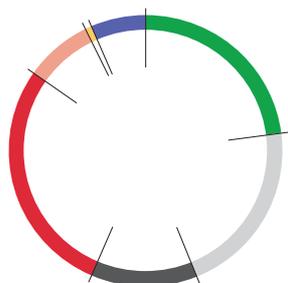
Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse a augmenté de 18,1% pour atteindre 180,8 milliards de francs en 1998. Les comptoirs ont ainsi repris 493 millions de billets, soit un volume en expansion de 9,6% d'une année à l'autre, et en ont vérifié l'authenticité, la qualité et le nombre.

### Nouveaux billets de 100 et de 1000 francs

Le 1<sup>er</sup> avril, la Banque nationale a lancé la cinquième coupure de la nouvelle série, le billet de 1000 francs. La sixième coupure, le billet de 100 francs, a été mise en circulation le 1<sup>er</sup> octobre. La coupure de 1000 francs est consacrée à l'historien d'art Jacob Burckhardt, alors que celle de 100 francs est à l'effigie du sculpteur Alberto Giacometti. Comme le nouveau billet de 200 francs, ces deux coupures sont dotées d'un élément supplémentaire de sécurité, le nombre perforé.

### Fin du lancement de la nouvelle série

L'émission du billet de 100 francs a clos le lancement de la nouvelle série. Les coupures de cette série offrent une sécurité particulièrement élevée. Les billets de la série précédente, mis en circulation entre 1976 et 1998, conservent leur validité jusqu'à nouvel avis. Quant aux billets rappelés en 1980, soit les coupures qui ont circulé entre 1957 et 1979 ainsi que le billet de 5 francs, ils peuvent être échangés à la Banque nationale jusqu'au 30 avril 2000.



### Billets en circulation

Coupures en millions d'unités

10 francs:	60
20 francs:	55
50 francs:	33
100 francs:	74
200 francs:	21
500 francs:	2
1000 francs:	17

Moyenne annuelle

08:00

10:00

12:00

14:00

16:00

### Déroulement d'une journée SIC: paiements transmis, en attente et réglés

— Paiements transmis  
— Paiements en attente  
— Paiements réglés

En pour-cent de la valeur totale des transactions



08:00

10:00

12:00

14:00

16:00

## 2.3 Trafic des paiements SIC

### Nouvelle augmentation des flux de paiements

A fin 1998, 288 établissements étaient raccordés au SIC (1997: 222). En moyenne, quelque 529 000 paiements, pour un montant de 182 milliards de francs environ, ont été exécutés chaque jour, par le SIC, en 1998. Ainsi, les paiements traités par le SIC en deux jours environ atteignent un montant correspondant approximativement au produit national brut annuel de la Suisse.

### Evolution des flux de paiements<sup>1</sup>

	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Nombre de transactions par jour</b> en milliers					
Moyenne SIC	349	382	427	480	529
dont SECOM	–	13	20	39	51
Maximum SIC	925	1 154	1 156	1 303	1 323
Maximum SECOM	–	24	40	89	98

### Valeur des transactions par jour

 en milliards de francs

Moyenne SIC	131	128	150	182	182
dont SECOM	–	3	5	7	9
Maximum SIC	270	257	290	305	270
Maximum SECOM	–	7	10	14	20

1 Depuis le 27 mars 1995, les paiements SECOM sont inclus dans les flux de paiements passant par le SIC.

2 Valeur des transactions, par jour, divisée par le montant des avoirs en comptes de virements en fin de journée.

### Vitesse de circulation<sup>2</sup>

Moyenne	61	57	58	58	49
Maximum	121	112	90	97	82

### Déroulement d'une journée SIC

Dans le SIC, les paiements ne sont exécutés que si l'établissement donneur d'ordre dispose du montant nécessaire sur son compte de virements à la Banque nationale. En cas de couverture insuffisante, l'ordre de paiement est automatiquement maintenu dans un fichier d'attente jusqu'à ce que des avoirs suffisants soient constitués par les paiements reçus. Chaque participant au SIC peut prendre connaissance, pour son compte de compensation, des paiements en file d'attente, qu'ils soient à entrer ou à sortir. Pour les banques, ces informations facilitent la gestion des liquidités. Mesurée en francs, la valeur des transactions en file d'attente s'accroît en cours de matinée pour atteindre, vers midi, son point culminant.

### Structures du flux de paiements

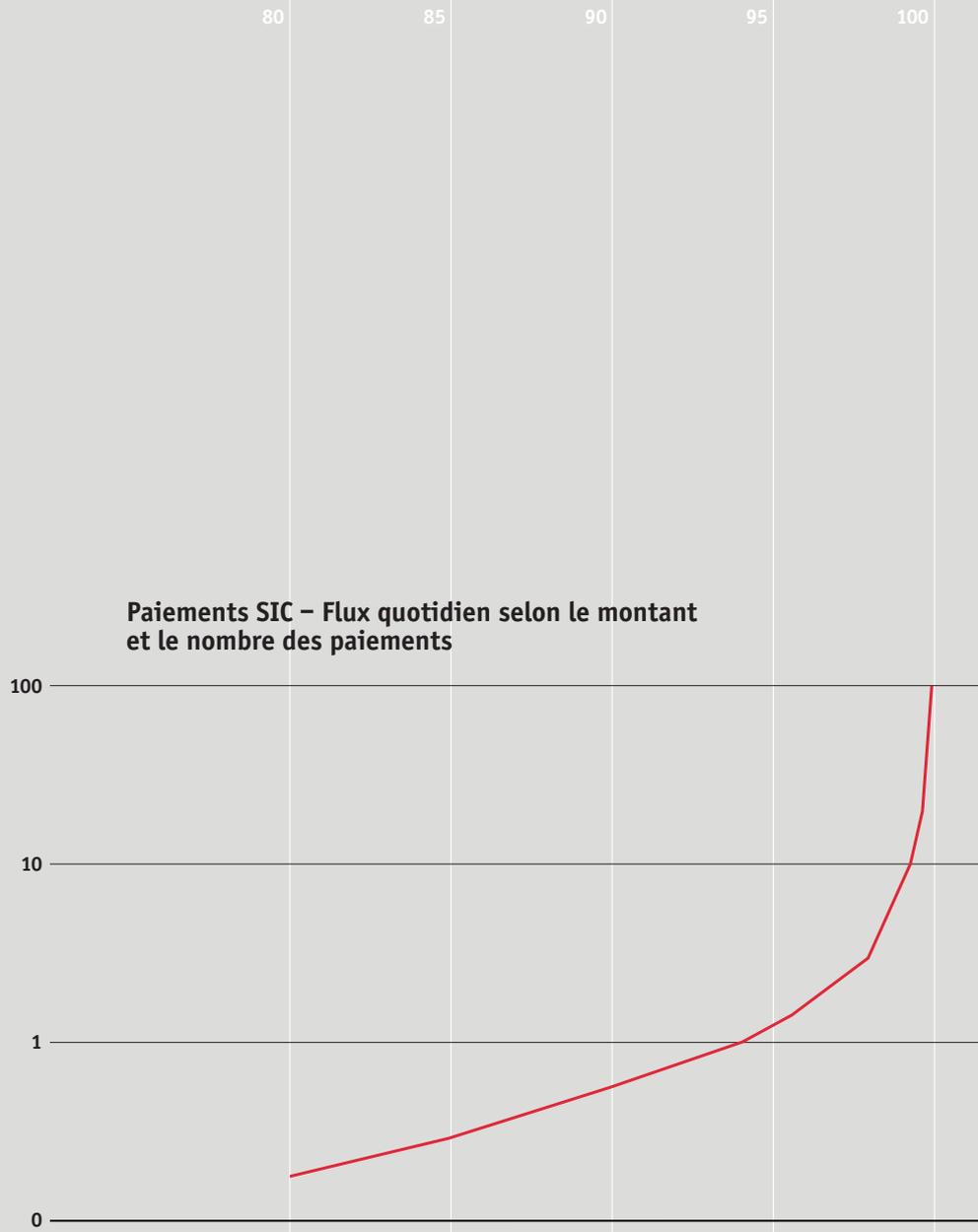
Le flux de paiements présente des structures fort différentes selon qu'on considère le nombre ou la valeur des transactions. Ainsi, 99% du nombre total des paiements ne représentent que 12% de la valeur totale des transactions exécutées par le SIC.

### Paievements SIC – Flux quotidien selon le montant et le nombre des paievements

Flux quotidien, avec répartition des paievements selon leur montant

Ordonnée: Part en pour-cent de la valeur totale des paievements (échelle logarithmique)

Abscisse: Part en pour-cent du nombre total des paievements



## 3 Statistiques

### Fondements

La Banque nationale recueille, auprès des banques et d'autres entreprises de l'industrie et des services, les données qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Ces données servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture et à l'établissement de la balance des paiements. Les bilans bancaires permettent notamment de calculer les agrégats monétaires. Les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire fournissent des chiffres sur les investissements directs, en vue de dresser la balance des paiements. L'institut d'émission établit également la statistique des fonds de placement et collecte des données sur les marchés de l'argent et des capitaux. Ces enquêtes sont préparées en collaboration avec les établissements appelés à fournir des informations et adaptées, autant que faire se peut, aux normes internationales.

### Ordonnance sur les fonds de placement

La Commission fédérale des banques, l'Association suisse des fonds de placement et la Banque nationale ont élaboré en commun un projet de texte en vue d'une nouvelle formulation de l'article 85 de l'ordonnance sur les fonds de placement. Le nouveau libellé permettra de mieux couvrir les besoins de ces trois organes dans le domaine statistique. La Banque nationale obtiendra ainsi des informations supplémentaires pour sa politique monétaire. En outre, une plus grande transparence régnera sur les opérations en Suisse des fonds de placement.

### Nouvelles enquêtes

En étroite collaboration avec les banques, la Banque nationale a mis au point une enquête sur les opérations sur titres. En 1998, les stocks de titres que la clientèle détient en dépôt dans les banques ont été recensés pour la première fois. De plus, l'introduction de l'euro a amené la Banque nationale à adapter ses enquêtes. Enfin, les données sur les investissements directs ont été recueillies trimestriellement – et non plus annuellement – pour que la balance des paiements puisse être dressée chaque trimestre, conformément aux exigences du Fonds monétaire international (FMI).

## 4 Services rendus à la Confédération

### Fondements

La Banque nationale agit également en tant que banque chargée de passer des opérations pour le compte de la Confédération. La loi qui la régit définit les services à rendre à la Confédération, interdit le financement de déficits par des crédits de l'institut d'émission et précise que la plupart des prestations sont fournies gratuitement. En vertu de ces dispositions, l'institut d'émission remplit pour la Confédération des tâches dans les domaines du trafic des paiements, du service de la monnaie ainsi que du recueil et du placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux.

### Rôle d'agent sur le marché monétaire

La Confédération détient ses liquidités à la Banque nationale, sous forme d'avoirs à vue et de dépôts à terme fixe. La Banque nationale rémunère les avoirs à vue, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour, et les dépôts à terme, aux taux du marché. Lorsque la Confédération doit faire face à des resserrements imprévus de liquidités, la Banque nationale lui facilite l'accès à des crédits bancaires à court terme.

En 1998, la Banque nationale a lancé pour le compte de la Confédération 52 émissions de créances comptables à court terme (CCCT) et 11 emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 89,4 milliards de francs, et 45,1 milliards ont été attribués. Pour les emprunts fédéraux, la Banque nationale a reçu des souscriptions totalisant 10,8 milliards de francs et attribué une somme de 5,2 milliards.

## Emission d'emprunts fédéraux et de créances comptables à court terme

### Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Nombre d'émissions<sup>1</sup></b>					
Emprunts fédéraux	16	7	10	7	11
CCCT	52	52	52	53	52

#### Total des souscriptions en milliards de francs

Emprunts fédéraux <sup>2</sup>	9,9	8,2	10,6	7,0	10,8
CCCT	71,8	94,7	103,1	89,0	89,4

#### Total des attributions en milliards de francs

Emprunts fédéraux <sup>2</sup>	6,8	3,5	4,5	3,7	5,2
CCCT	46,7	47,1	49,9	49,8	45,1

#### Encours à la fin de l'année

en milliards de francs

Emprunts fédéraux	28,6	29,8	33,8	37,5	43,3
CCCT	12,7	14,1	14,7	14,1	12,9

1 Selon la date de libération

2 Sans les tranches pour compte propre

L'institut d'émission accepte des versements pour le compte de la Confédération et effectue des paiements, en Suisse et à l'étranger, jusqu'à concurrence de l'avoir dont celle-ci dispose chez lui. Les offices fédéraux couvrent leurs besoins en numéraire par des retraits à la Banque nationale. Les excédents de numéraire de la Confédération, notamment ceux de la Poste et des CFF, retournent à l'institut d'émission par l'intermédiaire des banques. De plus, la Banque nationale tient le livre de la dette de la Confédération et assure l'administration de valeurs pour le compte de la Confédération et d'institutions qui lui sont proches.

## Services dans les domaines de la gestion et des paiements

## 5 Collaboration avec des organes de la Confédération

### 5.1 Collaboration avec le Département fédéral des finances

Fondation Suisse solidaire

En juin 1998, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation concernant la loi fédérale sur la Fondation Suisse solidaire. La Fondation doit permettre à notre pays de raviver sa tradition humanitaire. Il est prévu de la doter d'un capital de 7 milliards de francs en transférant une partie des réserves d'or – au plus 500 tonnes – de la Banque nationale. Les revenus tirés de la gestion de ce capital devront servir à aider des personnes qui, en Suisse et à l'étranger, sont dans le besoin, sans qu'elles en soient responsables.

Position de la Banque nationale

Dans sa prise de position sur ce projet de loi, la Banque nationale s'est exprimée sur deux aspects. Après avoir suggéré de délimiter plus étroitement et de manière plus concise le but de la Fondation, elle s'est penchée sur la question de la constitutionnalité du transfert à la Fondation d'une partie de ses réserves d'or. Se fonder, pour une telle cession, uniquement sur la loi sur la Fondation Suisse solidaire ne serait pas constitutionnel. Pour la Banque nationale, il faut en effet que, dans la constitution, le rattachement du franc à l'or soit supprimé, mais aussi qu'une disposition permettant de déroger à la règle régissant la répartition du bénéfice – la constitution attribue deux tiers aux cantons et un tiers à la Confédération – soit introduite pour le gain résultant de la réévaluation de l'or.

Groupe de travail «Euro»

La Banque nationale a participé à un groupe de travail qui, sous la direction du Département fédéral des finances, a examiné les effets de l'Union monétaire européenne sur l'économie suisse en général et sur les impôts fédéraux en particulier. Le groupe de travail a abouti à la conclusion que l'Union monétaire influera sur l'économie suisse par une transparence accrue au niveau des prix, une concurrence plus âpre et une orientation plus marquée de l'appareil de production vers le marché de l'UE. Les secteurs privé et public seront contraints de s'adapter. La politique monétaire devra faire face à des défis considérables. Le groupe de travail a également insisté sur la nécessité de mener une politique budgétaire rigoureuse et de créer les conditions optimales pour un développement de l'activité du secteur privé. Pour ce qui a trait aux impôts fédéraux, il a constaté un besoin d'agir dans le domaine du droit de timbre de négociation frappant les transactions sur titres en Suisse. Le renforcement de l'efficacité et de la transparence des marchés financiers européens accroîtra encore les désavantages concurrentiels, en termes de fiscalité, qui pénalisent les négociants suisses en valeurs mobilières, soit des banques en majeure partie. Il pourrait en résulter des délocalisations et, partant, une réduction des recettes tirées du droit de timbre de négociation. Aussi le groupe de travail a-t-il recommandé une révision de la loi sur les droits de timbre.

## 5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

Une modification de l'ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1998. Le Conseil fédéral a en effet introduit un nouvel article 54 qui établit une base juridique pour l'échange de données que la Commission fédérale des banques et la Banque nationale recueillent auprès des banques, des négociants en valeurs mobilières et des fonds de placement, mais aussi sur les marchés financiers. L'échange d'informations permet avant tout de simplifier la collecte de données à des fins statistiques. Les données qui concernent des clients individuels d'une banque, d'un négociant en valeurs mobilières ou de la Banque nationale ne peuvent être échangées. Lors de crises frappant les marchés financiers ou certains établissements, un échange d'informations plus étendues est toutefois autorisé.

Echange d'informations entre la Commission fédérale des banques et la Banque nationale

## 6 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale coopère avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10) – constitué des dix principaux pays industrialisés et de la Suisse – et la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Elle collabore également en apportant une aide technique et en offrant des possibilités de formation.

### 6.1 Participation au Fonds monétaire international

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. La Suisse participe au FMI à hauteur de sa quote-part. Le FMI finance ses activités grâce aux quotes-parts des pays membres. La tranche de la quote-part suisse à laquelle le FMI a recouru représente la position de réserve de la Suisse. Cette position de réserve revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps par la Banque nationale pour couvrir un déficit de la balance suisse des paiements. La position de réserve de la Suisse s'élevait à 1597,8 millions de DTS à fin 1998 (le DTS valait alors 1,92 franc), contre 1407,5 millions un an auparavant. Sa sensible augmentation s'explique par la contribution de la Suisse aux crédits mis sur pied par le FMI pour juguler les crises financières qui ont éclaté en Asie, en Russie et en Amérique latine.

Position de réserve de la Suisse

En vertu de l'arrêté fédéral du 3 février 1995 concernant la participation de la Suisse à la facilité d'ajustement structurel renforcée et prolongée (FASR II) du FMI, la Banque nationale fournit la contribution suisse au compte de prêts de la FASR II. Cette facilité sert au financement de crédits accordés à long terme, à des conditions concessionnelles, aux pays en développement à faible revenu. En

Tirages au titre de la FASR II

1998, le FMI a opéré deux tirages sur la ligne de crédit de 151,7 millions de DTS ouverte par la Suisse. Ces deux tirages ont porté au total sur 39,4 millions de DTS. Comme le FMI avait déjà tiré 69,9 millions de DTS en 1997, la limite encore disponible était de 42,4 millions de DTS à fin 1998. Elle peut être utilisée jusqu'à fin décembre 2001. Les tirages ont une durée de dix ans et sont remboursables par acomptes, le premier intervenant cinq ans et demi après le versement. La Confédération garantit à la Banque nationale le remboursement des crédits FASR, y compris les intérêts, dans les délais. Par une contribution financière, elle subventionne en outre les intérêts sur les crédits FASR.

## 6.2 Participation au Groupe des Dix

La Banque nationale participe aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10), ainsi qu'à divers groupes de travail constitués par celui-ci.

En juin 1998, les Chambres fédérales ont approuvé la prolongation, jusqu'à fin 2003, de la participation de la Suisse aux accords généraux d'emprunt (AGE). Les AGE permettent au FMI, lorsque ses propres ressources sont insuffisantes, de lever des fonds supplémentaires, à hauteur de 17 milliards de DTS, pour prévenir ou pallier une crise grave qui menacerait le système monétaire international. Après avoir été membre associé dès 1964, la Suisse est devenue, en 1984, membre à part entière des AGE. La ligne de crédit ainsi ouverte par la Banque nationale s'élève à 1020 millions de DTS. Les AGE sont conclus pour une durée renouvelable de cinq ans.

Pour la première fois depuis que la Suisse est membre à part entière des AGE, le FMI a recouru à cette possibilité, en juillet 1998, afin de financer un crédit octroyé à la Russie. Ainsi, les pays participant aux AGE ont ouvert un crédit de 6,3 milliards de DTS au FMI. La part de la Suisse s'élève à 378 millions de DTS, ce qui correspond au taux convenu de 6%. Jusqu'à la mi-août, le FMI a opéré des tirages à la Banque nationale suisse pour un montant de 86,6 millions de DTS. Il a interrompu son programme en faveur de la Russie, à la mi-août, du fait que la politique économique russe ne répondait plus à ses exigences.

Les nouveaux accords d'emprunt (NAE) sont des accords parallèles aux AGE. Ils sont entrés en vigueur le 17 novembre 1998, après avoir été signés par les vingt-cinq Etats participants, dont les pays du Groupe des Dix. Les participants se sont ainsi engagés à accorder des crédits au FMI, selon une clé de répartition convenue, en cas de situation exceptionnelle et de pénurie de ressources. Le FMI peut lever jusqu'à 34 milliards de DTS au titre des AGE et des NAE, soit le double du montant précédemment disponible au titre des seuls AGE. La ligne de crédit de la Banque nationale est de 1557 millions de DTS, ce qui correspond à 4,6% de la somme totale. Ce montant représente la limite maximale de la contribution suisse aux AGE et aux NAE, les deux possibilités n'étant pas cumulables.

Le FMI a recouru aux NAE, peu après l'entrée en vigueur de ceux-ci, en faveur du Brésil. Un crédit de 9,12 milliards de DTS a été ainsi mis à la disposition du FMI. Plusieurs participants ne pouvant fournir une contribution au titre des NAE, la part de la Banque nationale s'élève à 4,99%, soit à 455 millions de DTS.

**Prolongation de la participation aux AGE**

**Recours aux AGE en faveur de la Russie**

**Entrée en vigueur des NAE**

**Recours aux NAE en faveur du Brésil**

## 6.3 Crédits d'aide monétaire

Au début de 1998, les pays du Groupe des Dix, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fait part de leur intention d'accorder des crédits totalisant 22,2 milliards de dollars à la Corée du Sud. La ligne de crédit de la Suisse s'élève à 312,5 millions de dollars au maximum. Octroyée par la Banque nationale, elle repose sur l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales. La Confédération garantit à la Banque nationale l'exécution ponctuelle de l'accord de crédit. La Corée du Sud ne peut tirer sur ces crédits qu'en cas de nécessité. Elle n'y a pas recouru en 1998.

**Aucun tirage, jusqu'à fin 1998, sur le crédit d'aide monétaire à la Corée du Sud**

A la mi-novembre, un montage financier international a été mis sur pied en faveur du Brésil. Le FMI a accordé un crédit de 18 milliards de dollars, reposant sur un accord de confirmation. Tant la Banque mondiale que la Banque interaméricaine de développement ont promis un soutien de 4,5 milliards de dollars. En outre, la BRI a ouvert une ligne de crédit de 14,5 milliards de dollars, avec la garantie des membres du Groupe des Dix et de neuf autres pays. La promesse de substitution de la Suisse porte sur un montant maximal de 250 millions de dollars. Elle a été donnée par la Banque nationale et repose sur l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales; pour sa contribution, la Banque nationale a reçu une garantie de la Confédération.

**Crédit d'aide monétaire au Brésil**

## 6.4 Participation à la Banque des Règlements Internationaux

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 se rencontrent chaque mois à la BRI. En outre, des représentants de la Banque nationale participent à plusieurs comités œuvrant sous l'égide de la BRI, notamment au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, au Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et au Comité permanent des euromonnaies.

**Organes œuvrant sous l'égide de la BRI**

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 ont chargé ces trois comités d'identifier les lacunes dans le dispositif international pour faire face aux problèmes pouvant survenir sur les marchés financiers, mais aussi d'établir s'il est souhaitable et possible de formuler des normes internationales pour combler ces lacunes.

**Nouvelle tâche des comités**

La Banque nationale et la Commission fédérale des banques ont toutes deux pris part aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. En 1998, ce Comité s'est employé à promouvoir la mise en œuvre de principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, principes qu'il avait définis l'année précédente en collaboration avec des autorités prudentielles hors G10. Afin de

**Comité de Bâle sur le contrôle bancaire**

préciser ces principes pour ce qui a trait à la transparence, il a présenté un rapport sur des règles concernant la diffusion d'informations par les banques. En outre, le Comité a incité les banques à bien se préparer pour le changement de siècle. Il a en particulier mené une vaste enquête sur les mesures prévues par les banques et les autorités de contrôle pour maîtriser le problème de l'an 2000. Enfin, il a publié un rapport portant sur le contrôle des risques en matière de monnaie électronique («e-money»).

**Comité sur les systèmes de paiement et de règlement**

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement a publié deux rapports. Le premier est une suite au rapport sur les risques de règlement dans les opérations de change. Il relève que de nouveaux progrès ont été accomplis en matière de mesure, de surveillance et de réduction des risques de règlement, mais que la situation n'est toujours pas satisfaisante dans ce domaine. Le second rapport, rédigé en collaboration avec le Comité permanent des euromonnaies, est consacré aux risques sur les marchés de gré à gré pour produits dérivés. Il constate que le nantissement, en tant que moyen de gestion des risques, a pris une importance accrue. Le nantissement permet de réduire le risque de crédit, mais augmente les risques juridiques et opérationnels. Le Comité recommande l'utilisation de contrats-cadres standardisés.

**Comité permanent des euromonnaies**

Le Comité permanent des euromonnaies a analysé la crise asiatique et tiré de premiers enseignements. Il a visé une intensification des efforts pour suivre et apprécier les évolutions sur les marchés des économies émergentes et adopté des recommandations au sujet de la publication des réserves officielles de devises.

## 6.5 Aide technique et cours de formation

**Assistance technique et séminaires**

La Banque nationale fournit une aide technique à des banques centrales qui sont dans une phase de démarrage ou de réorganisation. Ces soutiens sont apportés soit à la demande du FMI ou des banques centrales concernées, soit dans le cadre des programmes d'aide au développement mis sur pied par la Confédération. En 1998, la Banque nationale a continué à appuyer la Banque de Tanzanie dans la gestion de ses réserves de devises ainsi que dans le développement des opérations de change et d'un marché pour bons du Trésor. Elle a également organisé des séminaires sur des thèmes monétaires à l'intention de plusieurs banques centrales.

**Cours sur la politique monétaire et les marchés financiers**

Le Centre d'études de Gerzensee a une nouvelle fois proposé des cours sur la politique monétaire et les marchés financiers. Les cours, au nombre de cinq, ont réuni environ 120 participants en 1998.





# 1 Organisation

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Les actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 54% des actions; le reste est pour l'essentiel en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> départements sont à Zurich, alors que le 2<sup>e</sup> département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a plusieurs succursales – huit jusqu'à fin 1998 – chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire et d'observer l'évolution de la vie économique sur le plan régional. Dans le domaine du numéraire, dix-sept agences gérées par des banques cantonales apportent également leur concours.

La nouvelle stratégie adoptée pour les mouvements de numéraire prévoit de centraliser le contrôle et le tri des billets à Zurich, Berne, Genève et Lugano. Les succursales d'Aarau et de Neuchâtel ont été fermées à fin 1998. Les services de caisse de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall seront supprimés à fin 1999. La mise en circulation et la reprise de billets et de pièces continueront à être assurées, de manière décentralisée, par le réseau des agences. Ces changements n'influeront pas sur l'observation de la vie économique. Celle-ci se fera toujours à partir des villes de Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano et Saint-Gall, ainsi que des sièges de Zurich et de Berne, qui couvriront également les régions d'Aarau et de Neuchâtel. Pour la circulation des informations, la configuration des rayons a été en partie remodelée à fin 1998.

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1<sup>er</sup> département définit la stratégie. La Division économique analyse la situation et l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. Quant à la Division des opérations monétaires du 3<sup>e</sup> département, elle met en œuvre les décisions de la Direction générale en passant des opérations sur les marchés financiers.

Dans le domaine du trafic des paiements, l'institut d'émission remplit une double tâche. Il émet les billets de banque et distribue les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Division des billets et monnaies du

**Structure**

**Compétences**

**Comptoirs**

**Répercussions de la nouvelle stratégie en matière de numéraire**

**Conduite de la politique monétaire**

**Contribution au trafic des paiements**

2<sup>e</sup> département est chargée de ces opérations. En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. Le 3<sup>e</sup> département traite les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le trafic des paiements sans numéraire avec les banques est également de son ressort, alors que le 2<sup>e</sup> département se charge des paiements de et pour la Confédération.

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par la Division des opérations bancaires du 2<sup>e</sup> département. Celle-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3<sup>e</sup> département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

#### Services bancaires fournis à la Confédération

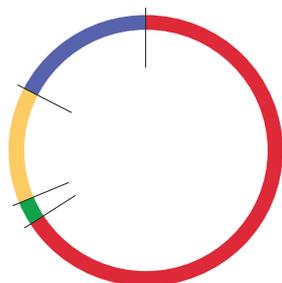
#### Effectif et taux de rotation du personnel

#### Répercussions de la réorganisation des mouvements de numéraire

## 2 Personnel et ressources techniques

Comptant 610 collaboratrices et collaborateurs à fin 1998, la Banque nationale suisse est l'une des banques centrales les plus modestes d'Europe. L'effectif de son personnel a diminué de 11 unités en 1998. Exprimé en postes à plein temps, il a passé de 577,3 à fin 1997 à 567,4 à fin 1998. D'une année à l'autre, le taux de rotation du personnel (y compris les départs à la retraite) a augmenté sensiblement pour s'établir à 5,8%. Il était cependant toujours très bas, comparé à ce qu'enregistrent d'autres entreprises. En outre, 86% des postes à temps partiel étaient occupés par des femmes. La proportion de femmes parmi les cadres a progressé, passant de 11% à 15%.

La réorganisation des mouvements de numéraire a eu des répercussions sur le personnel. Grâce à des mises à la retraite anticipée ainsi qu'à des transferts dans d'autres comptoirs, tout licenciement a pu être évité. Des mesures intensives de formation ont permis d'assurer rapidement une reconversion et une initiation aux nouvelles tâches. Parmi les quelque 80 personnes touchées, dans les succursales, par la réorganisation des mouvements de numéraire, 19 ont



#### Personnel Effectif

Hommes à plein temps 402

Hommes à temps partiel 17

Femmes à plein temps 85

Femmes à temps partiel 106

Total: 610  
à fin 1998

pris ou prendront une retraite anticipée et 44 ont été ou seront transférées dans d'autres comptoirs où des postes sont prévus pour elles. Les autres ont choisi de quitter la Banque nationale.

En 1998, la Banque nationale a investi 1,2 million de francs pour la formation et le perfectionnement du personnel. De ce montant, 18% ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 43% au perfectionnement technique et linguistique ainsi qu'au développement de la personnalité et 39% à des cours d'informatique.

En été, la Banque nationale a entrepris une évaluation systématique des fonctions. Cette évaluation permettra d'introduire un système moderne de rémunération du personnel.

Dans le domaine de l'informatique, la Banque nationale a poursuivi ses travaux en vue du passage à une architecture du système et des applications selon la stratégie client-serveur. Les premières étapes des nouvelles applications standard pour les opérations bancaires sont devenues opérationnelles en octobre 1998. Depuis, les opérations sur titres et créances comptables à court terme sont gérées partiellement grâce à la nouvelle solution. Les travaux afférents au remplacement des autres applications bancaires et des applications statistiques sont en cours. L'installation de la nouvelle architecture en réseau, plus performante et plus sûre, a également beaucoup progressé. Depuis mars 1998, la Banque nationale est présente sur Internet (<http://www.snb.ch>).

Les travaux en vue de maîtriser le problème de l'an 2000 battent leur plein. Outre les applications informatiques et les connexions interbancaires, tous les équipements et installations seront testés. Au deuxième trimestre de 1999, la Banque nationale participera aux tests prévus sur le plan national, avec les partenaires importants dans le trafic interbancaire. Enfin, elle dispose de stocks suffisants de billets de banque pour faire face, le cas échéant, à une demande supplémentaire de numéraire de la part des banques et du public lors du passage à l'an 2000.

**Formation**

**Evaluation des fonctions**

**Développements dans l'informatique**

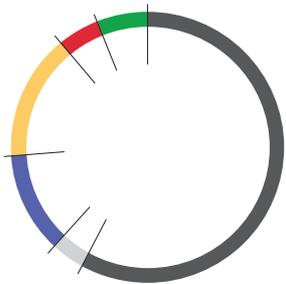
**Problème de l'an 2000**

## Gestion de l'environnement

En 1997, la Banque nationale avait mis en place un système de gestion systématique de l'environnement. Sur la base d'un premier écobilan, elle avait établi une charte sur l'environnement. Ce texte assigne des objectifs précis en vue d'une utilisation des ressources naturelles qui soit soucieuse de l'environnement. Un Bureau de l'environnement dresse un bilan annuel des progrès accomplis dans le domaine de l'écologie et aide les services de la Banque à mettre en œuvre les décisions adoptées. L'analyse de l'écobilan pour 1997 a montré que les efforts doivent porter en priorité sur la réduction de la consommation de papier et d'énergie. Le passage au papier recyclé permettra d'atteindre, en 1999, l'objectif dans le domaine du papier, à savoir une part de papier recyclé d'au moins 30%.

## Structure des coûts

Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque, de la circulation des billets et des pièces ainsi que de la numismatique. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire concernent les prestations de la Banque nationale pour les paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux ainsi que les services fournis à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales. Les coûts des opérations sur les marchés des changes et de l'argent, des transactions sur titres, des avances sur nantissement ainsi que de la gestion des placements financiers et de l'or sont groupés sous le poste «Opérations actives». Les charges afférentes à la politique monétaire portent sur l'élaboration et la formulation de la politique monétaire ainsi que sur l'établissement de statistiques. Le poste «Services rendus à la Confédération» englobe les coûts de toutes les prestations de services pour la Confédération et ses établissements. Les coûts des prestations pour des tiers comprennent principalement la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui concernent le Fonds monétaire international, et l'aide technique apportée aux banques centrales étrangères.



### Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire	58
Paiements sans numéraire	4
Opérations actives	12
Politique monétaire	15
Services rendus à la Confédération	5
Services à des tiers	6

### 3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

---

L'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 1998 a élu quatre membres du Conseil de banque, à savoir:

---

#### Conseil de banque

---

Monsieur Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse,  
Monsieur Peter Everts, Zollikofen, président de la délégation de l'administration  
de la Fédération des coopératives Migros,  
Madame Trix Heberlein, Zumikon, conseillère nationale, et  
Monsieur Franz Marty, Goldau, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton  
de Schwyz, président de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.  
Après l'Assemblée générale, le Conseil fédéral a complété le Conseil de banque  
en nommant  
Monsieur Mathis Cabiallavetta, Zurich, président du conseil d'administration de l'UBS SA,  
Monsieur Serge Gaillard, Bolligen, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse, et  
Monsieur Vasco Pedrina, Zurich, coprésident de l'Union syndicale suisse.

---

A compter du 23 avril 1999, date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires,  
la période administrative de quatre ans du Conseil de banque prendra fin, et la  
nouvelle limitation à douze ans de la durée des mandats entrera en vigueur.  
Quinze membres du Conseil de banque ont annoncé leur démission. Il s'agit de

---

Monsieur Jakob Schönenberger, Kirchberg/SG, ainsi que de Madame et Messieurs  
Ursula Mauch, Oberlunkhofen,  
Mathis Cabiallavetta, Zurich,  
Chasper Campell, Sils i.D.,  
Gianfranco Cotti, Locarno,  
Theo Fischer, Sursee,  
Claudio Generali, Gentilino,  
Gustav E. Grisard, Riehen,  
Joseph Iten, Hergiswil/NW,  
François Jeanneret, Saint-Blaise,  
Pierre-Noël Julen, Sierre,  
Carlo de Mercurio, Lutry,  
Félicien Morel, Belfaux,  
Paul Rutishauser, Götighofen, et  
Kurt Schiltknecht, Zumikon.

---

La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les précieux services  
qu'ils lui ont rendus.

---

Elle tient à remercier tout particulièrement

---

Monsieur Jakob Schönenberger,  
président sortant du Conseil de banque. Membre du Conseil de banque, depuis 1985,  
et du Comité, depuis 1987, Monsieur Schönenberger a été nommé président du  
Conseil de banque, en 1993, par le Conseil fédéral. Il a rempli ses tâches présidentielles  
avec beaucoup de dévouement et une grande perspicacité, apportant ainsi un  
éminent soutien à l'institut d'émission.

---

---

Le 17 février 1999, le Conseil fédéral a nommé

Monsieur Eduard Belser, Bottmingen, président du Conseil de banque, et

Monsieur Philippe Pidoux, Lausanne, vice-président du Conseil de banque,

avec entrée en fonctions après l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 1999. Actuellement, Monsieur Belser, conseiller d'Etat, est vice-président du Conseil de banque, tandis que Monsieur Pidoux, conseiller national, est membre du Comité de banque.

Les autres membres du Conseil de banque sont disposés à accepter le renouvellement de leur mandat. Des quinze mandats vacants, six sont à pourvoir par l'Assemblée générale et neuf par le Conseil fédéral.

---

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'élire membres du Conseil de banque

---

Madame Brigitta M. Gadiant, Coire, conseillère nationale, conseillère en questions juridiques et d'organisation,

Monsieur Jean Guinand, Neuchâtel, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des affaires sociales de la République et canton de Neuchâtel,

Monsieur Rudolf Imhof, Laufon, conseiller national, directeur de Ricola SA,

Monsieur Hansheiri Inderkum, Altdorf, conseiller aux Etats, avocat et notaire,

Monsieur Armin Jans, Zoug, conseiller national, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule Winterthur, et

Madame Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé publique et des affaires sociales du canton de Fribourg.

---

#### Comité de banque

Pour succéder à Madame Margrit Meier et à Monsieur Hans-Rudolf Früh au Comité de banque, le Conseil de banque a fait appel à

---

Monsieur Serge Gaillard, Bolligen, à compter du 12 juin 1998, et à

Monsieur Ulrich Zimmerli, Gümligen, à compter du 24 avril 1998.

Le 24 avril 1998, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de

Monsieur Theo Fässler, Möriegen, président du Comité local de Berne depuis 1992 (membre depuis 1991),

Monsieur Pierre Baroffio, Renens, vice-président du Comité local de Lausanne depuis 1997 (membre depuis 1990),

Monsieur Franco Donati, Tegna, vice-président du Comité local de Lugano depuis 1990, et

Monsieur Roland Bertsch, Romanshorn, président du Comité local de Saint-Gall depuis 1997 (membre depuis 1990).

Les comités locaux d'Aarau et de Neuchâtel ont été dissous le 31 décembre 1998. Ainsi, les mandats de

Monsieur Ernst Frey-Burkhard, Kaiseraugst, président du Comité local d'Aarau depuis 1997 (membre depuis 1994),

Monsieur Hans Keiser, Brugg, vice-président du Comité local d'Aarau depuis 1997 (membre depuis 1995),

Monsieur Michel M. Soldini, Le Locle, président du Comité local de Neuchâtel depuis 1995 (membre depuis 1987), et

Monsieur Vincent Lang, Porrentruy, membre du Comité local de Neuchâtel depuis 1995, ont pris fin.

En outre, deux autres membres de comités locaux ont renoncé à leur mandat à compter du 31 décembre 1998. Il s'agit de

Madame Gisèle Girgis-Musy, Berne, vice-présidente du Comité local de Berne depuis 1998 (membre depuis 1997), et

Monsieur Adolf Gugler, Zollikon, président du Comité local de Zurich depuis 1994 (membre depuis 1989).

La Banque nationale les remercie, tous les dix, du précieux concours qu'ils lui ont apporté.

Au début de 1999, Madame Silvia Huber-Meier (jusque-là membre du Comité local d'Aarau) a été nommée au Comité local de Zurich, et Monsieur Jean Lauener (jusque-là membre du Comité local de Neuchâtel), au Comité local de Berne.

Le Comité de banque et le Conseil de banque ont procédé aux nominations suivantes:

#### **Berne**

Monsieur Jean-François Rime, Bulle, président du conseil d'administration de Despond SA, membre;

#### **Lausanne**

Monsieur Walter Kobler, Lausanne, directeur général de Baumgartner Papiers SA, membre;

#### **Lugano**

Monsieur Franz Bernasconi, Genestrerio, président du conseil d'administration et directeur général de Precicast SA, membre;

#### **Saint-Gall**

Monsieur Charles Peter, Uzwil, président du conseil d'administration et administrateur délégué de Benninger SA, membre.

---

**Commission de contrôle**

L'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 1998 a élu

Monsieur Hans Michel, Egnach, directeur général de la Banque Cantonale de Thurgovie, jusque-là suppléant, membre de la Commission de contrôle pour succéder à Monsieur Gilbert Jobin, Delémont, et

Monsieur Josef Blöchlinger, Nyon, expert-comptable diplômé, Refidar société fiduciaire, suppléant de la Commission de contrôle.

Monsieur Peter Blaser, Hünibach, n'est plus rééligible du fait de la limite fixée à la durée des mandats. La Banque nationale lui adresse ses plus vifs remerciements pour le précieux concours qu'il lui a apporté en participant aux travaux de la Commission de contrôle pendant seize ans et en assumant la présidence de cette Commission depuis 1990.

---

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'élire

Monsieur Jean-Claude Grangier, Epalinges, vice-président de la Direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise, suppléant de la Commission de contrôle, et

Madame Maryann Rohner, Zurich, jusque-là suppléante, membre de la Commission de contrôle.

---

**Direction**

A fin mai,

Monsieur Andreas Frings, directeur et secrétaire général, a fait usage de la possibilité de prendre une retraite anticipée. Pendant plus de deux décennies, il a rempli la fonction de secrétaire général en se distinguant par ses vastes et solides connaissances. La Banque nationale lui exprime sa profonde gratitude pour les éminents services qu'il lui a rendus.

Monsieur Cesare Gaggini, directeur et chef de la succursale de Lugano, a pris sa retraite à fin mai également. La perspicacité dont il a fait preuve dans l'exercice de ses responsabilités lui a valu une grande estime. La Banque nationale le remercie chaleureusement de sa précieuse collaboration de plus de trente années.

Sur proposition du Conseil de banque, le Conseil fédéral a nommé

Madame Wally Giger Delucchi directrice de la succursale de Lugano, avec entrée en fonction le 16 novembre 1998.

Le Comité de banque a nommé

Monsieur Peter Schöpf secrétaire général, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin 1998.

En outre, le Comité de banque a nommé au 1<sup>er</sup> janvier 1999

Monsieur Daniel Wettstein (chef de la Direction des autres services) directeur,  
Monsieur Peter Bechtiger (chef de la Comptabilité centrale) directeur adjoint,  
Monsieur Dewet Moser (chef de la Direction de la gestion des risques) directeur adjoint,  
Monsieur Jean-Marie Antoniazza (chef du Développement d'applications) sous-directeur,  
Madame Eliane Menghetti (collaboratrice scientifique au Service juridique) sous-directrice, et  
Monsieur Bertrand Rime (collaborateur scientifique à la Direction des études bancaires) sous-directeur.

# Hommage à Monsieur Markus Lusser

## Monsieur Markus Lusser

est décédé le 22 avril 1998, deux ans à peine après avoir quitté la présidence de la Direction générale de la Banque nationale.

Après une longue et fructueuse carrière à l'Association suisse des banquiers, Monsieur Lusser a été nommé par le Conseil fédéral membre de la Direction générale de la Banque nationale, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1981. Il a dirigé le 3<sup>e</sup> département, avant d'être appelé à la vice-présidence et, partant, à la tête du 2<sup>e</sup> département. Le Conseil fédéral l'a nommé, au 1<sup>er</sup> mai 1988, président de la Direction générale et chef du 1<sup>er</sup> département.

A la présidence de la Direction générale, Monsieur Lusser a lutté avec conviction pour la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie, l'objectif principal de la Banque nationale. Ces années coïncidèrent avec une période difficile. L'évolution de la conjoncture, les mutations structurelles, mais aussi les changements dans l'environnement monétaire proche ne facilitèrent pas la conduite de la politique monétaire. Défendre une politique restrictive face au public ne fut pas non plus une tâche toujours aisée. Monsieur Lusser a rempli sa mission de toutes ses forces et avec le souci constant de servir l'intérêt général de l'économie. Nous garderons de Monsieur Markus Lusser le souvenir d'un homme sensible et clairvoyant, attaché à de hautes valeurs éthiques. Nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude pour son engagement en faveur de notre pays et de l'indépendance de la Banque nationale.



# 1 Compte de résultat pour 1998

		<b>1998</b> en millions de francs	<b>1997</b> en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
<b>Produit</b>				
des opérations sur or	01	42,6	2,6	-
des placements de devises	02	3 091,3	2 067,5	+49,5
de la position de réserve au FMI	03	123,8	69,9	+77,1
des moyens de paiement internationaux	04	14,0	14,0	-0,0
des crédits d'aide monétaire	05	19,5	12,9	+51,2
<b>Produit</b>				
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	06	84,2	-	-
des créances à court terme sur débiteurs suisses	07	5,9	22,9	-74,2
des avances sur nantissement	08	0,7	0,9	-22,2
des créances sur les correspondants en Suisse	09	1,4	1,7	-17,6
des titres suisses	10	220,0	262,4	-16,2
Autres produits	11	15,1	13,4	+12,7
<b>Produit brut</b>		<b>3 618,4</b>	<b>2 468,4</b>	<b>+46,6</b>
Charges d'intérêts	12	-126,1	-67,1	+87,9
Charges afférentes aux billets de banque	13	-45,5	-32,0	+42,2
Charges de personnel	14	-81,1	-79,6	+1,9
Autres charges d'exploitation	15	-60,3	-55,2	+9,2
Amortissements sur les immobilisations corporelles	16	-17,0	-9,9	+71,7
<b>Produit net</b>		<b>3 288,5</b>	<b>2 224,5</b>	<b>+47,8</b>
Ajustements de valeur dus aux cours de change	17	-871,2	1 765,2	-
Charges extraordinaires	18	-22,9	-100,0	-
Produit extraordinaire		0,0	6,0	-
<b>Résultat global</b>		<b>2 394,5</b>	<b>3 895,7</b>	<b>-38,5</b>
Attribution aux provisions	19	-886,5	-3 287,7	-
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	48	<b>1 508,0</b>	<b>608,0</b>	<b>+148,0</b>

## 2 Bilan au 31 décembre 1998

en millions de francs

		1998	1997
Actif	Voir annexe, chiffre		
<b>Or et créances résultant d'opérations sur or</b>			
Or	20	11 045,5	11 448,2
Créances résultant d'opérations sur or	21	884,6	458,3
<b>Placements de devises</b>			
non couverts contre le risque de change	22	45 005,7	40 780,2
couverts contre le risque de change (swaps)	23	7 800,1	12 490,3
Position de réserve au FMI	24	3 070,6	2 765,0
Moyens de paiement internationaux	25	390,8	452,4
Crédits d'aide monétaire	26	768,3	315,4
<b>Créances en francs suisses</b>			
résultant de pensions de titres	27	17 348,3	–
Créances à court terme sur débiteurs suisses	28	–	673,5
Avances sur nantissement	29	0,3	0,4
Créances sur les correspondants en Suisse	30	378,8	415,4
Titres suisses	31	5 010,0	4 941,0
<b>Participations</b>			
Participations	32	89,4	89,6
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immobilisations corporelles	33	563,0	567,4
<b>Autres actifs</b>			
Autres actifs	34	480,4	482,2
<b>Capital-actions non versé</b>			
Capital-actions non versé	46	25,0	25,0
		<b>92 860,7</b>	<b>75 904,5</b>

		1998	1997
	Voir annexe, chiffre		
<b>Passif</b>			
<b>Billets en circulation</b>	35	<b>33 218,8</b>	<b>32 141,8</b>
<b>Comptes de virements des banques en Suisse</b>	36	<b>6 860,1</b>	<b>5 100,8</b>
<b>Engagements envers la Confédération</b>			
à vue	37	<b>147,6</b>	<b>155,6</b>
à terme	38	<b>14 972,0</b>	<b>2 301,7</b>
<b>Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères</b>	39	<b>163,5</b>	<b>47,3</b>
<b>Autres engagements à vue</b>	40	<b>236,1</b>	<b>230,3</b>
<b>Engagements en francs suisses</b>			
résultant de pensions de titres	41	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Engagements en monnaies étrangères</b>	42	<b>175,9</b>	<b>–</b>
<b>Autres passifs</b>	43	<b>265,3</b>	<b>914,7</b>
<b>Provisions</b>			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	44	<b>34 728,6</b>	<b>33 842,2</b>
pour risques d'exploitation	45	<b>471,7</b>	<b>450,0</b>
<b>Capital-actions</b>	46	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>
<b>Fonds de réserve</b>	47	<b>63,0</b>	<b>62,0</b>
<b>Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice</b>	48	<b>1 508,0</b>	<b>608,0</b>
		<b>92 860,7</b>	<b>75 904,5</b>

## 3 Annexe au 31 décembre 1998

### 3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. En vertu de la constitution, elle est chargée d'exercer le monopole d'émission des billets de banque, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays et de faciliter le trafic des paiements. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. Comme elle gère les réserves monétaires de la Suisse, elle est toutefois exposée à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir pages 95 s).

Au 31 décembre 1998, la Banque nationale occupait 610 personnes, soit 567,4 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 621, ou 577,3 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission était présent par des succursales, jusqu'à fin 1998, à Aarau, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel et Saint-Gall. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de numéraire a engendré et engendrera des modifications dans le réseau de comptoirs (voir page 63).

### 3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale (LBN) n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Depuis le mois d'avril 1998, la Banque nationale recourt à un nouvel instrument de politique monétaire, les pensions de titres (voir pages 28 et 32). Que les pensions de titres soient utilisées pour créer ou pour résorber des liquidités, seul leur volet monétaire est comptabilisé.

Principes généraux

Modifications apportées  
d'une année à l'autre

Les contrats à terme sur taux d'intérêt («futures») sont utilisés occasionnellement depuis 1998. Ils servent à gérer la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («duration») pour les placements de devises et sont évalués quotidiennement à leur valeur de marché (valeur de remplacement).

Pour les autres postes de l'actif et du passif, les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués en 1997 sont restés inchangés. Tant pour le bilan que pour le compte de résultat, les données sont donc directement comparables d'une année à l'autre.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 1998, avec valeur en 1999, figurent dans les opérations hors bilan.

L'or et les *créances résultant d'opérations sur or* sont évalués au prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc. Pour les créances résultant d'opérations sur or, il est tenu compte des intérêts courus.

Les *placements de devises négociables* et les *titres suisses* sont évalués aux prix du marché en fin d'année.

Les *créances* et les *engagements résultant de pensions de titres* sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

Les *contrats à terme en cours sur devises et instruments de taux d'intérêt (y compris les «futures»)* ainsi que les opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées et qui portent sur des placements négociables sont évalués aux prix du marché (valeurs de remplacement) en fin d'année. Les valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les *participations* sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les participations étant insignifiantes en regard des opérations de base, des comptes consolidés ne sont pas établis.

Les *immobilisations corporelles* (y compris le stock de billets de banque) sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les *autres éléments* sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Saisie et comptabilisation  
des opérations

Principes d'évaluation

## Cours des principales monnaies étrangères

	Fin 1998	Fin 1997	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,3772	1,4549	-5,3
Mark allemand	82,1400	81,2400	+1,1
Yen japonais	1,2110	1,1196	+8,2
Florin néerlandais	72,8600	72,0600	+1,1
Livre sterling	2,2826	2,4082	-5,2
Couronne danoise	21,5600	21,3200	+1,1
Droit de tirage spécial	1,9218	1,9645	-2,2
Ecu	1,6037	1,6040	-0,0

### 3.3 Commentaire du compte de résultat

#### Résumé

Les placements de devises ont fortement influé sur le compte de résultat. D'une année à l'autre, le produit des avoirs en monnaies étrangères s'est accru de 50,1% pour atteindre 3248,6 millions de francs. Celui des autres postes a progressé de 21,6%, passant à 369,8 millions de francs. Ainsi, un produit brut de 3618,4 millions de francs (+46,6%) a été obtenu. Les charges ont augmenté de 35,4% pour s'inscrire à 330 millions de francs. Le produit net s'est par conséquent établi à 3288,5 millions de francs, soit à un montant supérieur de 47,8% à celui de 1997. Des variations négatives de valeur, pour un montant de 871,2 millions de francs, ont découlé de l'évolution des cours de change. Quant aux postes extraordinaires, ils se sont soldés par une charge de 22,9 millions de francs. Au total, un résultat global positif de 2394,5 millions de francs a été dégagé. Après attribution de 886,5 millions aux provisions, le bénéfice annuel est de 1508 millions de francs.

Chiffre 01 du compte  
de résultat

#### Produit des opérations sur or

Les prêts d'or ont permis d'enregistrer un produit de 42,6 millions de francs, contre 2,6 millions l'année précédente. La forte hausse a découlé avant tout du fait que la Banque nationale n'est autorisée à passer de telles opérations que depuis novembre 1997.

Chiffres 02 à 05 du compte  
de résultat

#### Produit des postes en monnaies étrangères

Le produit des placements de devises, de la position de réserve au FMI, des moyens de paiement internationaux et des crédits d'aide monétaire a progressé de 1084,3 millions pour atteindre 3248,6 millions de francs. D'une année à l'autre, les avoirs en monnaies étrangères ont en moyenne légèrement augmenté, et la durée résiduelle des placements de devises s'est nettement accrue. Les rendements généralement meilleurs sur les placements de plus longue durée et les gains en capital découlant de la baisse des taux d'intérêt ont eu des effets positifs sur le produit des postes en monnaies étrangères.

### Produit des créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Chiffre 06 du compte de résultat

Les pensions de titres en francs suisses ont dégagé un produit de 84,2 millions de francs. La Banque nationale passe de telles opérations depuis avril 1998.

### Produit des créances à court terme sur débiteurs suisses

Chiffre 07 du compte de résultat

Les swaps portant sur des créances comptables à court terme sur la Confédération ont été entièrement remplacés, à partir de fin avril, par des pensions de titres. Le produit des créances à court terme sur débiteurs suisses, qui était encore de 22,9 millions de francs en 1997, a par conséquent reculé, passant à 5,9 millions.

### Produit des avances sur nantissement

Chiffre 08 du compte de résultat

En moyenne annuelle, le taux lombard et le recours aux avances sur nantissement ont diminué. Aussi le produit des avances sur nantissement s'est-il inscrit à 0,7 million de francs, contre 0,9 million l'année précédente.

### Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Chiffre 09 du compte de résultat

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a fléchi de 0,3 million pour s'établir à 1,4 million de francs. Le taux de l'escompte n'a pas varié, mais les avoirs ont diminué d'une année à l'autre.

### Produit des titres suisses

Chiffre 10 du compte de résultat

Les titres suisses ont dégagé un produit (intérêts et gains de cours) de 220 millions de francs, contre 262,4 millions en 1997. Le niveau des taux d'intérêt ayant marqué un nouveau repli, seuls des placements à des rendements plus bas ont pu être opérés en 1998. En outre, la durée du portefeuille a fléchi, passant de 3,8 à 3,3 ans. Les répercussions des rendements inférieurs pour les durées plus courtes n'ont été que partiellement compensées par les gains de cours enregistrés, à la suite de la baisse des taux d'intérêt, sur les titres ayant une longue durée résiduelle.

### Autres produits

Chiffre 11 du compte de résultat

	1998 en millions de francs	Variation en 1998 en millions de francs
Commissions	3,2	+0,7
Produit des participations	5,1	+0,9
Produit des immeubles <sup>1</sup>	6,3	-0,4
Autres produits ordinaires	0,6	+0,5
Total des autres produits	15,1	+1,7

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que du bâtiment «Zum Neuen Froschauer», à Zurich, qui sert de réserve de locaux.

### Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts ont porté sur 126,1 millions de francs, contre 67,1 millions en 1997. Leur augmentation est due à l'accroissement que les engagements nets envers la Confédération ont enregistré depuis l'introduction des pensions de titres et doit par conséquent être mise en rapport avec le produit de ces pensions.

	1998	Variation en 1998
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	197,2	+70,2
Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-77,1	+11,0
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	120,1	+59,2
Intérêts versés aux déposants sur leurs avoirs	5,6	-0,6
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses et en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	0,4	+0,4
<b>Total des charges d'intérêts</b>	<b>126,1</b>	<b>+59,0</b>

### Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque sont constituées des amortissements opérés sur le stock, à l'actif du bilan, de billets de la 8<sup>e</sup> émission. Les billets sont amortis lors de leur mise en circulation. La forte hausse de ces charges s'explique par l'émission, en 1998, des nouvelles coupures de 1000 et, surtout, de 100 francs, les amortissements sur les autres coupures ayant généralement diminué.

### Charges de personnel

	1998	Variation en 1998	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	64,4	+2,5	+4,0
Assurances sociales	11,6	+0,3	+2,7
Autres charges afférentes au personnel	4,0	-1,4	-25,9
Attribution aux institutions de prévoyance	1,0	-	-
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>81,1</b>	<b>+1,5</b>	<b>+1,9</b>

Les autres charges afférentes au personnel englobent principalement les dépenses pour le recrutement, la formation et les possibilités de repas.

	1998	Variation en 1998	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes pour opérations bancaires	10,6	+2,3	+27,4
Locaux	15,1	-3,1	-17,0
Equipements	6,0	+0,5	+9,1
Divers	28,5	+5,3	+22,8
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>60,3</b>	<b>+5,0</b>	<b>+9,1</b>

### Charges directes pour opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences gérées par d'autres banques) ainsi que des commissions et frais découlant de la gestion des placements financiers et de l'or.

### Locaux

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments ainsi que les loyers payés à des tiers.

### Equipements

Les charges concernant les équipements portent sur les dépenses pour l'entretien et la maintenance des véhicules, des machines, du mobilier ainsi que du matériel et des logiciels informatiques.

### Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers (9 millions de francs, contre 4,8 millions en 1997), ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information et pour la sécurité.

Les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (5,9 millions de francs, contre 5 millions en 1997) et du Hasli-centre (0,5 million, contre 0,6 million en 1997), le centre de vacances et de formation de la Banque nationale, y sont également comptabilisées.

### Amortissements sur les immobilisations corporelles

Un montant de 13,3 millions de francs (1997: 9,7 millions) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles, soit le mobilier, les machines et appareils, les véhicules et les investissements dans le domaine de l'informatique. Ces acquisitions sont amorties sur une période de trois à douze ans. Les amortissements sur les immeubles ont porté sur 3,7 millions de francs, contre 0,2 million en 1997.

### Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les avoirs en monnaies étrangères, à savoir les postes «Placements de devises», «Position de réserve au FMI», «Moyens de paiement internationaux» et «Crédits d'aide monétaire», ont fait l'objet des ajustements de valeur suivants:

	1998	1997
	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	-941,7	+2 247,3
Marks allemands	+137,4	-440,6
Yens japonais	+169,1	-68,5
Florins néerlandais	-0,4	
Livres sterling	-102,0	
Couronnes danoises	-16,4	
Droits de tirage spéciaux	-116,7	
Autres monnaies	-0,5	+27,0
Total	-871,2	+1 765,2

### Charges extraordinaires

Ce poste comprend des attributions aux provisions, soit 20 millions de francs pour les coûts de mises à la retraite anticipée du fait de la nouvelle stratégie en matière de numéraire (voir pages 63 s) et 2,5 millions pour les frais de révision afférents au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin. Il englobe également une contribution de 0,3 million de francs versée par la Banque nationale au canton du Tessin qui s'est opposé aux prétentions formulées dans le cadre de l'affaire Granville Gold Trust Switzerland.

### Attribution aux provisions

Grâce à la forte hausse des produits tirés des avoirs en monnaies étrangères, un montant de 886,5 millions de francs (1997: 3 287,7 millions) a pu être attribué aux provisions. Ainsi, les provisions atteignent le volume minimal qui est visé pour des raisons monétaires (voir pages 95 s). Le bénéfice annuel s'élève à 1508 millions de francs. La résolution concernant la répartition du bénéfice figure à la page 98.

## 3.4 Commentaire du bilan

En 1998, la somme du bilan s'est accrue d'environ 17 milliards pour atteindre près de 93 milliards de francs. Cette forte progression s'explique en majeure partie par l'expansion des fonds déposés à terme fixe par la Confédération à la Banque nationale, fonds que celle-ci n'a que partiellement placés sur le marché. Pour couvrir le restant des besoins du marché en liquidités, la Banque nationale a conclu davantage de pensions de titres. Ces opérations sur le marché monétaire ont entraîné une hausse des engagements nets envers la Confédération (au passif) et des créances en francs suisses résultant de pensions de titres (à l'actif).

### Or et créances résultant d'opérations sur or

Chiffres 20 et 21 du bilan

#### Or

Les avoirs en or détenus sous forme métallique ont diminué de 87,6 tonnes à la suite de l'augmentation des prêts d'or accordés par la Banque nationale. Ces avoirs sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

	1998		Variation en 1998
	en tonnes	en millions de francs	en millions de francs
Lingots	2 228,2	10 240,2	-402,7
Pièces d'or	175,2	805,3	-
Total	2 403,4	11 045,5	-402,7

### Créances résultant d'opérations sur or

Il s'agit de créances non gagées résultant de prêts d'or. Les opérations sont passées avec des banques et des maisons de titres, suisses et étrangères, de premier ordre. A fin 1998, elles portaient sur 186,8 tonnes d'or, soit sur 858,4 millions de francs au prix officiel de l'or. En outre, les intérêts courus s'élevaient à 26,3 millions de francs.

### Placements de devises

Les devises sont placées indifféremment, qu'elles soient couvertes contre le risque de change ou non. Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués des dépôts à la BRI et des placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Chiffres 22 et 23 du bilan

## Répartition selon la monnaie<sup>1</sup>

	1998			Variation en 1998	
	en millions de la monnaie détenue	de francs	part en %	en millions de la monnaie détenue	de francs
Dollars des Etats-Unis	19 842,7	27 327,3	51,8	-9 033,8	-14 685,1
dont					
non couverts	16 397,7	22 582,9	42,8	-3 893,8	-6 939,2
couverts (swaps)	3 445,0	4 744,5	9,0	-5 140,0	-7 745,9
Marks allemands	22 475,8	18 461,6	35,0	+11 187,5	+9 291,0
dont					
non couverts	18 755,8	15 406,0	29,2	+7 467,5	+6 235,4
couverts (swaps)	3 720,0	3 055,6	5,8	+3 720,0	+3 055,6
Yens japonais	215 418,1	2 608,7	4,9	+52 661,7	+786,5
Florins néerlandais	2 017,4	1 469,9	2,8	+1 662,4	+1 214,1
Livres sterling	726,8	1 659,0	3,1	+726,0	+1 657,2
Couronnes danoises	5 821,0	1 255,0	2,4	+5 819,5	+1 254,7
Autres		24,1	0,0		+16,8
<b>Total</b>		<b>52 805,7</b>	<b>100,0</b>		<b>-464,9</b>

## Répartition selon le débiteur<sup>1</sup>

	1998			Variation en 1998	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
<b>Titres publics</b>					
Dollars des Etats-Unis	11 377,9	15 669,7	29,7	-4 538,5	-7 487,1
Marks allemands	19 802,3	16 265,6	30,8	+8 810,5	+7 335,9
Yens japonais	212 243,2	2 570,3	4,9	+50 776,6	+762,5
Florins néerlandais	2 002,9	1 459,3	2,8	+1 650,2	+1 205,1
Livres sterling	660,3	1 507,1	2,9	+660,3	+1 507,1
Couronnes danoises	5 818,2	1 254,4	2,4	+5 818,2	+1 254,4
<b>Total</b>		<b>38 726,4</b>	<b>73,3</b>		<b>+4 577,9</b>
<b>Institutions monétaires</b>					
Dollars des Etats-Unis	3 524,3	4 853,7	9,2	-4 590,9	-6 953,2
Marks allemands	1 353,0	1 111,4	2,1	+1 310,0	+1 076,4
Yens japonais	1 171,8	14,2	0,0	-65,9	+0,4
Florins néerlandais	6,7	4,9	0,0	+4,7	+3,5
Livres sterling	13,3	30,5	0,1	+12,6	+28,8
Couronnes danoises	2,3	0,5	0,0	+1,0	+0,2
<b>Total</b>		<b>6 015,0</b>	<b>11,4</b>		<b>-5 844,0</b>
<b>Banques</b>					
Dollars des Etats-Unis	4 940,5 <sup>2</sup>	6 804,1	12,9	+95,7	-244,6
Marks allemands	1 320,5	1 084,7	2,1	+1 067,0	+878,7
Yens japonais	2 003,1	24,3	0,0	+1 951,0	+23,7
Florins néerlandais	7,7	5,6	0,0	+7,4	+5,4
Livres sterling	53,2	121,4	0,2	+53,1	+121,2
Couronnes danoises	0,5	0,1	0,0	+0,3	+0,1
Autres		24,1	0,0		+16,8
<b>Total</b>		<b>8 064,3</b>	<b>15,3</b>		<b>+801,3</b>
<b>Total</b>		<b>52 805,7</b>	<b>100,0</b>		<b>-464,9</b>

1 Dont placements non négociables: 4650 millions de francs (5487,7 millions à fin 1997)

2 Dont 66,8% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

Le montant figurant au bilan comprend des papiers-valeurs utilisés dans des pensions de titres (174,6 millions de francs aux prix du marché) et d'autres (240,1 millions aux prix du marché) qui servent de garanties, chez des partenaires, pour des contrats à terme («initial margins»).

**Position de réserve au FMI**

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps par la Banque nationale pour couvrir un déficit de la balance suisse des paiements.

	1998		Variation en 1998	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	2 470,4	4 747,6	–	–105,4
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	872,6	1 677,0	–190,3	–411,0
Position de réserve au FMI	1 597,8	3 070,6	+190,3	+305,6

**Moyens de paiement internationaux**

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 200 millions de DTS. Les écus que détenait la Banque nationale reposaient sur des swaps systématiquement renouvelables et étaient placés à court terme à l'Institut monétaire européen (IME). Ces swaps n'ont plus été renouvelés à leur échéance de fin avril 1998.

	1998		Variation en 1998		Limite encore disponible à fin 1998 en millions de la monnaie détenue
	en millions		en millions		
	de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs	
DTS	203,3 <sup>1</sup>	390,8	+24,9	+40,3	7,7
Ecus	–	–	–63,5	–101,9	
Total		390,8		–61,6	

1 Y compris les intérêts courus sur la position de réserve au FMI

**Crédits d'aide monétaire**

Les crédits bilatéraux à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche.

La facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'accorder, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu.

Les accords généraux d'emprunt (AGE) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE) constituent des mécanismes spéciaux de crédits grâce auxquels le FMI peut se procurer des fonds supplémentaires, lorsque ses propres ressources sont insuffisantes.

La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital pour les crédits bilatéraux et la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FASR II, mais non pour la participation aux AGE et aux NAE (voir pages 57ss).

	Montant utilisé à fin 1998		Variation en 1998		Limite encore disponible à fin 1998
	en millions		en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
<b>Crédits bilatéraux</b>					
République tchèque	-	-	-26,8	-39,0	-
République slovaque	-	-	-13,4	-19,5	-
Roumanie	48,2	66,4	-0,1 <sup>1</sup>	-3,8	-
Bulgarie	32,3	44,5	-	-2,5	-
<b>Total</b>	<b>80,5</b>	<b>110,8</b>	<b>-40,3</b>	<b>-65,0</b>	<b>-</b>
	en millions		en millions		en millions
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	de DTS
<b>Facilités de crédit à la disposition du FMI</b>					
AGE	87,1	167,5	+87,1	+167,5	
NAE	144,0	276,7	+144,0	+276,7	
Total AGE et NAE	231,1	444,2	+231,1	+444,2	1 326,9
FASR II	111,0	213,3	+39,9	+73,7	42,4
<b>Total</b>	<b>342,1</b>	<b>657,5</b>	<b>+271,0</b>	<b>+517,9</b>	<b>1 369,3</b>
<b>Total</b>		<b>768,3</b>		<b>+452,9</b>	

1 Intérêts courus

**Créances en francs suisses résultant de pensions de titres**

Les pensions de titres sont devenues le plus important instrument de politique monétaire. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs. Les créances résultant de pensions de titres sont garanties entièrement par des obligations émises en francs suisses par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, mais aussi par des créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons.

**Créances à court terme sur débiteurs suisses**

Après avoir conclu, le 20 avril 1998, les premières pensions de titres, la Banque nationale n'a plus passé de swaps sur créances comptables à court terme.

**Avances sur nantissement**

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques et la Confédération peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 200 limites étaient ouvertes à fin 1998, contre 241 un an auparavant.

Les limites ouvertes, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

	1998	Variation en 1998
	en millions de francs	en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	8 871,3	-29,2
Valeur des gages, en fin d'année <sup>1</sup>	9 629,1	+216,1
Recours aux avances, en moyenne annuelle	18,1	-3,2
Recours aux avances, maximum journalier	633,3	+82,2

<sup>1</sup> Prix du marché, moins 10 à 35 %

**Créances sur les correspondants en Suisse**

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 752 comptoirs (1997: 767) de 80 banques (81) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances sont rémunérées au taux de l'escompte.

## Titres suisses

Il s'agit d'obligations cotées.

Chiffre 31 du bilan

	1998		Variation en 1998
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Confédération	995,8	19,9	+22,1
Cantons	1 368,2	27,3	+62,9
Communes	610,7	12,2	+9,0
Centrales de lettres de gage	1 010,3	20,2	+48,7
Banques	1 025,0	20,5	-73,9
Total, aux prix du marché <sup>1</sup>	5 010,0	100,0	+69,0
Total, valeur nominale	4 432,9		+67,5

1 Evaluation aux cours de fin d'année, intérêts courus en sus

Le montant figurant au bilan comprend des titres qui, pour 0,4 million de francs (aux prix du marché), ont été utilisés lors d'appels de marge pour des pensions de titres en francs suisses.

## Participations et immobilisations corporelles

Chiffres 32 et 33 du bilan

### Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Valeur à fin 1997	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur à fin 1998
<b>Participations non consolidées</b>					
Orell Füssli	27,0				27,0
BRI	61,0				61,0
Divers	1,6			0,1	1,5
Total	89,6			0,1	89,4
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Stock de billets de banque	183,0	36,7		45,5	174,2
Immeubles <sup>1</sup>	356,2	1,7		3,7	354,1
Autres immobilisations corporelles <sup>2</sup>	28,3	19,6		13,3	34,6
Total	567,4	58,0		62,5	563,0

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 425,7 millions de francs à fin 1998, contre 416,6 millions un an auparavant.

2 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles s'élevait à 57,8 millions de francs à fin 1998, contre 55,1 millions un an auparavant.

## Participations

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Arts Graphiques SA, Zurich, l'entreprise qui fabrique les billets de banque suisses. La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Sous *Divers* figuraient, à fin 1998, les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que les actions d'une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

## Immobilisations corporelles

### Stock de billets de banque

Les billets de banque (stock de billets neufs de la 8<sup>e</sup> émission), évalués à leur prix de revient, sont amortis au fur et à mesure de leur mise en circulation.

### Immeubles

Les immeubles sont évalués sur la base de leur prix d'acquisition, y compris les investissements qui ont été effectués. Ils sont amortis sur une période de cent ans et, s'il s'agit d'équipements et d'installations spécifiques à la Banque nationale, sur une période de dix ans.

### Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles – mobilier, machines et appareils, véhicules, investissements dans le domaine de l'informatique – sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires sur le plan de l'exploitation. Elles sont amorties sur une période estimée d'utilisation, période qui varie entre trois et douze ans.

Les acquisitions de peu de valeur sont passées directement par le poste *Autres charges d'exploitation*.

## Chiffre 34 du bilan

### Autres actifs en millions de francs

	1998	Variation en 1998
Pièces (y compris monnaies commémoratives) <sup>1</sup>	445,9	+17,5
Espèces en monnaies étrangères	0,1	–
Comptes postaux	0,5	–0,1
Autres créances	27,9	–5,5
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	3,1	–10,2
Valeurs de remplacement positives pour contrats à terme	2,8	–3,5
Total	480,4	–1,9

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de la Monnaie fédérale en vue de les mettre en circulation.

## Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les créances résultant des prêts d'or (26,3 millions de francs), les placements de devises (886 millions), la position de réserve au FMI (19,8 millions), les moyens de paiement internationaux (1,3 million), les crédits d'aide monétaire (7 millions), les créances en francs suisses résultant de pensions de titres (7,4 millions), les titres suisses (146 millions) et les fonds de la Confédération qui ont fait l'objet d'un placement sur le marché (14 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

## Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en 1980, mais non encore rentrés, équivalaient à 266,8 millions de francs à fin 1998, contre 276,3 millions un an auparavant. Ces coupures font partie des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> émissions; la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2000.

En moyenne annuelle, l'ensemble des actifs pouvant servir de couverture (art. 19 LBN) représentait 133,2% des billets en circulation, contre 220,1% en 1997. La forte diminution s'explique principalement par la modification de la structure de l'actif, qui a résulté de la révision de la LBN.

La couverture-or a diminué, sa moyenne passant de 40,9% en 1997 à 37,6% l'année suivante. Le recul est dû essentiellement aux prêts d'or qui ont réduit le stock de métal physique pouvant servir de couverture. La LBN prescrit que la couverture-or doit s'élever à 25% au moins.

L'augmentation que les billets en circulation ont enregistrée en moyenne annuelle a elle aussi contribué, mais dans une faible mesure, au repli des deux taux de couverture.

Chiffre 35 du bilan

## Couverture des billets de banque moyenne annuelle

	1998		Variation en 1998
	en millions de francs	en %	
Or	11 104,6	37,6	-3,3 points
Autres actifs pouvant servir de couverture	28 285,0	95,7	-83,5 points
dont			
Placements de devises <sup>1</sup>	23 621,0		
Position de réserve au FMI	3 447,3		
Moyens de paiement internationaux	345,8		
Créances à court terme sur débiteurs suisses	532,8		
Avances sur nantissement	17,3		
Titres suisses pouvant servir de couverture <sup>2</sup>	320,9		
Couverture totale des billets	39 389,5	133,2	-86,9 points
Billets en circulation	29 568,6		+2,0 %

1 Durée résiduelle de un ou deux ans au maximum, selon la catégorie de placement

2 Durée résiduelle de deux ans au maximum

**Comptes de virements des banques en Suisse**

Les 550 comptes de virements (fin 1997: 572) de 372 banques (407) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Pour gérer les masses monétaires, la Banque nationale influe sur leur volume.

**Engagements envers la Confédération**

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Ils sont rémunérés, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. Les dépôts à terme sont rémunérés aux conditions du marché. La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. Les dépôts à terme de la Confédération atteignaient 22 448 millions de francs à fin 1998, contre 8 034,5 millions un an auparavant. Entre fin 1997 et fin 1998, les fonds placés par la Banque nationale sur le marché ont augmenté, passant de 5 732,8 millions à 7 476 millions de francs.

**Comptes de virements des banques et d'institutions étrangères**

Tenus en francs suisses, les 217 comptes (142 à fin 1997) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Pour l'essentiel, l'augmentation du nombre de ces comptes s'explique par la fusion de la SOFFEX suisse et de la Bourse à terme allemande (DTB), qui a donné naissance à Eurex. Depuis, de nombreuses banques allemandes détiennent leur propre compte de virements, ce qui leur donne accès à un compte de compensation SIC. Ainsi, les participants étrangers à Eurex sont raccordés au SECOM, le système suisse de règlement des opérations sur titres de la SEGA.

**Autres engagements à vue**

Sous ce poste figurent les comptes de dépôt des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (12,5 millions de francs à fin 1998, contre 48,9 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

**Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres**

Pour la gestion de la monnaie centrale, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. En 1998, elle n'a recouru à cette possibilité qu'à des fins de test, au moment de l'introduction des pensions de titres.

**Engagements en monnaies étrangères**

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (175,1 millions) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

	1998	Variation en 1998
Bénéfice à distribuer à la Confédération et aux cantons (au titre de l'exercice précédent)	- <sup>1</sup>	-600,0
Autres engagements	16,9	+3,1
Valeurs de remplacement négatives pour contrats à terme	248,4	-52,5
Total	265,3	-649,4

1 Depuis 1998, le bénéfice est distribué non plus au début de l'année suivante, mais immédiatement après l'Assemblée générale.

### Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération (98 millions) et sur les engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres (0,1 million) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

### Provisions

Grâce à sa forte augmentation, le produit net est sensiblement supérieur aux pertes enregistrées sur devises à la suite des fluctuations des cours et au bénéfice annuel à dégager par les comptes. Les provisions ont ainsi pu être accrues de 886,5 millions de francs. Elles atteignent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 95 s).

Chiffres 44 et 45 du bilan

	Etat à fin 1997	Attribution	Prélèvement	Etat à fin 1998	Variation en 1998
<b>Provisions</b> en millions de francs					
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	33 842,2	886,5	-	34 728,6	+886,5
pour risques d'exploitation	450,0	22,5	0,8 <sup>1</sup>	471,7	+21,7
Total	34 292,2	909,0	0,8	35 200,4	+908,2

1 Versements opérés au cours de l'année pour couvrir les coûts de révision du Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Le risque de change sur les placements de devises non couverts contre les pertes de change est le plus important parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit portent principalement sur des risques de règlement dans les opérations sur devises.

**Capital-actions**

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 9 868 actions, soit 55% de moins qu'en 1997. Au 31 décembre 1998, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 13 643 actions.

Les autres actions se répartissaient comme suit:

1 150 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 502 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
392 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
9 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
14 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<hr/>	
3 067 actionnaires particuliers possédant	30 013 actions
<hr/>	
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	14 921 actions
40 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 442 actions
<hr/>	
90 actionnaires de droit public possédant	56 344 actions
<hr/>	
3 157 actionnaires possédant	86 357 actions
<hr/>	
pour mémoire: demandes de transfert en suspens ou attendues pour	13 643 actions
<hr/>	
Total	100 000 actions

Ainsi, 65% des actions étaient enregistrées au nom des cantons, des banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, et 35% au nom d'actionnaires particuliers (70% en mains de personnes physiques et 30% en mains de personnes morales). A fin 1998, 2916 actions, soit 2,9% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. Il a fluctué entre 850 et 1460 francs au cours de l'année.

Le nombre des transactions, qui avait fortement augmenté en 1997, a fléchi nettement l'année suivante. Les demandes de transfert en suspens ou attendues se sont toutefois inscrites à un niveau élevé.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	1998	Variation en 1998	1998	Variation en 1998
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

### Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 1997, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 63 millions de francs.

Chiffre 47 du bilan

### Bénéfice annuel – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires à la couverture non seulement des risques habituels d'exploitation, mais aussi des risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Chiffre 48 du bilan et du compte de résultat

Aussi la convention passée le 24 avril 1998 entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission reprend-elle la règle selon laquelle les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3<sup>e</sup> alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, al. 1, 2 et 3, let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer une meilleure stabilité de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, la convention susmentionnée a introduit une nouvelle règle qui veut que le montant de la distribution soit fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, elle prévoit que, de 1999 à 2003, un

montant de 1,5 milliard de francs sera versé chaque année à la Confédération et aux cantons. Ces distributions seront faites à partir des excédents de recettes des exercices 1998 à 2002, mais aussi du surplus disponible à fin 1997 (différence entre le montant atteint par les provisions et le niveau visé). Si ces excédents et ce surplus ne suffisent pas à couvrir les distributions convenues, la Banque nationale est prête à laisser ses provisions passer temporairement au-dessous du niveau visé, afin de pouvoir distribuer malgré tout le montant de 1,5 milliard de francs. Les provisions ne devront toutefois pas tomber au-dessous de 60% du niveau visé. Si besoin est, la distribution devra être réduite, voire interrompue, au cours de la période quinquennale.

### Accroissement à donner aux provisions ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal	Provisions à la fin de l'année		Surplus disponible	Distribution
		en millions de francs			
	en % (moyenne de la période) <sup>1</sup>	Montant visé	Montant enregistré avant distribution <sup>2</sup>		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5)
1995	4,8 (1989-93)	23 608,4	23 750,6	142,2	142,2
1996	3,7 (1990-94)	24 481,9	32 062,3	7 580,4	1 057,8 <sup>3</sup>
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9	34 892,2	9 700,3	600,0
1998	1,8 (1992-96)	25 645,4	36 700,4	11 055,0	1 500,0
1999	1,9 (1993-97)	26 132,7			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, au poste du bilan «Provisions».

3 Distribution maximale de 600 millions de francs, plus 457,8 millions (différence entre le surplus maximal pouvant être distribué, soit 600 millions, et le montant de 142,2 millions effectivement distribué pour l'exercice 1995).

## 3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	1998 en millions de francs	Variation en 1998 en millions de francs
<b>Engagements conditionnels</b>		
Accréditifs <sup>1</sup> (couverts par des avoirs réservés à cet effet)	7,8	+2,4
<b>Limites ouvertes (parts encore disponibles)</b>		
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI <sup>2</sup>	14,8	-27,6
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) <sup>3</sup>	2 550,0	+546,3
Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) <sup>4</sup>	81,6	-79,2
Promesse de substitution accordée à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) <sup>5</sup>	344,3	+344,3
Accords de swap <sup>6</sup> :		
Banque de Réserve fédérale de New York	-	-5 819,6
Banque du Japon	2 422,0	+182,8 <sup>7</sup>
Banque des Règlements Internationaux (BRI)	-	-872,9
<b>Engagements de versement</b>		
Actions nominatives BRI <sup>8</sup>	111,0	-7,6
<b>Opérations fiduciaires</b>		
Placements fiduciaires de la Confédération	323,8	+171,4

	Valeur nominale en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
<b>Contrats à terme</b>			
sur métaux précieux <sup>9</sup>	9,3	-	-
sur devises <sup>10</sup>	13 028,3	2,8	248,4
sur instruments de taux d'intérêt <sup>11</sup>	4 292,4	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>17 330,0</b>	<b>2,8</b>	<b>248,4</b>

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération.

2 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 200 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir page 86).

3 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir pages 58 et 87).

4 Ligne de crédit limitée dans le temps en faveur du compte de fiducie FASR II au FMI (voir pages 57s et 87).

5 Promesse de substitution portant sur 250 millions de dollars, accordée à la BRI pour un crédit d'aide monétaire au Brésil; elle est assortie d'une garantie de la Confédération (voir page 59).

6 Accord bilatéral conclu avec la Banque du Japon pour des aides monétaires mutuelles dans des situations exceptionnelles; l'accord porte sur l'échange, limité dans le temps, de francs contre

200 milliards de yens au maximum. Les accords passés avec la Banque de Réserve fédérale de New York (4 milliards de dollars) et la BRI (600 millions de dollars) ont pris fin en 1998.

7 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

8 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. La variation est due exclusivement à la baisse du prix de l'or.

9 Résultant de prêts d'or, évalués au prix officiel de fr. 4 595,74 le kilogramme.

10 Résultant d'opérations à terme (essentiellement des swaps) et d'opérations au comptant, passées valeur en 1999.

11 Résultant d'opérations au comptant, passées valeur en 1999.

## 4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 5 mars 1999, le 91<sup>e</sup> rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 24 mars 1999, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 5 février 1999, le rapport prévu à l'article 51, 2<sup>e</sup> alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes<sup>1</sup>:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 1998.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 1 507 998 949,60 résultant du bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 <sup>er</sup> al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6 % (art. 27, 2 <sup>e</sup> al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 <sup>e</sup> al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 <sup>e</sup> al., let. b LBN)	fr.	1 500 000 000.--
		<hr/>
	fr.	1 507 998 949,60

<sup>1</sup> Pour les résolutions concernant les élections au Conseil de banque et à la Commission de contrôle, voir pages 68 et 70.

## 5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1998. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision d'ATAG Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 5 février 1999

La Commission de contrôle

**Peter Blaser**

Président

**Hans Michel**

Vice-président

**Kaspar Hofmann**

Expert-comptable dipl.  
Réviseur responsable



<p>Le 1<sup>er</sup> avril, la Banque nationale met en circulation la nouvelle coupure de 1000 francs (voir page 50).</p>	<b>Avril</b>
<p>Le 8 avril, le Conseil fédéral approuve la nouvelle convention qui sera conclue entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale au sujet de la distribution des bénéfiques (voir page 95).</p>	
<p>Le 20 avril, la Banque nationale introduit les pensions de titres en francs suisses (voir pages 28 et 32).</p>	
<p>Le 27 mai, le Conseil fédéral approuve, à l'intention des Chambres fédérales, le message concernant un nouvel article constitutionnel sur la monnaie (voir pages 36 ss).</p>	<b>Mai</b>
<p>En juin, les Chambres fédérales approuvent la prolongation de la participation de la Suisse aux accords généraux d'emprunt (AGE) du Fonds monétaire international (voir page 58).</p>	<b>Juin</b>
<p>Le 16 juillet, la Banque nationale approuve, d'entente avec le Département fédéral des finances, un recours aux accords généraux d'emprunt (AGE) du Fonds monétaire international en faveur de la Russie (voir page 58).</p>	<b>Juillet</b>
<p>Le 1<sup>er</sup> octobre, la Banque nationale met en circulation le nouveau billet de 100 francs (voir page 50).</p>	<b>Octobre</b>
<p>Le 21 octobre, le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation concernant le projet d'une nouvelle loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (voir page 39).</p>	
<p>Le 17 novembre, les nouveaux accords d'emprunt (NAE) entrent en vigueur (voir page 58).</p>	<b>Novembre</b>
<p>Le 19 novembre, la Banque nationale approuve, d'entente avec le Département fédéral des finances, un recours aux nouveaux accords d'emprunt (NAE) du Fonds monétaire international en faveur du Brésil (voir page 58). En outre, la Suisse participe à une ligne de crédit ouverte par la Banque des Règlements Internationaux en faveur du Brésil; elle accorde ainsi une promesse de substitution de 250 millions de dollars au maximum (voir page 59).</p>	
<p>Le 11 décembre, la Direction générale de la Banque nationale décide, en accord avec le Conseil fédéral, de poursuivre en 1999 sa politique monétaire pragmatique. La Banque nationale entend ainsi mettre à la disposition de l'économie suisse l'enveloppe monétaire qui est nécessaire à une croissance équilibrée et tenir compte des incertitudes découlant de l'introduction prochaine de l'euro. Elle se réserve la possibilité de s'écarter de son cap monétaire en cas d'évolutions imprévues (voir pages 34 ss).</p>	<b>Décembre</b>
<p>Le 17 décembre, le Conseil national approuve le projet de nouvel article constitutionnel sur la monnaie (voir pages 36 ss).</p>	
<p>A fin décembre, la Banque nationale ferme ses succursales d'Aarau et de Neuchâtel, conformément à une décision adoptée dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire (voir pages 63 ss).</p>	



## Tableaux récapitulatifs et listes diverses

# 1 Résultats annuels, depuis 1988

en millions de francs

	1988	1989
<b>Produit</b>		
des opérations sur or	-	-
des placements de devises	1 924,0	2 848,7
de la position de réserve au FMI <sup>1</sup>	-	-
des moyens de paiement internationaux <sup>1</sup>	-	-
des crédits d'aide monétaire <sup>1</sup>	-	-
<b>Produit</b>		
des papiers-valeurs escomptés	3,3	33,9
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	-	-
des créances à court terme sur débiteurs suisses	-	-
des avances sur nantissement	2,8	5,7
des créances sur les correspondants en Suisse	1,2	7,3
des titres suisses	132,9	149,5
<b>Autres produits</b>	6,7	6,3
<b>Produit brut</b>	<b>2 070,9</b>	<b>3 051,3</b>
Charges d'intérêts	-43,8	-59,4
Charges afférentes aux billets de banque	-24,0	-21,3
Charges de personnel	-59,0	-61,3
Autres charges d'exploitation	-29,5	-72,3
Amortissements sur les immobilisations corporelles	-1,3	-
<b>Produit net</b>	<b>1 913,3</b>	<b>2 837,0</b>
Ajustements de valeur dus aux cours de change	1 970,9	1 089,9
Amortissements sur les titres	-96,4	-35,9
Charges extraordinaires	-	-
Produits extraordinaires	-	-
Impôts	-1,6	-0,3
<b>Résultat global</b>	<b>3 786,2</b>	<b>3 890,8</b>
Attribution aux provisions	-3 778,6	-3 883,2
Prélèvement sur les provisions		
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>
Attribution au fonds de réserve	1,0	1,0
Dividende	1,5	1,5
Versement à l'Administration fédérale des finances en faveur de la Confédération et des cantons	5,1	5,1

1 Jusqu'en 1991, comptabilisé sous le poste «Placements de devises»

2 Découlant de la modification des principes d'évaluation

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
-	-	-	-	-	-	-	2,6	42,6
2 585,1	3 084,7	2 498,8	2 348,4	1 618,4	1 910,7	1 794,8	2 067,5	3 091,3
-	-	3,3	40,3	32,1	45,6	55,1	69,9	123,8
-	-	4,3	11,3	12,9	12,4	13,6	14,0	14,0
-	-	6,1	8,7	8,9	12,1	10,7	12,9	19,5
44,2	37,1	31,6	4,0	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	84,2
-	-	11,2	59,0	57,2	55,5	32,6	22,9	5,9
3,9	2,6	2,5	1,8	2,0	0,9	0,9	0,9	0,7
10,8	12,6	12,2	6,9	7,0	3,8	2,3	1,7	1,4
160,2	176,1	184,3	315,9	228,7	238,1	260,3	262,4	220,0
6,1	6,6	14,1	17,8	15,3	8,9	12,9	13,4	15,1
<b>2 810,3</b>	<b>3 319,6</b>	<b>2 768,3</b>	<b>2 814,2</b>	<b>1 982,5</b>	<b>2 288,0</b>	<b>2 183,2</b>	<b>2 468,4</b>	<b>3 618,4</b>
-107,0	-89,5	-98,8	-296,3	-213,1	-101,6	-49,3	-67,1	-126,1
-20,5	-23,1	-26,4	-54,6	-57,6	-59,3	-15,1	-32,0	-45,5
-69,5	-77,0	-79,8	-79,4	-83,3	-79,8	-82,0	-79,6	-81,1
-59,9	-64,9	-54,2	-55,0	-47,0	-56,6	-54,0	-55,2	-60,3
-	-	-	-	-	-	-10,1	-9,9	-17,0
<b>2 553,4</b>	<b>3 065,1</b>	<b>2 509,1</b>	<b>2 328,9</b>	<b>1 581,5</b>	<b>1 990,7</b>	<b>1 972,7</b>	<b>2 224,5</b>	<b>3 288,5</b>
-3 976,8	1 697,1	692,6	764,1	-2 338,9	-3 531,4	4 412,1	1 765,2	-871,2
-48,3	-37,0	-35,1	-67,7	-45,5	-66,0	-	-	-
-	-	-	-	-50,3	-0,9	-	-100,0	-22,9
-	-	-	-	-	-	2 077,1 <sup>2</sup>	6,0	0,0
-3,4	-	-8,7	-	-	-	-	-	-
<b>-1 475,0</b>	<b>4 725,2</b>	<b>3 157,9</b>	<b>3 025,3</b>	<b>-853,2</b>	<b>-1 607,6</b>	<b>8 461,9</b>	<b>3 895,7</b>	<b>2 394,5</b>
	-4 117,6	-2 549,5	-2 417,3			-7 396,1	-3 287,7	-886,5
1 482,6				1 461,2	1 757,8			
<b>7,6</b>	<b>607,6</b>	<b>608,4</b>	<b>608,0</b>	<b>608,0</b>	<b>150,2</b>	<b>1 065,8</b>	<b>608,0</b>	<b>1 508,0</b>
1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
5,1	605,1	605,9	605,5	605,5	147,7	1 063,3	605,5	1 505,5

## 2 Aperçu du bilan, depuis 1988

en millions de francs en fin d'année

	1988	1989
<b>Actif</b>		
Or et créances résultant d'opérations sur or		
or	11 903,9	11 903,9
créances résultant d'opérations sur or	–	–
Placements de devises		
non couverts contre le risque de change	22 327,3	21 760,4
couverts contre le risque de change (swaps)	13 619,4	17 859,8
Position de réserve au FMI	–	–
Moyens de paiement internationaux <sup>1</sup>	30,5	123,6
Crédits d'aide monétaire	–	87,1
Créances en francs suisses résultant de pensions de titres	–	–
Créances à court terme sur débiteurs suisses	–	–
Effets suisses	2 133,8	542,7
Rescriptions de la Confédération	–	–
Avances sur nantissement	795,9	704,1
Créances sur les correspondants en Suisse	416,0	458,3
Titres suisses	2 421,4	2 574,0
Participations <sup>2</sup>		
Immobilisations corporelles <sup>2</sup>		
Autres actifs	257,2	251,7
Capital-actions non versé	25,0	25,0
<b>Total du bilan</b>	<b>53 930,4</b>	<b>56 290,6</b>
<b>Passif</b>		
Billets en circulation	28 979,2	29 168,4
Comptes de virements des banques en Suisse <sup>3</sup>	6 691,6	4 948,4
Engagements envers la Confédération <sup>4</sup>	2 530,1	2 571,9
à vue	–	–
à terme	–	–
Comptes de virements de banques et institutions étrangères	167,6	119,0
Autres engagements à vue	86,3	85,4
Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres	–	–
Engagements en monnaies étrangères	–	–
Autres passifs	22,5	60,2
Provisions		
pour risques de marché, de crédit et de liquidité <sup>5</sup>	14 712,5	18 595,7
pour risques d'exploitation <sup>6</sup>	630,0	630,0
Capital-actions	50,0	50,0
Fonds de réserve	53,0	54,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	7,6	7,6
<b>Total du bilan</b>	<b>53 930,4</b>	<b>56 290,6</b>

Les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués à partir de 1996 sont décrits aux pages 76 s.

1 Depuis 1980, droits de tirage spéciaux (DTS) et, de 1989 à 1997, écus

2 Jusqu'en 1995, participations et immobilisations corporelles ne figuraient que pour mémoire.

3 Jusqu'en 1994, comptes de virements des banques et sociétés financières en Suisse

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 448,2	11 045,5
-	-	-	-	-	-	-	458,3	884,6
22 480,5	25 710,4	26 204,8	29 042,8	28 626,0	27 767,8	36 462,9	40 780,2	45 005,7
14 729,3	14 521,7	19 653,0	17 988,3	17 284,4	14 044,8	12 865,5	12 490,3	7 800,1
-	-	1 144,4	1 221,6	1 241,5	1 687,7	2 067,8	2 765,0	3 070,6
112,9	117,3	134,9	332,7	414,8	408,2	290,0	452,4	390,8
-	97,1	156,4	218,4	198,3	173,7	204,3	315,4	768,3
-	-	-	-	-	-	-	-	17 348,3
-	-	467,7	752,5	720,5	1 436,2	1 581,7	673,5	-
711,1	522,1	353,4	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
165,7	107,0	26,9	13,5	14,9	4,7	764,2	0,4	0,3
567,0	552,8	493,0	595,8	565,8	429,2	514,5	415,4	378,8
2 814,0	2 886,1	2 975,7	2 973,2	3 027,1	3 063,9	4 821,5	4 941,0	5 010,0
						51,0	89,6	89,4
						532,4	567,4	563,0
221,3	313,2	261,0	707,0	778,0	1 064,3	452,1	482,2	480,4
25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
<b>53 730,7</b>	<b>56 756,6</b>	<b>63 800,1</b>	<b>65 774,7</b>	<b>64 800,2</b>	<b>62 009,4</b>	<b>72 537,0</b>	<b>75 904,5</b>	<b>92 860,7</b>
29 640,5	29 217,1	29 353,5	29 335,6	30 545,1	30 892,2	32 447,6	32 141,8	33 218,8
4 595,3	4 275,6	4 785,5	4 776,7	3 837,2	4 035,0	4 927,4	5 100,8	6 860,1
621,7	3,4	245,1	192,3	595,2	917,4	839,5	155,6	147,6
785,0	400,0	3 450,0	2 940,0	2 850,0	1 350,0	815,3	2 301,7	14 972,0
59,8	114,9	54,7	188,8	46,7	43,3	32,7	47,3	163,5
95,0	104,7	115,1	105,8	108,0	156,3	204,2	230,3	236,1
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	175,9
77,7	66,5	670,5	692,0	734,7	746,5	1 089,0	914,7	265,3
17 113,1	21 230,8	23 770,3	26 187,5	24 726,3	22 958,4	30 554,5	33 842,2	34 728,6
630,0	630,0	640,0	640,0	640,0	650,0	450,0	450,0	471,7
50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
55,0	56,0	57,0	58,0	59,0	60,0	61,0	62,0	63,0
7,6	607,6	608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8	608,0	1 508,0
<b>53 730,7</b>	<b>56 756,6</b>	<b>63 800,1</b>	<b>65 774,7</b>	<b>64 800,2</b>	<b>62 009,4</b>	<b>72 537,0</b>	<b>75 904,5</b>	<b>92 860,7</b>

4 Avant 1990, les fonds que la Confédération avait déposés à terme fixe et qui n'avaient pas été placés sur le marché

n'étaient pas indiqués séparément en tant qu'engagements à terme.

5 Avant 1996, provision pour risques de change et ajustement de l'évaluation des devises

6 Avant 1996, autres provisions

### 3 Liste des membres des organes de surveillance et de direction

(Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1999)

<b>Conseil de banque</b> (période administrative 1995–1999)	Jakob Schönenberger, Kirchberg/SG, avocat, président
	Eduard Belser, Bottmingen, conseiller d'Etat, directeur de l'économie publique et de la santé publique du canton de Bâle-Campagne, vice-président
Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).	Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA
	Käthi Bangarter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangarter-Microtechnik AG
	Jörg Baumann, Langenthal, président du conseil d'administration et administrateur délégué de Création Baumann, Tissage et Teinturerie SA
	* Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse
	Chasper Campell, Sils i.D.
	* Gianfranco Cotti, Locarno, avocat et notaire, membre du conseil d'administration du Credit Suisse
	Pierre Darier, Cologny, associé de MM. Darier, Hentsch & Cie, banquiers privés
	Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans
	* Peter Everts, Zollikofen, président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros
	* Hugo Fasel, Saint-Ours, conseiller national, président de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse
	Laurent Favarger, Develier, directeur de Four électrique Delémont SA
	Theo Fischer, Sursee, avocat et notaire
	Serge Gaillard, Bolligen, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse
	Claudio Generali, Gentilino, président du conseil d'administration de la Banque du Gothard, président de l'Association des banques étrangères en Suisse
	* Gustav E. Grisard, Riehen, président du conseil d'administration de Hiag Holding AG, président de la Délégation du commerce
	Rudolf Hauser, Zurich, administrateur délégué de Bucher Holding SA
	* Trix Heberlein, Zumikon, présidente du Conseil national
	* Joseph Iten, Hergiswil/NW, avocat
	Yvette Jaggi, Lausanne
	* François Jeanneret, Saint-Blaise, avocat
	Pierre-Noël Julien, Sierre, directeur du Bureau des métiers (Fédération des associations artisanales du canton du Valais)
	Andres F. Leuenberger, Riehen, vice-président du conseil d'administration de F. Hoffmann-La Roche SA, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort)
	* Jean-Philippe Maitre, Vérenaz, conseiller national, avocat
	* Franz Marty, Goldau, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz, président de la Conférence des directeurs cantonaux des finances
	Ursula Mauch, Oberlunkhofen
	* Félicien Morel, Belfaux
	Vasco Pedrina, Zurich, coprésident de l'Union syndicale suisse
	* Philippe Pidoux, Lausanne, conseiller national, avocat
	Heinz Pletscher, Löhningen, entrepreneur, président de la Société suisse des entrepreneurs

Paul Rutishauser, Götighofen, agriculteur
Kurt Schiltknecht, Zumikon, directeur de la BZ Trust Aktiengesellschaft
* Peter Spälti, Hettlingen, président du conseil d'administration de Winterthur Société Suisse d'Assurances
Judith Stamm, Lucerne, conseillère nationale
* Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (détaché) et Senior Policy Advisor and Resident Scholar, Fonds monétaire international, Washington
Ulrich Zimmerli, Gümligen, conseiller aux Etats, professeur de droit public à l'Université de Berne
* Elisabeth Zölch-Balmer, Berne, membre du Conseil-exécutif, directrice de l'économie publique du canton de Berne

Jakob Schönenberger
Eduard Belser
Gianfranco Cotti
Melchior Ehrler
Serge Gaillard
Yvette Jaggi
François Jeanneret
Andres F. Leuenberger
Philippe Pidoux
Ulrich Zimmerli

**Comité de banque**  
(période administrative  
1995–1999)

**Comités locaux**

(période administrative  
1995–1999)

**Bâle**

Peter Grogg, Bubendorf, président du conseil d'administration de Bachem AG, président  
Klaus Endress, Reinach, administrateur délégué d'Endress + Hauser (International)  
Holding AG, vice-président  
Raymond R. Cron, Bâle, membre de la direction de Batigroup Holding SA

**Berne**

Karl Gnägi, Wohlen près Berne, président du conseil d'administration d'Askia Holding SA,  
président  
Jean Lauener, Saint-Aubin, président du conseil d'administration de Lauener & Cie SA,  
vice-président  
Jean-François Rime, Bulle, président du conseil d'administration de Despond SA

**Genève**

Alain Peyrot, Vésenaz, président du conseil d'administration et directeur général  
de Naef & Cie SA, président  
Claude Hauser, Versoix, directeur général de la Société coopérative Migros-Genève,  
vice-président  
Jean-Claude Rinolfi, Givrins, président du conseil d'administration de Printelec SA

**Lausanne**

Christian Seiler, Sion, administrateur délégué de Seiler Hôtel Zermatt SA, président  
Rolf Mehr, Saint-Prex, président de la direction générale du groupe Vaudoise Assurances,  
vice-président  
Walter Kobler, Lausanne, directeur général de Baumgartner Papiers SA

**Lucerne**

Gerry Leumann, Meggen, président du conseil d'administration et administrateur délégué  
de Collano Ebnöther SA, président  
Hans-H. Gasser, Lungern, vice-président  
Hans-Rudolf Schurter, Lucerne, président du conseil d'administration et  
administrateur délégué de Schurter Holding AG

**Lugano**

Flavio Riva, Montagnola, administrateur délégué d'Impresa Flavio Riva SA, président  
Corrado Kneschaurek, Muzzano, directeur de l'Hôtel du Lac-Seehof, président de  
l'association tessinoise des hôteliers, vice-président  
Franz Bernasconi, Genestrerio, président du conseil d'administration et directeur général  
de Precicast SA

**Saint-Gall**

Peter G. Anderegg, Egnach, administrateur délégué de Filtex SA, président  
Willy Egeli, Wittenbach, président du conseil d'administration et administrateur  
délégué d'Egeli AG, Holding, président de l'Union Suisse Creditreform, vice-président  
Charles Peter, Uzwil, président du conseil d'administration et administrateur  
délégué de Benninger SA

---

**Zurich**

---

Wera Hotz-Kowner, Erlenbach, administratrice déléguée de Kowner Jakob AG, présidente

Silvia Huber-Meier, Lengnau/AG, administratrice déléguée de DOMACO,

Dr. med. Aufdermaur AG, vice-présidente

Kurt E. Feller, Wollerau, président de la direction du groupe Rieter Holding SA

---

**Membres**

---

Peter Blaser, Hünibach, président du conseil d'administration de l'Amtersparniskasse Thun,  
président

Hans Michel, Egnach, vice-président

Kaspar Hofmann, Adliswil, Hofmann Wirtschaftsprüfung AG

---

**Suppléants**

---

Josef Blöchlinger, Begnins, Refidar société fiduciaire

Maryann Rohner, Zurich, Treureva AG

Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA

---

**Commission de contrôle**

(période administrative  
1998/1999)

<b>Direction générale</b>	Hans Meyer, président, Zurich
	Jean-Pierre Roth, vice-président, Berne
	Bruno Gehrig, membre, Zurich
<b>Secrétariat général</b>	
Secrétaire général	Peter Schöpf, Zurich
Suppléant du secrétaire général	Hans-Ueli Hunziker, sous-directeur, Berne

<b>Départements</b>	<b>1<sup>er</sup> département (Zurich)</b>	
	Chef du département	Hans Meyer, président de la Direction générale
	Suppléants du chef du département	Peter Klauser, directeur
		Georg Rich, directeur
	Révision interne	Ulrich W. Gilgen, directeur
		Othmar Flück, sous-directeur
	Chargé des relations avec la presse	Werner Abegg, sous-directeur
	Observation de la vie économique	Heinz Alber, directeur
	Division économique	Georg Rich, directeur
	Direction des études économiques	Michel Peytrignet, directeur adjoint
	Recherche	Thomas J. Jordan
	Conjoncture	Eveline Ruoss, sous-directrice
	Direction des relations monétaires internationales	Werner Hermann, directeur adjoint
	Direction des études bancaires	Urs W. Birchler, directeur
		Bertrand Rime, sous-directeur
	Direction de la statistique	Christoph Menzel, directeur
	Analyses	Robert Fluri, sous-directeur
	Statistique monétaire	Mauro Picchi
	Balance des paiements	Thomas Schlup, sous-directeur
	Banque de données	Rolf Gross, sous-directeur
	Développement d'applications	Jean-Marie Antoniazza, sous-directeur
	Division juridique et services	Peter Klauser, directeur
	Service juridique	Peter Merz, directeur
		Eliane Menghetti, sous-directrice
	Service du personnel	Christine Breining-Kaufmann, directrice
		Beat Blaesì, sous-directeur
	Institutions de prévoyance	Peter Hadorn, directeur adjoint
Immeubles et services techniques	Theo Birchler, sous-directeur	

**2<sup>e</sup> département (Berne)**

Chef du département	Jean-Pierre Roth, vice-président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	Hans Theiler, directeur
Sécurité	Hans Balzli, sous-directeur
Observation de la vie économique	Jean-Pierre Borel, directeur
Division des opérations bancaires	Theodor Scherer, directeur
Direction des titres	Hans-Christoph Kesselring, directeur adjoint
Direction de la comptabilité centrale	Peter Bechtiger, directeur adjoint
Trafic des paiements	Daniel Ambühl, sous-directeur
Caisse	Werner Beyeler, sous-directeur
Division des billets et monnaies	Roland Tornare, caissier principal de la Banque, directeur

**3<sup>e</sup> département (Zurich)**

Chef du département	Bruno Gehrig, membre de la Direction générale
Suppléants du chef du département	Erich Spörndli, directeur Erwin Sigrist, directeur
Division des opérations monétaires	Erich Spörndli, directeur
Direction de la gestion des risques	Dewet Moser, directeur adjoint
Direction des opérations sur les marchés monétaires et des changes	Karl Hug, directeur adjoint
Direction des placements de devises	Thomas Stucki, sous-directeur
Division de l'informatique et des autres services	Erwin Sigrist, directeur
Systèmes de paiement	Daniel Heller, sous-directeur
Direction des autres services	Daniel Wettstein, directeur
Trafic des paiements en Suisse	Walter Gautschi, sous-directeur
Trafic des paiements avec l'étranger	Markus Steiner, sous-directeur
Caisse	Roland-Michel Chappuis, sous-directeur
Administration	Beat Spahni, sous-directeur
Direction de l'informatique	Rudolf Hug, directeur
Etat-major	Raymond Bloch, sous-directeur
Applications bancaires	François Ryffel, sous-directeur
Applications statistiques	Jürg Ziegler, directeur adjoint
Bureautique	Peter Bornhauser, sous-directeur
Systèmes d'exploitation	Jules Troxler, sous-directeur
Centre de calcul Zurich	Peter Künzli, sous-directeur
Centre de calcul Berne	Bruno Beyeler, sous-directeur

<b>Succursales</b>	Bâle	Anton Föllmi, directeur
	Genève	Yves Lieber, directeur
	Lausanne	François Ganière, directeur
	Lucerne	Max Galliker, directeur
	Lugano	Wally Giger Delucchi, directrice
	Saint-Gall	Jean-Pierre Jetzer, directeur

**Agences** La Banque nationale suisse a également des agences, gérées par des banques cantonales, dans les localités suivantes:

Altdorf
Appenzell
Bellinzone
Bienne
Coire
Delémont
Fribourg
Glaris
Liestal
Sarnen
Schaffhouse
Schwyz
Sion
Stans
Thoune
Weinfelden
Zoug

## 4 Publications

---

Le rapport de gestion est publié chaque année en avril et rend compte des activités de la Banque nationale. Il contient un bref commentaire sur l'évolution de l'économie mondiale et de la conjoncture en Suisse, une description de la politique monétaire et des autres activités de la Banque nationale ainsi que les comptes annuels. Le rapport de gestion paraît en avril, en langues française, allemande, italienne et anglaise.

### Rapport de gestion

---

Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21  
Publication gratuite

---

«Les banques suisses» est un ouvrage de référence qui contient de nombreux tableaux statistiques ainsi qu'un commentaire sur l'évolution du secteur bancaire suisse. Les données reposent pour l'essentiel sur la statistique de fin d'année de la Banque nationale. Cet ouvrage paraît chaque année, au cours de l'été, en langues française et allemande.

### Les banques suisses

---

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 0848 80 55 20  
Prix: fr. 20.–<sup>1</sup>

---

La Balance suisse des paiements commente l'évolution des flux de biens, de services et de capitaux avec l'étranger. Elle paraît une fois par an, en septembre, en langues française et allemande, notamment comme annexe au bulletin mensuel.

### Balance suisse des paiements

---

Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 39 11  
Publication gratuite

---

Le Bulletin trimestriel comprend le rapport sur la situation économique et monétaire, que la Direction générale remet chaque trimestre au Conseil de banque, ainsi que des textes scientifiques et des exposés de collaborateurs de la Banque nationale. Cette publication paraît quatre fois par an, en langues française et allemande.

### Bulletin trimestriel

---

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 0848 80 55 20  
Prix: fr. 25.–<sup>1</sup> par an (étranger: fr. 30.–); pour les abonnés au Bulletin mensuel de statistiques économiques: fr. 15.–<sup>1</sup> par an (étranger fr. 20.–)

<sup>1</sup> TVA comprise (2,3%)

<b>Bulletin mensuel de statistiques économiques</b>	<p>Le Bulletin mensuel de statistiques économiques commente brièvement (en français et en allemand) la politique de l'institut d'émission et l'évolution des marchés de l'argent, des capitaux et des changes. Des graphiques et tableaux présentent les principales données économiques suisses et étrangères.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 0848 80 55 20  Prix: fr. 40.–<sup>1</sup> par an (étranger: fr. 80.–; sur demande, envoi par avion, frais d'expédition en sus)</p>
<b>Bulletin mensuel de statistiques bancaires</b>	<p>Le Bulletin mensuel de statistiques bancaires, qui paraît chaque mois, contient des données détaillées provenant de la statistique bancaire.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 0848 80 55 20  Publication gratuite (annexée au Bulletin mensuel de statistiques économiques)</p>
<b>Situation</b>	<p>La situation est un bilan sommaire de la Banque nationale. Elle est publiée, assortie d'un bref commentaire (en français et en allemand), au 10, au 20 et au dernier jour de chaque mois.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21  Publication gratuite</p>
<b>La Banque nationale suisse en bref</b>	<p>La brochure «La Banque nationale suisse en bref» décrit sur près de trente pages la stratégie adoptée pour la politique monétaire suisse, d'autres tâches importantes de l'institut d'émission ainsi que l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle est disponible en langues française, allemande, italienne et anglaise.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 39 11  Publication gratuite</p> <p>Toutes les publications – à l'exception de la brochure «La Banque nationale suisse en bref» – peuvent être consultées sur Internet: <a href="http://www.snb.ch">http://www.snb.ch</a></p>

<sup>1</sup> TVA comprise (2,3%)

**Conception**

Weiersmüller Bosshard Grüniger WBG, Zurich

**Composition**

typolitho ag, Zurich

**Impression**

Buri Druck AG, Wabern-Berne

ISSN 1421-5500

# Adresses des sièges et des succursales

---

## Sièges

### Zurich

Börsenstrasse 15	Téléphone +41 1 631 31 11
Case postale 4388	Téléfax +41 1 631 39 11
8022 Zurich	Télex 812 400 snb ch

### Berne

Bundesplatz 1	Téléphone +41 31 327 02 11
3003 Berne	Téléfax +41 31 327 02 21
	Télex 911 310 snb ch

---

## Succursales

### Bâle

St. Alban-Graben 10	Téléphone +41 61 271 11 22
Case postale 2032	Téléfax +41 61 271 44 01
4001 Bâle	Télex 956 176 snba ch

### Genève

Rue Diday 8	Téléphone +41 22 311 86 11
Case postale 5355	Téléfax +41 22 818 57 62
1211 Genève 11	Télex 421 420 sngc ch

### Lausanne

Rue de la Paix 6	Téléphone +41 21 213 05 11
Case postale 2332	Téléfax +41 21 320 40 06
1002 Lausanne	Télex 454 642 snla ch

### Lucerne

Pilatusstrasse 10	Téléphone +41 41 227 20 40
Case postale 4542	Téléfax +41 41 227 20 78
6002 Lucerne	Télex 862 707 snlz ch

### Lugano

Via Canova 12	Téléphone +41 91 923 18 31
Case postale 2858	Téléfax +41 91 922 62 87
6901 Lugano	Télex 843 102 snlg ch

### Saint-Gall

Vadianstrasse 25	Téléphone +41 71 227 25 11
Case postale 1945	Téléfax +41 71 227 25 99
9001 Saint-Gall	Télex 883 586 snsg ch

---

## Internet

<http://www.snb.ch>

---

## e-mail

[snb@snb.ch](mailto:snb@snb.ch)



